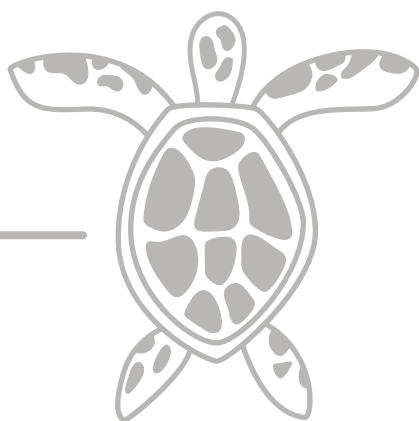
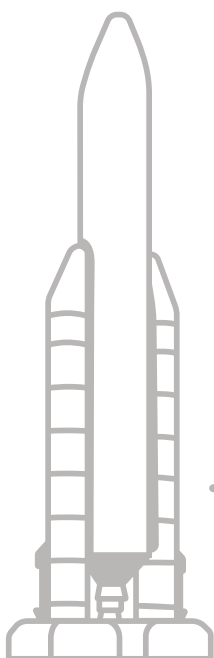




La circulation des biens et des personnes dans le cadre de la coopération transfrontalière entre la Guyane, le Brésil, le Suriname et le Guyana





**COMMISSION COOPÉRATION,
IMMIGRATION, UNION EUROPÉENNE
2018-2024**

Présidente: Janie Cesto

Vice-président: Armand Hidair

Rapporteur: Jean-Marc Bourette

Membres: Olivier Alfred, Christian Dorvilma,
Marie-José Gauthier, Didier Magnan,
Magali Robo et Claude Suzanon

Raymonde Capé, vice-présidente déléguée
à la coopération, immigration,
Union européenne du CESECE Guyane

SOMMAIRE

Le mot de la présidente du CESECE Guyane, Ariane Fleurival	4
Avant-propos de la présidente de la commission, Janie Cesto	5
Coopérations transfrontalière et interrégionale en Guyane	6

Contexte

Termes clés	10
Exposé des motifs, Champ de l'étude, Méthodologie	11
Déroulement des missions	12

Analyses

Volet administratif	16
Volet économique	18
Volet sécurité	22
Volet judiciaire	26
Volet politique et institutions	28
Volet protection de l'environnement et développement durable	30
Volet culturel	32
Volet valorisation scientifique	35
Volet sanitaire	36
Volet touristique	38
Volet aménagement du territoire	39
Volet éducation, enseignement supérieur et recherche	41

Recommandations des partenaires

Volet éducation, enseignement supérieur et recherche	46
Coopération par territoire	51

Préconisations des conseillers

Pistes stratégiques de coopération régionale	71
Perspectives	72
Conclusion	73
Glossaire	74
Remerciements	78



Ariane Fleurival
Présidente du CESECE Guyane

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
DU CESECE GUYANE



Des coopérations au pluriel

Dans le contexte de l'auto-saisine « La circulation des biens et des personnes dans le cadre de la coopération transfrontalière entre la Guyane, le Brésil, le Suriname et le Guyana », la commission Coopération, Immigration et Union européenne a entrepris de rencontrer différentes parties prenantes impliquées à un niveau ou à un autre dans la coopération.

Outre les nombreuses auditions conduites, des déplacements ont été organisés dans différents territoires, constituant le bassin de coopération étudié ; c'est-à-dire quasiment l'ensemble du plateau des Guyanes. L'objectif étant de réaliser un état des lieux des actions conduites au titre de la coopération et de tenter de lister les freins à la mise en œuvre d'une politique de coopération multiaxes et multi-acteurs.

C'est ainsi que les conseillers ont pu constater que cette coopération est multiple et diffère complètement d'un territoire à l'autre et qu'à l'opposé des démarches engagées jusqu'alors, il est désormais inévitable d'envisager, d'agir selon et de parler des coopérations au pluriel propre à chaque État. Les différents partenaires et acteurs auditionnés ont

également fait part des nombreuses difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leurs projets ainsi que des pistes de solutions qui permettraient de faciliter la coopération transfrontalière et régionale.

La dynamique territoriale en termes de coopération transfrontalière est en train d'être relancée et s'accélère compte tenu des contextes et enjeux propres aux territoires. Néanmoins, elle manque toujours de vision et, sans coordination, elle peine à répondre aux besoins ainsi qu'aux enjeux stratégiques et géopolitiques.

Les préconisations de cette auto-saisine devront servir de fondations à de nouvelles politiques stratégiques, puisqu'il convient par ces dernières, entre autres, de dépasser l'idée de frontière et d'initier celle de bassin de vie. Également de permettre l'intégration réelle de la Guyane dans son environnement régional et d'activer les leviers conséquents à des coopérations actives ainsi que la mise en œuvre d'une diplomatie territoriale réfléchie en complémentarité, afin d'impulser le développement économique, crucial pour tous les partenaires concernés.



Janie Cesto
Présidente de la commission

AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION



Capitaliser sur une action mutualisée

Enclavement du territoire, augmentation constante du prix du carburant, pénurie d'aliments pour les animaux, gestion des déchets, toutes ces problématiques, pour ne citer qu'elles, ont un point commun.

Celles-ci pourraient trouver résolution dans le cadre de la coopération transfrontalière. Et c'est tout l'objectif de cette étude, démontrer, par les constats dressés par les experts auditionnés, les pistes de résolutions proposées ainsi que par les préconisations des conseillers, que la coopération est le moyen d'action des leviers de développement.

D'offrir cette perspective sur chacun de ses territoires avec lesquels nous avons été, par la force des choses, contraints à fonctionner puis à croire que nous partageons une frontière commune alors que depuis la cohabitation des hommes, il en était autrement. Car il n'a jamais été que question d'environnements, d'espaces, de bassins de vie communs, au sein desquels histoires, cultures, langues et vies se mêlent et le temps est venu d'inverser et de replacer ce paradigme. Puisque c'est de cette réalité que prend naissance la coopération, d'abord, la circulation, les échanges entre les personnes et les biens pour ensuite prendre une tout autre dimension. Ce regard sur les coopérations qui sont autant plurielles que le sont nos liens avec chaque territoire qui nous entoure,

cet accent sur les particularités, la prise en compte des matérialités sont aussi importantes dans ce travail réalisé par le CESECE Guyane

Loin des idées reçues et des stéréotypes sur la collaboration avec nos partenaires voisins, il est crucial de capitaliser sur une action mutualisée et coordonnée au profit de la croissance de nos territoires.

C'est également de convaincre chacun de toutes les opportunités offertes par une coopération coconstruite et active, loin du cliché de l'association de la collaboration régionale avec la villégiature. Et que finalement cette conscientisation soit à minima le catalyseur d'une nouvelle vision et approche des relations avec nos partenaires riverains ou, au mieux, d'une démarche immédiate.

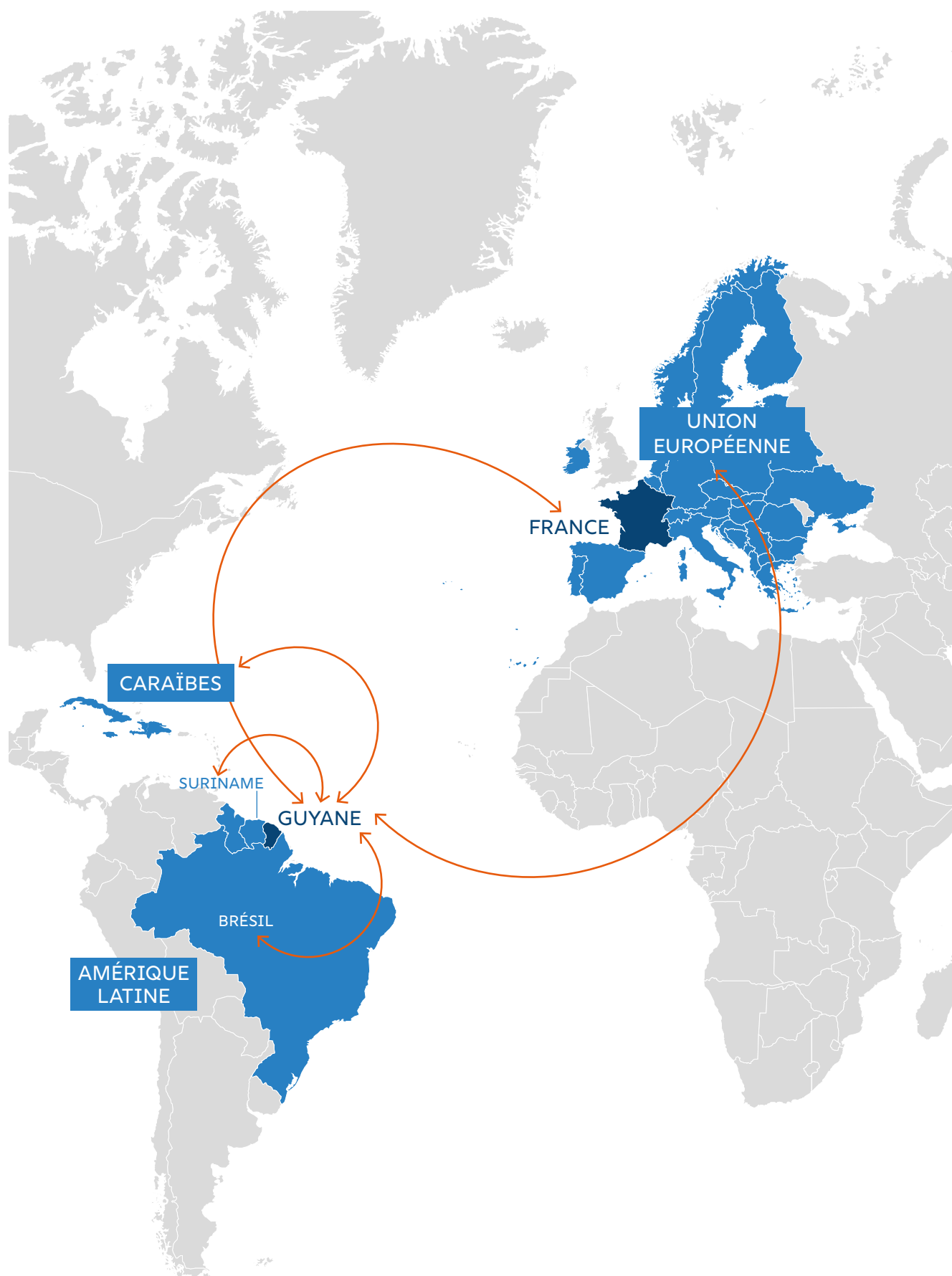
Qu'il s'agisse de saisir ces occasions et plus largement du moment charnière favorable à l'essor de la coopération, il est indispensable que tous les acteurs, au même titre que la population, soient sensibilisés et comprennent qu'il est temps de la prioriser ainsi que de capitaliser sur ses moyens. Tout cela afin d'atteindre effectivement le but ultime de l'intégration régionale de la Guyane au sein de son environnement géographique et que ce ne soit plus un vœu pieux.

Coopérations transfrontalière et

Sur le principe, les missions relevant de la coopération transfrontalière et régionale sont attribuées aux représentations centrales de l'État selon leurs domaines de compétences (ministères des Affaires étrangères, des Outre-mer, de la Justice, de la Santé...) et ou déconcentrées (préfecture de région pour les projets d'intérêt local). Cependant, le droit international a progressivement pris en compte la possibilité pour les entités infra-étatiques de s'impliquer dans les projets transfrontaliers. Le 21 mai 1980 voit l'adoption de la Convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Par la suite, la loi 82-213 du 2 mars 1982 prévoit que le conseil régional peut « *décider, avec l'autorisation du gouvernement, d'organiser, à des fins de concertation et dans le cadre de la coopération transfrontalière, des contacts réguliers avec des collectivités décentralisées étrangères ayant une frontière commune avec la région* ». Le cadre juridique se dessine finalement avec la loi n° 92-125 du 6/02/1992 relative à l'administration territoriale de la République, qui dans son article 131 (ali.1) autorise les collectivités territoriales à « *conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leur compétence et dans le respect des engagements internationaux de la France* ». Cette disposition figurant dans le Code général des collectivités territoriales (articles L.1115-1 et suivants du CGCT) et se trouvant renforcée par la loi « Letchimy » n° 2016-1657 du 5 décembre 2016, inscrit les efforts de coopération des collectivités dans un cadre juridique précis.

La circulation des biens et des personnes dans le contexte de la coopération transfrontalière et interrégionale a toujours existé. Entre les moments clés, jalons de l'histoire des Guyanes de l'ère coloniale aux émancipations de nos voisins, puis la départementalisation, la décentralisation, la territorialisation à aujourd'hui, les flux que constitue la coopération avec les territoires frontaliers n'ont jamais cessé, dans l'ordre naturel des choses. Bien plus encore, ceux-ci sont très largement constitutifs de l'identité et à la base de la construction de la Guyane (française) telle que nous la connaissons. Aussi, le concept très abstrait de frontières (géographiques) administratives, sur 510 km pour l'une et 730 km pour l'autre est une donnée à laquelle très simplement, les populations endogènes ne souscrivent pas, car il s'agit de leurs bassins de vie. Ces mouvements se sont donc toujours affranchis des obstacles législatifs des États, notamment pour répondre aux besoins les plus élémentaires ; se nourrir, en allant acheter des produits de consommation à des prix bien plus abordables ; se soigner, en allant procéder à de simples procédures de spécialité type orthodontie ou ophtalmologie, travailler, en allant proposer ses compétences là où l'offre est vacante et mieux rémunérée, etc. Cependant, le contexte géopolitique sud-américain, la pression exponentielle des trafics érigeant la région en plaque tournante du commerce de narcotiques, ainsi que de l'orpaillage illégal ont provoqué un durcissement de la législation conduisant de facto à des décisions qui sont devenues des obstacles majeurs aux relations, allant jusqu'à les rendre asymétriques, en raison de l'effet de protectionnisme engendré. Contribuant à amplifier le particularisme de la Guyane, territoire rattaché à la France et donc région ultrapériphérique de l'Union européenne, situé sur le continent Sud-Américain, à laquelle, pourtant, les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas en opposition avec le principe de libre circulation des personnes. Ces particularités pourraient, à l'inverse, servir de base à une réelle émergence de la diplomatie territoriale, permettant de lever certaines de ces barrières, en réponse aux problématiques et aux réalités. Force est de constater qu'à l'exemple des flux qui la représentent, la coopération manque de structuration, d'orientation, de coordination et n'est pas prospective. De ce fait, la coopération interrégionale est à l'image de la romance entre Roméo et Juliette, une relation que les principaux protagonistes désirent mais entravée par des parents attachés à une autre réalité, sans oublier l'inénarrable nourrice, mère de substitution, censée vouloir du bien mais qui finit, elle aussi, par faillir à l'union. Ce rapport tend ainsi à démontrer que prioriser la coopération permet d'activer les leviers de développement indispensables aux territoires du plateau des Guyanes.

interrégionale en Guyane





O1 Contexte



Termes clés

Coopération

Politique d'entente et d'échanges culturels, économiques ou scientifiques entre États.

Coopération transfrontalière

Échanges visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs États.

Transfrontalier

Qui concerne le franchissement d'une frontière, les relations entre pays de part et d'autre d'une frontière.

Transrégional

Définit les relations entre régions avec une ou plusieurs réunions régulières autour d'échanges d'information et de coopération dans des domaines spécifiques.

Plateau des Guyanes

Ensemble de hauts plateaux du nord de l'Amérique du Sud. Il est formé de basses et de hautes terres et occupe principalement le Venezuela, le Guyana, le Suriname, la Guyane française et le Brésil.

Diplomatie

Partie de la politique qui concerne les relations entre les États: représentation des intérêts d'un gouvernement à l'étranger, administration des affaires internationales, direction et exécution des négociations entre États (ambassade, légation; consulat).

Diplomatie territoriale

La diplomatie territoriale désigne la « petite » politique étrangère pratiquée par les collectivités locales et régionales qui deviennent ainsi de véritables acteurs dans les relations internationales.

Loi Letchimy

La loi n° 2018-1244 du 27 décembre 2018, dite loi « Letchimy » visant à faciliter la sortie de l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en outre-mer est entrée en vigueur le 29 décembre 2018 et a pour objectif de tenter de remédier aux difficultés rencontrées en outre-mer dans les indivisions successorales non réglées depuis plusieurs générations.

Bassin de vie

Est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

– Exposé des motifs

La coopération transfrontalière relève de la compétence de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). De même, certaines questions relevant de la circulation des personnes, telles que le transport des élèves résidants sur les rives brésiliennes et surinamaises et scolarisés en Guyane, du domaine

sanitaire avec la protection maternelle et infantile des populations issues des bassins de vie transfrontaliers, ou la mise en œuvre du programme de coopération Interreg Amazonie (PCIA). Il s'agit donc de mettre en cohérence les outils favorisant la coopération avec les usages, et de les adapter aux réalités du terrain.

– Champ de l'étude

Les conseillers ont souhaité faire un état des lieux concernant la circulation des biens et des personnes (usages, règlements, législation...) et procéder au recensement (le plus exhaustif possible) des publications et schémas existants en les analysant.

Il a été nécessaire d'identifier les obstacles et les leviers de développement de la diplomatie territoriale, moyen d'une coopération effective, et de l'intégration de la Guyane française dans son environnement régional.

Les conseillers ont veillé à favoriser le bien vivre ensemble notamment en ce qui concerne l'aménagement des bassins de vie. Le périmètre géographique de cette auto-saisine concerne les territoires impliqués dans le PCIA à savoir, le Suriname, les États de l'Amapa, du Para et de l'Amazonas au Brésil, et le Guyana.

– Méthodologie

Les travaux se sont étalés sur une année. La commission a choisi d'auditionner les différents partenaires impliqués dans la coopération inter-régionale. Des visites sur le terrain ont été réalisées au sein des communes frontalières de Guyane, notamment à Saint-Georges et à Saint-Laurent-du-Maroni. De même que des déplacements au Brésil et au Suriname ont été organisés. D'autres commissions du CESECEG ont été sollicitées, considérant leur implication dans la circulation des biens et des personnes, ainsi que l'expertise des conseillers membres de ces commissions ; entre autres, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques en matière de coopération. Il s'agit plus particulièrement de la commission « Aménagement du territoire, Numérique, Cadre de vie, Planification et Prospective » et de la commission « Développement économique, Emploi, Insertion, Éducation, Formation, Apprentissage jeunesse ».

Pour mener à bien cette étude, plusieurs missions ont été menées durant les mois de mai, juin et août 2023 afin de rencontrer les acteurs institutionnels et socio-économiques, impliquant ainsi les différents secteurs d'activités publics et privés directement concernés par la coopération transfrontalière.

Un premier déplacement a été réalisé le 23 juin à la rencontre des élus de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, du docteur Friedrich Terlutter au CHOG,

ainsi que les services de la sous-préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni, acteurs essentiels de la coopération avec le Suriname, en tant que ville frontalière.

Dans un second temps, les conseillers de la commission ont rencontré le docteur Cattin, chef de l'hôpital de proximité de Saint-Georges-de-l'Oyapock, ainsi que Monsieur Pralong, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Georges-de-l'Oyapock ainsi que Monsieur le maire Georges Elfort de la ville de Saint-Georges et le capitaine Flavien Besnehard, chef du centre de coopération policière.

Par la suite, afin de préparer au mieux les déplacements au Suriname et au Brésil, la commission a rencontré différents acteurs majeurs de la coopération entre le Brésil, la Guyane, le Suriname et le Guyana en suivant le calendrier suivant :

Mai 2023

- Déplacement Guyane-Suriname
- Déplacement Suriname-Guyana

Juin 2023

- Déplacement à Saint-Georges
- Déplacement à Saint-Laurent

Août 2023

- Déplacement Guyane-Suriname
- Déplacement Suriname-Brazil



– Déroulement des missions

Dans le cadre de l'auto-saisine, la commission s'est rendue dans un premier temps au Suriname, puis au Guyana et enfin à Macapa, dans l'État d'Amapa au Brésil. La délégation qui eut l'opportunité de rencontrer différents acteurs, était composée des membres suivants :

- **Janie Cesto, présidente de la commission.**
- **Raymonde Capé, vice-présidente du CESECE Guyane déléguée à la commission**
- **Jean-Marc Bourette, rapporteur**
- **Marcel Koussikana, chargé d'études**

Au Suriname, les conseillers se sont d'abord rendus au ministère des Affaires économiques, de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique, où elle a pu rencontrer Madame la ministre Rishma Kuldipsingh, accompagnée de ses deux collaborateurs dont Monsieur Shailesh Ramsingh, directeur du commerce international.

Par la suite, ils ont été accueillis au ministère de la Santé par le docteur Amar Ramadhin, ministre de la Santé et son directeur.

Des échanges se sont poursuivis à l'Université Anton de Kom, menés par les cheffes de départements puis à la Chambre de commerce et d'industrie du Suriname (KKF), avec Monsieur Anil Padarath Jayant. La délégation s'est ensuite entretenue avec Monsieur Chaam Gobardhan dit Chaky entreprenant dans l'import-export de fruits et légumes sur les quatre territoires depuis 1982. La commission a aussi eu l'occasion d'auditionner Monsieur Egon Audhoe,

lui aussi dans l'import-export de marchandises par avion-cargo.

Les conseillers se sont ensuite rendus au ministère de la Justice et de la police, où ils ont été reçus par Monsieur Patrick John Campaign, directeur des services opérationnels, pour conclure cette première étape par une entrevue à l'Ambassade de France avec Monsieur l'ambassadeur Nicolas de Bouillane de Lacoste et Madame Anne Mathieu, responsable de l'antenne de la CTG à Paramaribo.

La mission s'est poursuivie au Guyana, durant laquelle la délégation a pu rencontrer Dre Paloma Mohamed, vice-chancelière de l'Université du Guyana. Les conseillers ont ensuite auditionné Monsieur le ministre de la Justice et procureur de la République, Anil Nandlall au ministère de la Justice ainsi que les procureurs généraux qui l'accompagnaient suivi d'un entretien avec le VIA détaché de l'Ambassade de France, Pierre Gate. Cette deuxième étape de la première mission de la commission s'est terminée par les échanges avec Madame la présidente de l'Alliance française de Georgetown Dhamatie Goring et du journaliste consultant spécialiste de la coopération avec le Suriname et la Guyane, Mark Bradford. Durant ces séjours successifs, les conseillers ont pu entendre les attentes des partenaires, identifier les freins rencontrés et prendre note de leurs recommandations, éléments clés que nous retrouverons plus en détail dans la section « Présentation en volet ».

À l'occasion de la mission conduite dans le contexte de l'auto-saisine de la Commission Coopération,



Rencontre au SEBRAE entre la commission et la surintendante M^{me} Alcilene Cavalcante (photo de gauche).

Visite du Centre culturel Franco-Amapa (ci-contre).

Immigration, Union européenne, sur « La circulation des biens et des personnes dans le cadre de la coopération transfrontalière entre la Guyane, le Brésil, le Suriname et le Guyana », du 21 au 28 août 2023, une délégation s'est rendue dans l'État d'Amapa, à Macapa au Brésil. Elle était composée des membres suivants :

- **Janie Cesto, présidente de la commission ;**
- **Raymonde Capé, vice-présidente du CESECE Guyane assignée à la commission ;**
- **Armand Hidair, vice-président de la commission ;**
- **Marie-José Gauthier, membre de la commission ;**
- **Marcel Koussikana, chargé d'études ;**
- **Viviane Tchung-Ming, cheffe de la mission coopération de la CTG.**

La démarche arrêtée par la commission fut de procéder à l'audition d'un ensemble d'acteurs de la coopération transfrontalière et s'est donc déroulée de la façon suivante.

Une première rencontre a eu lieu au secrétariat d'État au Tourisme de l'État de l'Amapa au cours de laquelle la délégation a été reçue par Monsieur Gabriel Flores, directeur de la planification et Madame Nora Morales du secrétariat d'État aux Relations internationales. Suivie d'une entrevue avec le président directeur de l'Agence du développement économique de l'État de l'Amapa Jurandil Juarez et ses collaborateurs. Cette première journée s'est conclue par une réunion avec Madame la directrice surintendante du Sebrae de l'Amapa, Alcilene Calvacante et son cabinet.

Les travaux se sont poursuivis par la visite de l'école bilingue Marly Maria e Souza Silva à Macapa, menée par son directeur Domingos Rigor et la coordinatrice linguistique en langue française Ivanete Gomes et les professeurs de français langue étrangère de l'établissement. Les conseillers ont pu découvrir un autre établissement d'enseignement bilingue, le Centre Franco Amapaense de Macapa aux côtés de la directrice Leide Pinon et son équipe. Par la suite, la secrétaire d'État à la Culture Clécia Micelli a exposé sa vision et ses ambitions concernant la coopération culturelle. La seconde journée s'est conclue par un échange avec Monsieur le secrétaire d'État à la Police, la justice et la sécurité publique José Nieto.

La délégation rencontre la conseillère et la directrice de la secrétaire d'État à la Santé Silvana Vedovelli avant de se rendre sur le site de la foire multisectorielle « Expo-Feira » pour une visite de terrain conduite par le secrétaire d'État aux Relations internationales et au Commerce extérieur. Il s'est ensuite entretenu avec les membres du CESECE Guyane. Les professeurs Fernando Medelhos, José Cosme et Josienne Da Masceno ont pu ensuite évoquer les relations entre les deux universités et présenter le centre d'études francophones. Le deuxième volet de la mission s'est clôturé avec les présentations de l'équipe pédagogique du Centre de culture et de langue francophone Danielle Mitterrand et du secrétariat d'État à l'Éducation au siège de l'institution.

Force est de constater que la dynamique initiée en termes de coopération transfrontalière entre les territoires inclus dans le périmètre de l'auto-saisine s'est essoufflée après avoir connu des jours glorieux. De nombreux acteurs déplorent d'ailleurs cette grande diminution des échanges, en partie freinée par les procédures lourdes mais inhérentes aux relations. Cette coopération établie précédemment s'est depuis quelques années étioyée, faute de projets courts et ne permettant pas de pérenniser les liens établis, en raison d'un turnover perpétuel des personnes-ressources, mais également de la lourdeur administrative des process actuels.

Une analyse détaillée des auditions va permettre d'établir la situation de la coopération actuelle à travers l'état des lieux, le recensement des freins et obstacles des partenaires et acteurs principaux. Seront aussi exposées les opportunités perçues et les pistes d'amélioration à envisager, issues de leur expérience de terrain.



02 Analyses



– Volet administratif

L'ensemble des partenaires est unanime pour désigner les procédures en place comme le premier frein majeur rendant difficile les échanges, en raison de leur complexité et leur lourdeur. Un turnover important au niveau des différentes strates de l'imposante machine administrative et des interlocuteurs clés au sein des divers pôles partenariaux est également pointé du doigt. Sans oublier les cas où il n'y a tout simplement aucune désignation de personne ressource, compliquant la collaboration avec les acteurs ignorant comment et avec qui initier le dialogue.

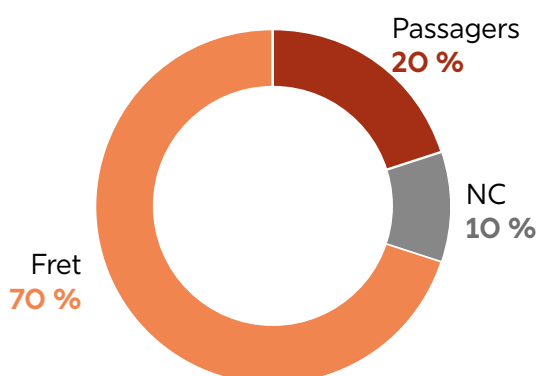
À ce constat s'ajoutent d'autres obstacles, tels que la méconnaissance du terrain de certains personnels affectés à leur arrivée sur des postes clés qui de surcroît, et dans la grande majorité des cas, ne maîtrisent pas la langue des partenaires, ajoutant une difficulté. Ces facteurs, singulièrement dans le cas du Brésil, ont des effets non négligeables, l'épineux sujet du visa et de la proximité des ressources et moyens de délivrance de celui-ci, ou de l'ouverture d'une antenne de l'ambassade de France à Macapa et/ou à Belém altèrent la volonté des gouvernements à collaborer. Aussi, le défaut de réciprocité

et d'alignement avec les facilités proposées renforce le sentiment d'asymétrie, sachant que le Brésil est accessible facilement sans procédure administrative d'entrée, contrairement à la Guyane, située hors Schengen.

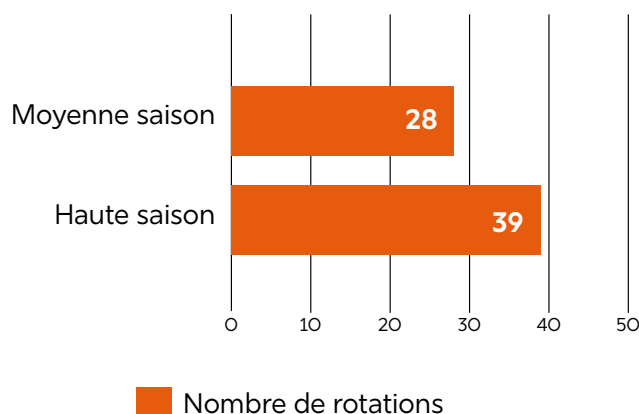
Concernant les relations avec le Suriname, un partenariat avait été établi sous le mandat de l'ambassadeur Joly avec la Chambre de commerce et d'industrie du Suriname (KKF), permettant aux d'entrepreneurs immatriculés de bénéficier d'un visa gratuit au titre de leur activité économique. Plus largement, la procédure consistant à faciliter l'octroi de visas aux acteurs de la coopération était systématisée à tous ceux qui en faisaient la demande circonstanciée sous présentation de justificatifs. Cet accord est révolu depuis le départ d'Antoine Joly. L'application du dispositif de carte transfrontalière électronique est envisagée pour pallier les problèmes liés à la circulation des personnes mais ne prendrait en compte uniquement les habitants du bassin de vie du Maroni. Cependant, l'idée ne fait pas consensus au sein du Conseil du Fleuve.



Taux de fréquentation du bac



Rotations hebdomadaires



Source : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Du point de vue des échanges commerciaux, le cadre actuel pose problème, et affecte l'activité économique notamment par le grand nombre de formulaires en langues diverses, rendant plus que nécessaire l'harmonisation des standards.

Les échanges sont effectifs mais pas optimisés. On peut constater des situations parfois absurdes lors des rencontres de travail particulièrement, nécessitant le paiement d'un visa pour une heure de réunion. Le port de l'Ouest se constitue en trois pôles, dont le port piroguier permettant l'accostage des pirogues assurant le transport de passagers entre les deux rives française et surinamaise et la zone internationale d'accostage concourant à assurer les rotations du bac entre Albina et Saint-Laurent-du-Maroni. Le statut de zone internationale n'exempte pas les touristes de l'obligation de présentation de visa, même pour les badauds en promenade à Saint-Laurent-du-Maroni à la journée, ou venus faire leurs courses du mois au Super U. Toutes les procédures administratives ont en commun la difficulté et la lenteur, qu'il s'agisse des formalités douanières ou de visa pour ne citer que celles-ci.

Ajoutons que l'éloignement des centres administratifs, tels que les ambassades des bassins de vie constituent une contrainte administrative supplémentaire,

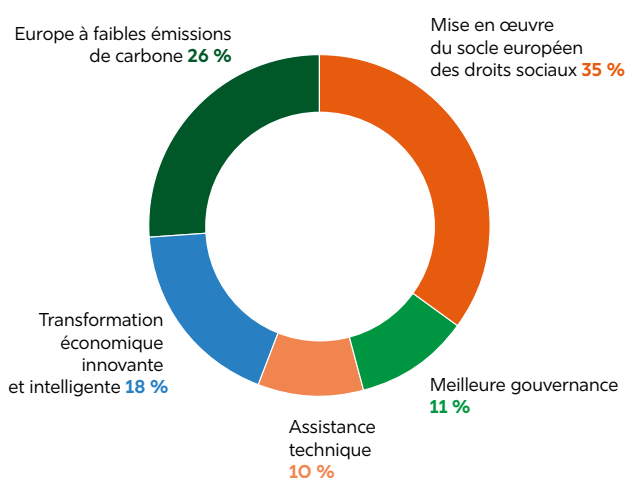
transformant les démarches de tous, du touriste au simple acteur à un véritable parcours du combattant, la rendant rédhibitoire. De la formalité sur le site de l'ambassade de France au Suriname au Guyana n'étant disponible qu'en anglais et français complexe, chronophage et requérant de nombreuses garanties, coûteuses en plus du visa, aussi onéreux à l'obligation du déplacement pour le relevé d'empreinte systématique pouvant durer jusqu'à deux heures. Ce cas de figure est pourtant le moins contraignant pour les Surinamais, mais revient à une succession de défis à relever pour les Guyaniens et Brésiliens qui en paient très lourdement les frais, d'une part pour rejoindre leur région de résidence à l'État de Brasilia, les nuits d'hôtels en transit, ajoutées aux coûts administratifs initiaux. D'autre part pour rejoindre Paramaribo, l'hébergement en transit, le temps de la formalité, en sus du trajet par voie terrestre et fluviale vers la Guyane. Gageons que l'ouverture annoncée de l'ambassade de France au Guyana en 2025 par le ministre des Affaires étrangères français Stéphane Séjourné, permettra finalement d'abaisser ses barrières inhérentes à la collaboration active avec Georgetown.

Malgré tout, ce constat d'accumulation d'entraves laisse perplexe, leur impact sur la coopération et par ricochet, dans quelle mesure contribuent-elles à torpiller le développement économique.

– Volet économique

La programmation 2021-2027 du Programme de coopération Interreg Amazonie (PCIA) vise à soutenir la relance économique, développer les structures éducatives, les actions dans les domaines sanitaire et social, de la protection environnementale, également à accompagner les porteurs dans la recherche de solutions contre le changement climatique et le déploiement des énergies renouvelables.

PCIA 2021-2027



Source : www.europe-guyane.fr

Le développement de la mobilité des jeunes fait aussi partie des axes de cette programmation proposée par la Collectivité Territoriale de Guyane en collaboration avec l'État, le Cnes, les États partenaires et la société civile.

Les procédures de dédouanement de marchandise sont pointées du doigt, jugées trop complexes, difficulté à laquelle s'ajoute la barrière de la langue puisque les documents ne sont pas traduits, malgré les sollicitations. Les flux de marchandises non-contrôlés et illégaux sont d'autant plus importants, passant par la voie fluviale et restant difficile à quadriller. En raison des facteurs énoncés, ceux-ci sont même en constante progression.

À Saint-Laurent-du-Maroni, un projet commercial d'envergure est en préparation, puisque l'ancien hôpital de l'ouest servira prochainement de base pour la construction d'une galerie marchande, qui ravira sans nul doute les nombreux ressortissants surinamais venant faire leurs courses sur la rive française. Le troisième pôle du port de l'Ouest est le port de commerce situé en zone franche, cependant les

exonérations de taxes ne s'appliquent que sur la rive française, ne bénéficiant pas d'un dispositif spécifique dans le cadre du transport de marchandises via le bac international.

Du côté de la rive brésilienne, des niches commerciales inexploitées se révèlent, notamment les produits dits « de luxe » comprenant les cosmétiques et spiritueux. Ces niches peuvent être exploitées dans le cadre de l'Accord international sur le transport signé le 19 mars 2014 relatif aux transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises. Toutefois, l'état catastrophique d'une large portion de la route BR156 menant à Macapa, soit le plus vieux chantier routier du Brésil, reste un obstacle considérable à la circulation des véhicules. Les différentes normes en matière de carburant ayant un impact sur la motorisation des véhicules, de la taille réglementaire des châssis des camions de transport professionnel, ou encore le manque de produits d'assurances dédiés, en représentent d'autres. Des barrières supplémentaires s'érigent, comme les exigences d'immatriculation française et de détention du permis poids lourds européen pour les véhicules et chauffeurs professionnels.

Pour tenter de pallier ces difficultés, l'alternative de la rupture de charge, avec la zone de transbordement a été instituée à Saint-Georges comme à Albina, ce qui n'est plus au goût des autorités brésiliennes qui réclament son arrêt et souhaitent la mise en œuvre d'une alternative telle que l'accord d'une autorisation aux transporteurs professionnels.

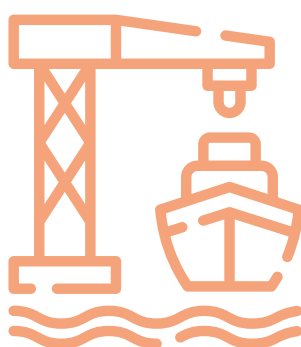
Deux projets tendent cependant à rassurer aussi bien les partenaires riverains que les opérateurs guyanais, portés par le Grand port maritime, il s'agit du très attendu PIF ou poste d'inspection frontalier incluant le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire en frontière sur le point d'être inauguré très prochainement à Dégrad des Cannes. Ainsi que le Port sec à la frontière avec le Brésil, qui, après avoir obtenu toutes les autorisations, va prochainement entrer en phase d'ingénierie de financement. Il faut espérer que ces projets permettent de lever également les freins de gestion qui sont aussi à déplorer, tels que le refus des établissements bancaires de soutenir les porteurs de projets émergeant aux fonds européens, en phase de préfinancement. Par ailleurs, les entreprises locales sont confrontées à la pression des lobbies qui perdure, appuyés majoritairement par des volontés politiques au détriment des besoins des populations ainsi que du développement de

la Guyane et ses partenaires. À cela s'ajoute une expérience des territoires voisins, leurs institutions et leur fonctionnement.

Le gouvernement brésilien formule le souhait de favoriser la coopération en réalisant toutes les adaptations pour lever les freins à la coopération économique telles que la mise aux normes de la taille des essieux des véhicules de transport professionnels ou du carburant. L'un des chantiers prioritaires est le sentier de randonnée sur le Rio Matai en collaboration avec les communautés du fleuve pour booster l'activité dans la zone.

Un autre dossier brûlant est l'instauration de l'aire de libre-échange Oiapoque – Saint-Georges. Bien que l'accord du 30 juillet 2014 qui prévoit l'instauration d'un régime spécial exonérant de taxes les biens de subsistance et établissant la zone de libre-échange Oiapoque – Saint-Georges ratifié par les deux pays constitue une victoire, son application n'est pas effective. Aussi, la mise en place d'une zone franche Oiapoque – Saint-Georges étendue à Vila-Brasil et Camopi, résulterait d'une grande avancée en matière de coopération commerciale et permettrait la dynamisation du bassin. Ces projets s'inscrivent dans la dynamique de développement économique du gouvernement en cours comme le projet d'installation d'une zone commerciale duty-free à Oiapoque ou encore la mise à disposition de concessions pour l'aménagement forestier aux entreprises qui souhaitent développer des activités durables telles que la transformation du wassaï et de la biomasse. D'ailleurs, un recensement a eu lieu afin de lancer un programme incluant 100 entreprises exportant à l'international afin qu'elles puissent se conformer à toutes les normes ainsi qu'à la réglementation européenne. Cet élan est clairement révélateur de la compréhension des enjeux stratégiques par les autorités amapaenses et des politiques à mettre en œuvre pour engager la croissance économique cruciale pour l'État frontalier.

Les échanges sont en cours de relance entre les petites et micro-entreprises brésiliennes et guyanaïses avec une volonté du SEBRAE, institution équivalente à la Chambre de commerce et d'industrie, de mettre en place des événements et actions pour construire un couloir binational avec un focus sur l'industrie touristique. Le premier jalon a été posé lors de la CMT avec comme



objectif l'organisation d'une mission technique en Guyane avec les entreprises souhaitant intégrer cette démarche. Le gouvernement de l'État d'Amapa ambitionne également de s'allier à la Guyane et dans le but de se constituer en bases arrière de la COP30 afin de pouvoir accueillir un certain nombre de participants, également les olympiens de la région du Nordeste en transit vers l'Hexagone pour les Jeux olympiques de Paris 2024. L'autre grande priorité du gouvernorat est la présentation et la signature du projet d'aire de biodiversité protégée alliant les parcs amazoniens des quatre états de la région, aussi lors de la COP30.

Enfin, le jumelage entre les deux villes de Macapa et Kourou a permis de poser les premières bases d'une volonté appuyée de coopération entre le gouvernement de l'État d'Amapa et la Guyane.

On peut cependant relever plusieurs failles, à commencer par la non-application des accords et de coopérations signées, ou encore l'établissement de la zone de transbordement qui engendre une augmentation des taxes, la perte des garanties financières pour les entreprises et finalement un surcoût pour les clients en bout de chaîne. Rappelons que les villes d'Oiapoque et Macapa sont considérablement éloignées des centres administratifs.

Les autorités surinamaises, quant à elles, encouragent vivement la coopération comme levier de développement et surtout de sortie de crise économique, représentant aussi une pierre d'achoppement majeure à leur engagement.

La dynamique d'importation vers la Guyane est relativement faible mais constitue un des aspects principaux de la coopération économique. Le Ministère encourage notamment la coopération par la promotion et la valorisation de la production locale des petites et moyennes entreprises à l'export vers les pays frontaliers et les Pays-Bas. L'organisation

du salon du commerce est par ailleurs orientée sur les échanges avec les pays frontaliers, conformément au souhait d'ouverture du ministère des Affaires économiques, de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique sur la région. Le souhait a d'ailleurs été exprimé que la Guyane intègre la CARICOM, dans une volonté de développer, renforcer et surtout faciliter les échanges sur le plan normatif.

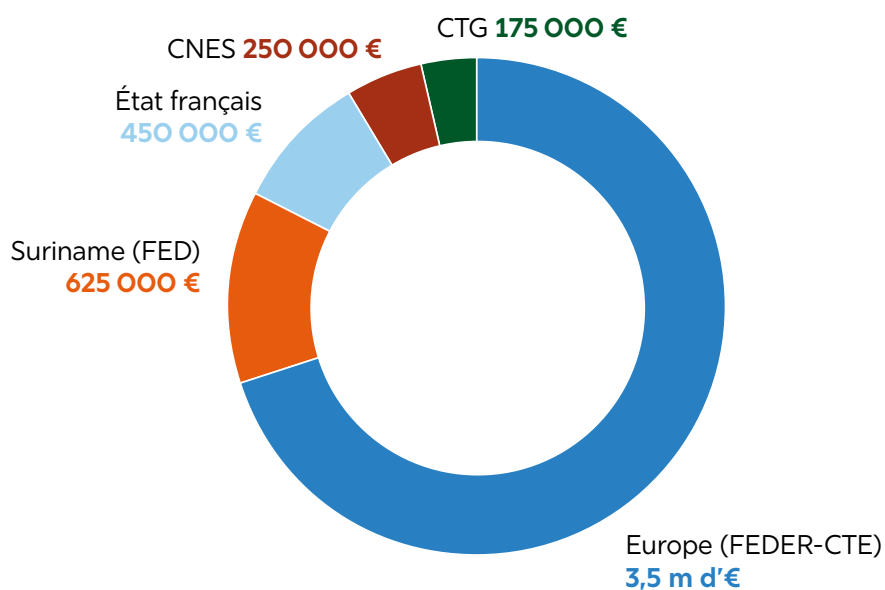
La création d'une plateforme numérique de notifications pour améliorer le suivi des déclarations des marchandises en temps réel est en cours, notamment sur le suivi phytosanitaire pour pallier les remontées d'informations trop tardives de la part des autorités de contrôle douanier françaises. Les travaux sur le système de codes de taxations douanières ainsi que la digitalisation du registre des entreprises se poursuivent. Ceci, dans le but de faciliter les formalités et process pour les opérateurs économiques surinamais très souvent entravés dans le cadre de leur activité, particulièrement s'agissant de l'export vers la Guyane. Également, in fine, de juguler l'entrée illégale des denrées alimentaires sur le territoire, estimées à une centaine de tonnes.

Toutefois, au même titre que le Brésil, d'autres désagrégements parasitent les échanges économiques. Premièrement les délais interminables des travaux de réhabilitation du ponton d'Albina et le dysfonctionnement de la Gabrielle causant le retard de la mise en service du Malani. L'impact est ainsi considérable sur le contrôle des flux de marchandises favorisant grandement à la croissance de la circulation illégale et du travail dissimulé. Significativement, cette entrave majeure affecte l'activité des entrepreneurs surinamais, comme l'ont témoigné le Président de la KKF et les opérateurs auditionnés, d'autant plus que toutes les échéances de mise en rotation du nouveau bac sont passées alors qu'il demeure toujours immobilisé.

Le projet de développement de la « Nouvelle ville d'Albina » incluant un aménagement des berges, la zone franche incluant la ville et celle de Saint-Laurent-du-Maroni est resté au stade d'étude dans les cartons de la KKF. Une des raisons évoquées est que l'emplacement envisagé dans le cadre de la prospection était priorisé pour un autre projet du Gouvernement surinamais, celle de l'aménagement de la zone franche internationale et du pont sur le Maroni. Celle-ci entend solliciter la Banque interaméricaine de développement (BID) une nouvelle fois pour le financement de l'étude actualisée afin de relancer le projet. Deuxièmement, la zone de transbordement représente là aussi un frein majeur, empêchant le transport direct de personnes et de produits réfrigérés. Générant d'autres frais, et parfois même, pertes et impacts sur la qualité des marchandises. Effectivement, les rotations du bac la Gabrielle rendues beaucoup plus aléatoires en raison des marées, les cas d'immobilisation de containers réfrigérés se sont multipliés engendrant l'interruption de la chaîne de froid. C'est sans compter la perturbation de l'activité des opérateurs, qui jouaient de hasard, entre rotations annulées et horaires décalés.

Le port de l'Ouest est le premier port historique guyanais avec une activité recensée depuis 1885. Toutefois, elle a été constamment en dent de scie, alignée à l'économie du bassin de l'Ouest Guyanais et les chantiers en cours. La CCOG projette l'aménagement d'un

Provenance fonds Malani (5 millions d'€)



Source: la1ere.francetvinfo.fr



Source : Par Netactions — Travail personnel, CC BY-SA 4.0

port fluvial intégré dans la ville à l'horizon 2040 qui serait beaucoup moins onéreux et pourrait gérer le déchargement de 20 000 tonnes de marchandises.

Parallèlement, la coopération économique entre le Suriname et le Guyana et le Brésil est très dynamique, parce que ces États se doivent d'exploiter toutes les opportunités possibles pour accélérer le développement de leurs territoires respectifs. Les travaux du pont sur le fleuve Corentyne devraient être lancés prochainement (le mémorandum pour l'aménagement de la rive a été signé) et des accords permettant aux transporteurs surinamais et brésiliens de circuler sur le territoire guyanien, incluant le transport de marchandises, sont appliqués depuis plusieurs années. Ces traités intègrent également des produits d'assurance adaptés. Tous ces moyens mis en œuvre contribuent à fertiliser cette coopération entre les trois territoires. Seul le territoire guyanais (français) est à contre-courant, comme s'il s'inscrivait dans une démarche opposée. Par ailleurs, la méconnaissance complète du territoire et du marché guyanais, des opportunités économiques et ses acteurs écarte toute

possibilité d'instauration d'une coopération efficace. De surcroît, l'absence de desserte aérienne directe représente une contrainte majeure à la mobilité entre les deux territoires et creuse d'autant plus ce fossé, alors même que la CTG et le Guyana se retrouvent à un moment décisif, nécessitant plus que jamais une collaboration active. En effet, avec le dossier d'adhésion à la CARICOM dont le siège administratif se situe à Georgetown et présidée en 2024 par le Président Irfan Ali pour l'un. En plein essor économique du fait de l'exploitation pétrolière et en demande de partages d'expériences en matière de transition énergétique, d'industries durables ainsi que d'alternatives à l'importation des produits et de biens de consommations depuis l'Europe, afin de pallier la double inflation pour l'autre.

Finalement, c'est un autre enjeu géopolitique, le dossier brûlant de la dispute de la frontière de l'Essequibo qui ouvre la porte à une autre piste de coopération, dans le domaine de la sécurité, qui plus largement, se consolide.

– Volet sécurité

La coopération la plus ancienne, la plus stable, dynamique et organisée tous domaines confondus est incontestablement la collaboration entre les corps des pompiers de Guyane qui développe un ensemble d'échanges transfrontaliers en matière de sécurité civile. Bien qu'elle fût confrontée à de nombreuses difficultés, la mise en place d'une planification annuelle renouvelée est bien définie et les processus sont aujourd'hui bien coordonnés. La coopération a donc débuté avec le Brésil, poursuivie avec le Suriname et, plus récemment, le Guyana. Des accords d'entraide ont été mis en place entre les villes frontalières d'Oiapoque, côté brésilien, et Saint-Georges-de-l'Oyapock, et entre Albina, côté surinamais, et Saint-Laurent-du-Maroni. Formation du personnel, exercices, interventions conjointes, dons de petit matériel et véhicules de transport de victimes, entre autres... Début 2019, dans le cadre de l'application de l'accord signé avec le Suriname, 357 victimes ont été récupérées et transférées vers l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni. Deux cents sauveteurs surinamiens et 25 brésiliens sont venus se former en Guyane (*source: ASP Mag*). Aussi, les pompiers du Guyana ne sont plus uniquement cantonnés à leur mission initiale de lutte contre le feu, et peuvent depuis 2009 assurer le secours aux personnes, les premiers secours et la sécurité routière. Ce, grâce à des formations suivies par le passé, dispensées par des pompiers du Sdis de Guyane. Un dispositif renouvelé plusieurs fois, entre autres en 2010, 2015 et 2020 entre la France et le Guyana, par l'intermédiaire de la Guyane. Financé par l'ambassade de France à Paramaribo, l'ayant initié. Dans le cadre de cette coopération avec Georgetown, là aussi, des équipements spécifiques (masques à oxygène, colliers cervicaux, barquettes de transport de victimes), ont notamment été offerts aux *firemen* du Guyana, soutenus par les fonds européens et le Sdis.

Des exercices de simulations frontaliers d'aide aux victimes permettent régulièrement de perfectionner les équipes.

Enfin, notons que des relations amicales se sont nouées entre les soldats du feu des territoires, ce qui facilite les processus. Aussi, d'autres échanges réguliers comme les participations aux manifestations sportives, aux séminaires de pompiers au Brésil comme dans l'Hexagone avec des délégations des pays voisins, concourent à solidifier ces liens et ce modèle de coopération.

Le Centre de coopération policière de Saint-Georges pourrait également représenter la preuve d'une collaboration fructueuse avec le Brésil. Néanmoins, bien qu'après treize ans d'existence et une activité effective ainsi qu'efficace, elle est grandement ralentie car constamment entravée depuis sa création depuis 2010.

À commencer par sa croissance, assurément, alors que le CCP tente tant bien que mal de rester opérationnel en incluant la police aux frontières et la gendarmerie française ainsi que la police civile et militaire de l'État de l'Amapa et un agent du corps des pompiers militaires. Il est toujours situé à l'étage de la gendarmerie de Saint-Georges-de-l'Oyapock depuis plus de dix ans, au sein de ce qui constituait les chambres des gendarmes de passage en mission. Sa création relève de l'accord de partenariat en matière de sécurité publique du 12 mars 1997 et sur le protocole additionnel du 7 septembre 2009.

Cependant, le CCP n'a jamais changé de lieu afin de siéger dans ses propres bureaux, sachant que cette situation qui perdure pose la question du déficit de moyens. En effet, à l'heure actuelle, le CCP ne dispose uniquement des ressources de la gendarmerie de Saint-Georges et pas de financements propres, ce qui, là aussi, freine son activité. Or, le Centre nécessite des moyens spécifiques tels que le matériel adapté à la vérification des identités en forêt lors des opérations, rendu jusqu'à maintenant impossible de l'absence de celui-ci.

À ces questionnements, l'on peut trouver cette réponse écrite à la question n° 13549 adressée par l'ancien député la République en marche, Fabien Gouttefarde au ministre de l'Action et des comptes publics : « *Le projet et la construction du pont de Saint-Georges-de-l'Oyapock ont permis de réfléchir à une meilleure coopération frontalière entre les administrations du Brésil et de la France. Ainsi, il a été décidé de créer un centre de coopération sur le modèle des centres de coopération policière et douanière (CCPD) implantés sur les frontières intérieures de l'espace Schengen. Ce centre doit permettre la coopération et l'échange d'information entre les administrations brésiliennes et françaises afin d'améliorer la gestion et le contrôle de la frontière commune notamment pour les contrôles migratoires, de renforcer la sécurité et de lutter contre la fraude. Lors des échanges initiaux, la partie française a proposé d'inclure la direction générale des douanes et droits indirects*



ainsi que la recette fédérale brésilienne au sein du centre de coopération policière (CCP) franco-brésilien de Saint-Georges-de-l'Oyapock. Cette proposition avait été rejetée car les autorités brésiennes ne souhaitent pas y intégrer leur administration douanière, la Receita Federal, dont la compétence, dans l'État de l'Amapa, est limitée aux champs fiscaux et commerciaux. En effet, les principes de gestion et d'échange d'information au sein d'un CCPD se font entre administrations avec des compétences similaires. À plusieurs occasions au cours de l'année 2015, la douane française a pu réitérer sa demande afin d'intégrer le CCP. La douane française a ainsi été intégrée au CCP en tant qu'observateur. À ce titre, elle assiste aux réunions bimestrielles du CCP, favorisant un meilleur échange d'information. Par ailleurs, les flux actuels du trafic entre la France et le Brésil ne justifient pas nécessairement l'intégration d'effectifs douaniers à temps plein au sein même du CCP en dépit de l'ouverture du pont de Saint-Georges-de-l'Oyapock. Ainsi, la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pourra s'engager pleinement dans le CCP de Saint-Georges-de-l'Oyapock dès que les autorités brésiennes prendront les mesures politiques et juridiques nécessaires afin de pouvoir y intégrer une composante douanière et dans la mesure où l'intensité du trafic le justifiera. La DGDDI a également pris l'attache de la coordination nationale des CCPD sur un éventuel projet de déplacement du CCP de Saint-Georges-de-l'Oyapock. Néanmoins, la coordination nationale des CCPD a précisé qu'il n'existe pas, à ce jour, de projet de déplacement du CCP. »

Bien entendu, cette réponse publiée au *Journal officiel* le 12 décembre 2018 est à replacer en contexte, tout comme la considération de l'engagement du gouvernement brésilien à renforcer le CCP en moyens humains fédéraux et le réaffecter au sein de locaux dédiés lors de la CMP de juillet 2023.

Pour autant, alors que de part et d'autre la volonté est clairement affichée et concrètement engagée du côté brésilien d'exploiter le pont (d'où sa construction) en tant qu'outil de développement économique et la mise en place de ce couloir commercial binational, il devrait s'agir de mettre tous les moyens en œuvre en ce sens. Et bien que le contrôle des flux de marchandises n'entre pas dans le champ de prérogatives de la Receita Federal à l'instar de la douane française, son action est tout aussi applicable, attendu que des projets économiques importants se concrétisent. Mais ce n'est pas le cas.

Aussi, lorsque l'on recense les champs d'action du CCP; la criminalité transfrontalière, le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains, la contrebande de marchandise et autre, la pêche illégale dont le trafic de vessie natatoire.

Sans compter les travaux conjoints avec la PAF comme l'immigration et l'analyse sur les flux.

Ne peut-on s'empêcher de s'interroger sur la réaction des deux États et la justification de l'allocation des moyens qui auraient pu, dû être anticipés.

Également des opérations conjointes sont organisées avec l'armée brésilienne et la police militaire de l'État.

L'ensemble de la frontière avec le Brésil étant avec l'Amapa, son gouvernement constitue le principal partenaire du CCP, mais il travaille aussi de concert avec les États du Para et du Maranhão. Des opérations régulières de lutte contre l'orpaillage clandestin ont lieu et des patrouilles mixtes avec l'armée et la gendarmerie sont organisées mais qui en réalité se déroulent plus parallèlement que conjointement, ce qui peut également constituer une difficulté.

L'organisation de ces missions nécessite un cadre juridique bien précis afin que les agents aient la possibilité d'intervenir de part et d'autre de la frontière ainsi qu'une coordination bien précise. À défaut, ces opérations telle que « Rochelle » sont en réalité réalisées chaque corps de son côté et souvent annulées à la dernière minute.

Le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a profité de son déplacement en Guyane en septembre 2022 pour répondre à l'invitation de son homologue Kenneth Amoksi, ministre de la Justice et de la Police afin, notamment, de signer l'avenant à l'accord de coopération judiciaire de 2021 et permettre l'entrée en vigueur de l'accord de coopération en matière policière du 29 juin 2006.

S'appliquant au 1^{er} octobre 2022, il officialise les patrouilles communes entre la gendarmerie nationale et la KPS du Suriname et cadre l'intervention des agents de chaque corps pour la prévention et le contrôle des « faits punissables » ainsi que « dans le but faciliter la lutte contre la criminalité et la délinquance transfrontalières », dans le respect des conventions de droit international auxquels les deux États sont liés et leurs propres législations internes. Cela, sûrement pour éviter de nouveaux incidents diplomatiques tel le différend qui a causé la suspension des patrouilles conjointes militaires entre la gendarmerie et l'armée française avec les forces surinamaises, à la demande du gouvernement surinamais en mars 2019.

Celui-ci est survenu dans le cadre d'opération Harpie de lutte contre l'activité aurifère illégale, les 25 septembre, 23 octobre et 27 février, et la destruction de matériel utilisé pour l'orpaillage illégal par les militaires français et réside dans la transmission des coordonnées GPS des lieux des faits sur un îlot localisé côté français. Les autorités surinamaises ont estimé néanmoins que l'action avait eu lieu 10 km plus loin, côté Suriname.

Une difficulté de cartographie que même la technologie GPS amplifie au lieu d'élucider, et qui génère des

incidents, également en cas de patrouilles conjointes de contrôles des résidents ou touristes sur les îlots de l'Oyapock. Effectivement, ce n'est pas le cas uniquement à la frontière brésilienne désormais, puisque la signature du protocole du 15 mars 2021 annexé à la Convention de Paris de 1915, a enfin pu permettre de préciser les incertitudes côté rive surinamaise.

Sur les deux espaces riverains et sous la houlette de la mission Harpie depuis 2008 faisant suite à Anaconda (2002), l'action en matière de lutte contre l'activité aurifère illégale est soutenue et la collaboration renforcée singulièrement avec le Brésil, dans le cadre des échanges sur le suivi des bandes et organisations armées, phénomène criminel en marge en plein développement. Cette coopération est essentielle et a déjà pu porter ses fruits, dans le cadre de l'appréhension de la « bande de Romario », impliquée dans la mort du major Blanc dans l'exercice de ses fonctions en mars 2023.

Face à la pression accrue du narcotrafic, la circulation d'armes et de l'orpaillage illégal, à la faveur du commerce et travail clandestin, se pose naturellement la question de la symétrie des moyens avec la mise en place d'un Centre de coopération policière et douanière à Saint-Laurent-du-Maroni ou Albina. Pourtant, il apparaît que sa mise en place était déjà évoquée, notamment dans le cadre des travaux du comité de suivi « Sécurité - Justice » des accords de Guyane en août 2017. Effectivement, le bureau de la coopération de la préfecture de Guyane indiquait : « De même, le Suriname a annoncé son intention de ratifier les accords de réadmission (2004) et de coopération policière, ouvrant la voie à un futur CCPD à Saint-Laurent-du-Maroni. » Nous verrons dans le volet justice que les autorités surinamaises et françaises ont effectivement signé les accords précités et les protocoles d'application afférents. La voie ne semble toujours pas ouverte pour autant... Pourtant, ce serait le moyen de coordonner et structurer l'action des États à la demande du gouvernement surinamais, ainsi que de former les forces dans le cadre de programmes de formations aux procédures spécifiques. Également, d'échanger les informations, données, selon les prérogatives d'un CCPD. Sans oublier l'implémentation d'une véritable action conjointe contre le narcotrafic. Enfin, la mise en œuvre d'une task force transfrontalière afin de permettre les concertations planifiées et régulières entre les représentants des forces. À noter qu'un attaché de sécurité intérieure a été nommé en juin 2023 et rattaché à l'ambassade de France à Paramaribo ainsi que trois représentants de l'armée peu après. Aussi, le cadre de la législation citée en amont permet le détachement d'agents



Signature de l'avenant à l'accord de coopération judiciaire entre le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, et son homologue Kenneth Amoksi, ministre de la Justice et de la Police du Suriname.

surinamais et français sur l'un ou l'autre des territoires sur une durée limitée. Tous les facteurs semblent ainsi réunis pour l'implémentation d'un outil essentiel à cette coopération.

Pourtant, son évocation est controversée pour des raisons politiques, les mêmes qui justifieraient l'asymétrie en termes d'attribution de moyens et d'investissement pour la coopération avec le Suriname, ce sur quoi nous reviendrons dans le volet politique et institutionnel.

Concernant la lutte contre l'orpaillage illégal, une collaboration entre les villages frontaliers est déjà établie et effective puisque la législation encadrant l'activité aurifère diffère au Suriname mais nécessitant la considération de la préservation des berges, des habitats et des fleuves afin de cesser leurs pollutions. Des opérations régulières conjointes étaient menées en matière de lutte contre la pêche illégale, notamment entre 2015 et 2017, mais peine à se pérenniser en raison du déficit de moyens d'intervention et de matériel de navigation de pointe des autorités surinamaises et guyanaïses. Une initiative menée par le WWF a permis de relancer la concertation, le contrôle et quelques interventions communes entre la Guyane, le Suriname et le Guyana fin et début 2023. Nous évoquerons en détail dans le volet environnement.

Des interventions communes continues d'abordage à la frontière brésilienne sont amplifiées en collaboration avec les autorités de l'État d'Amapa et le CCP ainsi que le renfort attendu de deux officiers de liaison de l'armée de terre et de la marine, dans le but de favoriser les échanges et la coordination des opérations de lutte contre la pêche illicite.

Enfin, et plus largement, l'action se construit avec le Guyana autour d'autres axes, dont la coopération militaire en collaboration avec le Brésil pour la sécurisation des côtes maritimes et surtout l'application de l'accord d'entraide judiciaire.

– Volet judiciaire

L'exécution de la convention bilatérale de transfèrement des personnes condamnées sur le sol français détenues au Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly vers le Guyana et le Brésil pour la complétude de leurs peines, a très récemment permis la première reconduite d'un détenu guyanien. C'est par le biais de la collaboration relancée par le procureur Joël Sollier de concert avec l'ambassade de France au Suriname et les autorités judiciaires brésiliennes que les rouages de celui-ci sont débloqués, permettant à l'avenir une action plus opérationnelle. Pourtant, de nombreux freins subsistent et ont, d'abord, ralenti la mise en œuvre. En effet, la législation française constitue actuellement un obstacle majeur, en raison des restrictions entourant la protection des données, tout comme le droit de communication et d'information des personnes condamnées sur leur détention aux autorités administratives de gestion en territoire français.

Néanmoins, le travail de coopération pérenne entre le Centre de coopération policière et la police fédérale brésilienne est facilitateur et a, par exemple, permis la reconduite de trente-deux détenus sur le sol brésilien. Cependant, là encore, lorsque la collaboration est productive, elle est souvent freinée. L'absence de cadre spécifique est aussi la cause de la difficulté d'amorçage de la coopération juridique entre les États. Singulièrement, dans le cas de la réponse à la criminalité frontalière avec le Brésil, l'appréhension des criminels relève d'un casse-tête juridique, attendu qu'il est extrêmement complexe de réunir tous les éléments constitutifs du flagrant délit. Il en va de même

pour le cadrage concernant l'émission des mandats d'arrêts, relatif notamment, au respect de la distance du lieu d'instruction, le transfert et l'audition par le juge dans les délais impartis. Également concernant le processus d'enquête sur lequel ni l'armée ni la police militaire n'ont le pouvoir d'intervenir, en raison de leurs prérogatives différentes et en opposition, alors que la gendarmerie nationale est impliquée du début à la fin dans le déroulement de l'investigation. Ces obstacles qui créent les failles du système, sont bien connus des criminels qui en tirent aisément parti. Lors de la CMT de juillet 2023, la question s'est posée de l'alignement au cadrage législatif de reconduite à la frontière pour l'implémentation d'un mandat d'arrêt transfrontalier ou bilatéral avec chaque état, sur le modèle de la procédure européenne. Encore dans ce cas, dans l'attente d'une suite effective. Il est sollicité un alignement des mesures phares constituant les accords bilatéraux, pour la symétrie des opérations, sur les deux espaces riverains surtout dans le cadre des interventions sur les mêmes champs d'action, tel que la lutte contre l'activité aurifère illicite. Par exemple, la réciprocité de la précaution autorisant la patrouille des forces à 5 km en profondeur dans l'accord judiciaire franco-surinamais, considérée dans le cadrage France-Brésil. Les entraves légales sont aussi vectrices de risques et mettent les forces en danger en situation d'appréhension de criminels armés, particulièrement en raison de l'impossibilité pour les forces françaises de police et de gendarmerie de porter des armes en intervention sur le terrain à l'instar de leurs homologues.

Visite du poste frontalier de Saint-Georges.





Conférence de coopération régionale en Guadeloupe, en mars 2023.

Bien que l'accord bilatéral d'entraide franco-surinamais pose le cadre légal afin de pouvoir échanger divers éléments concernant l'instruction de procédures judiciaires telles que la sollicitation de l'audition, la comparution de témoins et d'experts, de pièces à conviction, documents ou objets, la requête d'obtention d'écoutes téléphoniques, de perquisitions et la réalisation de saisies de l'autre côté de la frontière ; le travail concerté sur l'intelligence demeure un point d'achoppement supplémentaire. Alors même que les échanges et le traitement de données sont souvent salutaires dans l'action contre les gangs armés et la recherche de complices.

Même l'accès au fichier des détenus est restreint par le cadre de la CNIL, entre autres. D'ailleurs, le centre pénitentiaire qui, faute d'un accord d'extradition entre la France (s'appliquant à la Guyane) et les pays frontaliers (celles-ci s'opèrent rarement au cas par cas), peine à proposer les services minimums aux détenus, déjà du fait du doublement de sa capacité. Le Centre de Rémire-Montjoly compte effectivement plus de 200 détenus brésiliens, environ 150 détenus surinamais et 100 ressortissants guyaniens incarcérés. Aussi, la pénurie de personnel et la surcapacité de la structure mettent à mal la politique de réinsertion de l'établissement. Les spécificités du mode de vie des populations des bassins frontaliers ne sont pas prises en compte, compliquant régulièrement leur quotidien,

comme dans le cadre du contrôle de l'approvisionnement en produits de base alimentaire, ou de la circulation des produits de l'artisanat traditionnel.

De ce fait, les réglementations issues d'une législation verticalisée très souvent bien trop éloignées de la réalité du terrain créent des sentiments d'injustice et de frustration chez les peuples riverains. À l'exemple de cet incident courant mai 2023 au cours duquel les gendarmes mobilisés au PCR de Régina auraient saisi une partie de la réserve de couac d'une famille amérindienne Kamuyeneh, au probable motif de l'exécution d'un contrôle des denrées importées régi par des normes sanitaires différentes du pays d'origine. En dépit du fait que L'État exerce les compétences relevant de la sécurité, la défense et la justice, l'Assemblée de Guyane selon ses attributions, doit promouvoir la coopération régionale. Ainsi, par l'élaboration, et la mise en œuvre d'un programme-cadre de coopération régionale précisant la nature, l'objet et la portée des engagements internationaux qu'il se propose de négocier (loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016), la Collectivité Territoriale de Guyane disposerait d'un outil de structuration, de coordination et de dynamisation de la coopération. C'est le levier qui permettrait de lever un grand nombre de freins en la positionnant, à juste titre, comme institution pilote.

– Volet politique et institutions

En outre, cet outil serait enfin la réponse aux difficultés et aux défis auxquels les collectivités frontalières sont quotidiennement confrontées, et qui sont aussi conséquentes au croisement de compétences communes, à deux échelles différentes. D'ores et déjà, il répondrait aux questionnements des élus, confus dans l'exercice de leurs missions rendues compliquées par l'absence de définition claire d'un acteur tête de file et coordinateur. L'intervention des collectivités frontalières est également limitée du fait du peu de compétences en coopération et politique internationale et leur implication largement négligée, écartée des dialogues entre l'État et les pays voisins. Alors que dans l'obligation de répondre aux missions relevant des compétences attribuées, significativement la gestion des déchets pour les EPCI, ils doivent collaborer avec l'État riverain. Ces situations créent l'incompréhension, dans la mesure où il est attendu des collectivités riveraines que des infrastructures frontalières soient mises en place alors que celles-ci ne disposent pas non plus des moyens nécessaires. Le manque de ressources financières ralentit par ailleurs les actions utiles à la bonne marche de la coopération. L'absence de leadership ouvre la porte aux actions isolées de partenaires institutionnels faisant cavalier seul agissant de surcroît en dehors de leur champ de compétences et contribuant à créer la confusion auprès des acteurs des pays riverains, souvent peu au fait du fonctionnement et des interlocuteurs idoines.

En outre, l'obligation de passer par l'ambassade de France au Suriname et au Guyana pour dialoguer et échanger avec les acteurs et partenaires freine les échanges tout comme l'administration très centralisée du gouvernement surinamais sur Paramaribo. La collaboration avec les collectivités frontalières et leurs équivalents au Suriname n'est donc pas possible, aussi les relations se nouent avec les représentants des populations du bassin de vie, les autorités coutumières, notamment le Gran Man Paramaca. Afin de pouvoir optimiser et développer la coopération avec le Suriname et les échanges avec le Guyana, l'ancienne Région Guyane a ouvert une antenne à Paramaribo au sein des murs de l'ambassade de France au Suriname et au Guyana. Véritable réseau d'influence, elle contribue à clarifier le statut de la Guyane auprès des États de la Grande Région, et de la positionner dans les discussions stratégiques sur les enjeux communs tels que la lutte contre la pêche illégale, contre l'exploitation aurifère illicite... Ce, à un moment décisif où le territoire doit prendre

sa place sur la scène régionale. Pourtant, là aussi, il faudrait penser et mettre en œuvre une dynamique coordonnée issue d'un véritable plan de développement axé sur le plateau des Guyanes. Afin d'être au fait des décisions géostratégiques et géopolitiques et de participer à l'intégration de la Guyane par cet investissement. Plus simplement de renforcer l'antenne en moyens humains, dans le but de lui donner un rayonnement et une ampleur plus significatifs, ainsi qu'appuyer des sujets d'importance. De cette façon, elle prendrait sa pleine mesure d'outil de diplomatie territorial pour faire fructifier la coopération avec le Suriname. Pendant longtemps, cette vision comprenait aussi la collaboration avec le Guyana, mais force est de constater que le fait que le dossier de l'adhésion de la Guyane en tant que membre associé à la CARICOM soit toujours pendant, à l'instar de la Martinique, montre qu'un signal fort devrait être lancé.

Une attention particulière devrait être portée sur les relations avec le Guyana. La mise en place d'un bureau spécifique à Georgetown doté d'un chargé d'affaires résident, afin d'assurer une représentation plus concrète de la France est déjà un pas supplémentaire, en plus du volontaire international en administration détaché de l'ambassade de France au Suriname et au Guyana. La non-présence de la Guyane est quant à elle évoquée, du fait de la volonté du développement de la coopération sur des axes communs et du positionnement de la Guyane comme partenaire privilégié, ou dans certains cas précis, entre autres. De plus, le peu d'échanges est regretté par les autorités guyaniennes, qui mentionnent le défaut de culture du lien avec les autorités politiques. Ils constatent qu'aucune visite de personnalités politiques ou invitations n'ont été à leur connaissance récemment organisées (*au moment des auditions, ndlr*), la dernière visite datant du déplacement de Madame la députée Chantal Berthelot en 2009. Or, le Président Irfan Ali, de part son influence et sa fonction au sein de la communauté, pourrait servir le dossier de la Guyane à la CARICOM. Le gouvernement serait prêt à soutenir la Guyane. Cette culture du lien à géométrie variable est également citée dans les rapports avec les autres représentants des pays riverains.

On peut d'ailleurs relever cette asymétrie en termes d'attribution des moyens avec un impact distinguant les dynamiques de coopérations entre le Brésil et le Suriname, qu'il s'agisse de l'impulsion

de l'aménagement de grandes infrastructures à de plus petites, quasi indispensables à la réponse de défi cruciaux, tels que la criminalité, le narcotrafic, l'orpaillage illégal, etc.

Partons de ce simple constat, l'outil d'institutionnalisation des relations transfrontalières qu'est la Commission mixte transfrontalière franco-surinamaïse, instance de dialogue bilatéral, qui se réunit annuellement (or période Covid), ne s'est réunie qu'une seule fois le 24 novembre 2009, contrairement à la CMT franco-brésilienne réunie 12 fois, bientôt 13, en juillet 2024.

Fort heureusement, les deux Conseils du fleuve, sur l'Oyapock et le Maroni, constituent l'autre instance de dialogue bilatéral pérenne, alternativement sur chacune des rives, et traitent, chaque année, les sujets d'intérêts communs pour la gestion des fleuves et le développement des zones frontalières. Elles se composent de représentants des pouvoirs publics de chaque État membre, de représentants de la société civile issus de la région frontalière concernée et d'experts indépendants, des parlementaires et élus.

La disparition du bureau de la coopération régionale de la préfecture de Guyane est aussi mentionnée. Son action couvrant l'ensemble tous les domaines confondus, favorisait et fluidifiait les échanges entre les acteurs des territoires. Les partenaires institutionnels qui l'ont évoqué, s'appuyaient sur la direction pour la réalisation des projets, puisque la mise en lien était aussi facilitée. Aujourd'hui, ce sont des missions de coopération qui ont été créées au sein des deux sous-préfectures pour l'organisation des Conseils du fleuve. La question se pose de l'ancrage et de la maîtrise du terrain des personnels ainsi que la prise en compte des réalités se reflétant sur la mise en place de ses outils indispensables à la coopération transfrontalière.

Le sujet de la présence de la représentation d'une antenne de l'ambassade de France à Brasilia et à Macapa est une préoccupation majeure pour les partenaires brésiliens afin de pouvoir solutionner les questions administratives d'une part. D'autre part, dans l'appui des actions en faveur du développement de la culture et de la francophonie, ainsi que le soutien de projets innovants au bénéfice des populations.

Concernant le programme de coopération Interreg Amazonie (PCIA), outil d'intégration du territoire dans son environnement géographique, vingt-deux projets ont été financés sur la programmation 2014-2020.



13^e Commission mixte de coopération transfrontalière France-Brésil, 12 et 13 juin 2024, à Macapa, dans l'État de l'Amapa, au Brésil ©CTG

Ces programmes de coopération réalisés avec le Suriname, le Guyana et les trois États du Brésil (Amapa, Para, Amazonas) relèvent des domaines économiques avec deux dossiers, l'environnement et la biodiversité, au nombre de six actions, les transports, représentant cinq projets, ainsi que la santé et le social avec neuf initiatives.

Les grosses infrastructures ne peuvent malheureusement pas être financées par le biais du PCIA et l'émargement des partenaires au programme requiert que le chef de file soit français. Cela représente souvent une gageure pour ces derniers, qui rencontrent plus souvent que rarement des difficultés à trouver des partenaires fiables avec lesquels s'associer et en capacité d'avancer un pourcentage des fonds. L'absence d'interlocuteur au Guyana entrave le bon déploiement du programme sur ce territoire. Il est fait état de la nécessité d'avoir des référents par état partenaires pour faciliter et permettre l'identification de leurs besoins.

L'axe compétitivité est aussi difficile à mettre en œuvre. Pour autant, il est à noter que le programme fait émerger des success-stories, comme le projet Sdis consistant à l'échange de bonnes pratiques et à la formation avec les forces des soldats du feu des pays riverains. Là encore, la dynamique des pompiers s'érige en modèle à suivre.

L'action de l'association d'ID Santé, un acteur de la prévention sanitaire à la frontière brésilienne, entre autres. Enfin, Bio-plateaux, programme pour la préservation de l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques des Guyanes.

– Volet protection de l'environnement et développement durable

Plusieurs actions de coopération répondant aux grands enjeux environnementaux et visant à s'engager de concert avec les États voisins dans la préservation de nos milieux naturels partagés sont des exemples de collaboration fructueuse. Et celle-ci ne date pas d'aujourd'hui.

L'International Society of Biodiversity of the Guiana Shield (IBG) ou société internationale de la biodiversité du plateau des Guyanes, a été créée le 4 août 2010 lors du second congrès sur la Biodiversité du plateau des Guyanes à Macapa au Brésil. Il visait à mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en matière de biodiversité et de gestion durable à destination des populations du plateau des Guyanes et à mettre en réseau les partenaires. Lancer des projets de recherche interrégionaux sur la biodiversité du plateau des Guyanes afin de créer des capacités locales, sensibiliser le public et donner accès à des moyens de recherche performants au tout public. Enfin, communiquer sur les thématiques sur différents supports et par différents biais. Du GSI est né le Guiana Shield Facility (GSF) pour la période 2010-2014, principalement financé par les Nations unies (PNUD) et quelques mécènes dans le but de proposer un mécanisme de financement à long terme pour la conservation et le développement durable de l'éco-région du plateau. Il s'est focalisé sur la mise en place d'activités à l'échelle nationale et régionale, en s'axant sur la coopération. Par le biais

de ce programme, une synergie est née autour des enjeux de conservation à l'échelle du plateau des Guyanes. Aussi, plusieurs colloques et séminaires scientifiques ont été organisés sur la Biodiversité du plateau des Guyanes. Plusieurs projets ont émané de celui-ci, dont la plate-forme « WAVINGS » pour WAter Views and Information Network in the Guiana Shield pour la gestion des milieux aquatiques, présentée à Cayenne en octobre 2013.

Aujourd'hui, cette coopération est à l'image de Bio-Plateaux, pour l'articulation transfrontalière de l'eau et de la biodiversité, qui vise à développer le partage de données, informations et expériences sur l'eau et la biodiversité en milieu aquatique entre la Guyane française, le Brésil et le Suriname, en particulier dans les deux bassins transfrontaliers des fleuves Oyapock et Maroni. Il a pour objectif de mieux connaître la ressource comme les usages et les impacts associés sur les bassins-versants partagés. Bio-Plateaux se décline en plusieurs volets, la phase 1 avec l'organisation de la conférence internationale sur l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques qui a eu lieu le 26 novembre 2019 à Cayenne. Elle a réuni les acteurs scientifiques, techniques et administratifs compétents, en vue de présenter et proposer conjointement la démarche optimale d'intégration de l'information selon les spécificités du territoire. La phase 2 a mis en place les groupes techniques transfrontaliers pour les travaux préparatoires à la création d'un observatoire



transfrontalier sur l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques (animation de groupes techniques transfrontaliers, travaux de développement des systèmes d'information, renforcement des capacités, avec un focus sur les applications partagées de l'hydrologie spatiale pour une meilleure connaissance des ressources en eau). Le projet PROGISAT mené par l'IRD, lui tend à favoriser l'usage des informations géospatiales à l'échelle de la région nord amazonienne à destination des institutions et organisations en charge de la gestion environnementale. À cette fin, il s'approprie les outils, méthodes et produits à mettre en commun pour les adapter aux contextes de la Guyane et de la sous-région dans le but de répondre aux problématiques locales. Le projet porte également des actions de formation et d'enseignement à distance en géomatique, à destination des partenaires du plateau des Guyanes, il participe à la sensibilisation du grand public et des scolaires à l'observation de la Terre et est important pour la connaissance des territoires. L'entreprise Solamaz contribue à l'électrification publique et l'équipement des sites isolés grâce à l'installation de lampadaires et de kits solaires dans les villages reclus sur la berge brésilienne et surinamaïse.

Mutualiser l'action et les expériences des parcs naturels de Guyane, c'était l'aspiration du programme RENFORESAP. Ainsi, les partenaires des gestionnaires des espaces protégés ont partagé les réflexions, approches méthodologiques et outils techniques, pour mieux répondre aux défis communs en matière de gestion des ressources naturelles, transmission culturelle, orpaillage illégal et l'écotourisme. La finalité était le renforcement du réseau d'aires protégées du plateau des Guyanes, et a contribué à mettre en réseau les gestionnaires d'aires protégées, ainsi que des acteurs de la biodiversité des trois Guyanes, à échanger des retours d'expériences et à identifier des pistes de collaboration. Dans cette optique, trois ateliers ont eu lieu en 2019 et 2020 sous les thématiques de la préservation et de la transmission des patrimoines culturels à Lethem au Guyana, en mai 2019, de l'écotourisme à Bigi Pan au Suriname, en novembre 2019, enfin des stratégies des aires protégées face à l'orpaillage à Cayenne et au camp Cisame à Régina, en février 2020. De ce travail collaboratif s'est suivie l'édition de synthèses thématiques rédigées dans les trois langues et qui constituent assurément des éléments de référence pour l'action coopérative régionale dans les domaines de la gestion durable, la lutte et la protection des espaces protégés face à l'activité aurifère illicite ainsi que la transmission des patrimoines culturels vivants.

Le WWF est un partenaire incontournable de la coopération environnementale, avec ses initiatives diverses dont ECOSEO, qui est l'observatoire de services écosystémiques du plateau des Guyanes ambitionne d'évaluer les richesses naturelles du plateau des Guyanes et les bénéfices qu'en tirent les populations locales par le biais de cet observatoire. Il a permis d'obtenir plusieurs résultats, dont la cartographie de l'occupation des sols à l'échelle des quatre territoires et donnant une visibilité sur les changements qui ont eu lieu sur une période de 15 ans. Ces cartes ainsi que celles rendant compte de la déforestation due à l'activité minière sont en accès libre. Ainsi qu'une première évaluation scientifique des services écosystémiques rendus par le plateau des Guyanes aux abords du fleuve Maroni.

Le dernier projet en cours, à l'initiative du procureur général, envisage l'association des quatre territoires pour la création d'une aire de biodiversité protégée regroupant les quatre espaces protégés. Avec pour objectif la synergie sur les défis de préservation commun, l'arrêt de la circulation et l'usage du mercure ainsi que la lutte conjointe pour l'éradication de l'exploitation minière illicite. La concrétisation de ce projet pourrait idéalement se matérialiser par une ratification dans le cadre de la COP30 au Brésil. L'organisation non gouvernementale est aussi à l'initiative de réunions de concertation entre des représentants de l'administration du Guyana, du Suriname, et des pêcheurs de la Guyane française. À l'occasion de celles-ci, WWF a financé et mis en place des ateliers afin de partager les connaissances sur l'état des stocks de poissons, d'échanger sur la régulation de la pêche légale et informelle, et sur la lutte contre la pêche illégale dans chaque pays ou territoire. Le dernier temps d'échanges était axé sur la lutte contre la pêche illégale et la réalisation de propositions communes aux trois parties en 2023. D'autres réunions sont programmées pour s'orienter vers un plan d'actions communes, en associant dorénavant tous les acteurs, dont l'État. Cette action a été suivie d'une série de missions toujours en collaboration avec le comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM Guyane) et cette fois le département des Pêches du Suriname (DFS), dans une série de missions d'inspections conjointes des navires de pêche, le 19 novembre 2023 entre Paramaribo et Albina, au Suriname. Au cours de cette opération, 39 navires ont été observés, dont un inspecté dans le fleuve Suriname et trois en mer en route vers Albina. Cette initiative représentait une première entre les deux partenaires frontaliers.

– Volet culturel



Les Jeux inter-Guyanes ©CTG

Le fond d'échanges à but éducatif culturel et sportif (FEBECS) déployé par l'État, par l'intermédiaire de la préfecture couvre le périmètre des pays de la zone prioritaire d'échanges notamment le Suriname, le Guyana et le Brésil ainsi que les pays étrangers de la Caraïbe.

Les organismes associatifs ou les établissements scolaires installés et domiciliés en Guyane ont possibilité d'y émarger en répondant à l'appel à projets lancé chaque année.

Pour autant, bien que ce dispositif d'accompagnement soit un appui réel aux associations et ligues sportives, il reste insuffisant. En effet, l'enveloppe représente un montant de 300 000 euros par an afin de soutenir l'ensemble des associations de Guyane sur l'organisation des événements culturels et sportifs organisés avec les pays partenaires riverains.

Au même titre, l'absence de procédures spécifiques encadrant les déplacements, dans le cadre de la participation aux événements culturels et sportifs est regrettée et place les bénévoles dans des situations extrêmement risquées notamment avec les ressortissants riverains qui doivent suivre les formalités administratives. Cette embûche s'ajoute aux difficultés auxquelles les associations locales sont confrontées lors de l'organisation d'échanges avec les homologues riverains ou régionaux, que représente le manque de moyens financiers.

L'État riverain d'Amapa se montre très désireux d'intensifier et de développer les échanges culturels et sportifs, effectivement, les autorités amapaenses ambitionnent de positionner le bassin frontalier



Le Grand prix cycliste de la coopération ©CTG

comme porte d'entrée dans le but de réaliser des événements ainsi que des programmes d'échanges culturels, résidences artistiques, caravanes et formations dans le domaine de l'industrie culturelle avec ce focus sur la vallée de l'Oyapock. L'axe culturel est priorisé comme vecteur économique par l'État brésilien et est envisagé comme véritable levier de développement. Le secrétariat d'État étant en phase d'identification des partenaires et des sources de financement et des personnes-ressources. Aussi est-il primordial de se poser comme interlocuteur privilégié dans le cadre du nouveau Programme de coopération Interreg Amazonien (PCIA) prévoyant un axe dédié.

Toutefois, il est regrettable qu'à ce jour aucun accord régissant la coopération culturelle n'existe, les initiatives s'organisant de façon dispersée, les partenaires agissant par l'intermédiaire de leur réseau propre et les institutions n'ayant aucun suivi des actions réalisées.

Cette situation est préjudiciable à plusieurs titres. Premièrement, les autorités n'ont aucune information sur les événements de coopération et ne peuvent donc pas réagir en cas d'incident à l'étranger, les partenaires n'ont pas de concertation officielle avec les acteurs, ceux-ci ne peuvent être véritablement accompagnés sur des projets d'envergure sans distinction. Ensuite, l'incidence est grande puisqu'à ce jour l'historique de l'action culturelle ne pouvant être retracée, les nouvelles administrations n'ont aucun élément concret sur lequel s'appuyer et ne dispose que rarement d'archives en raison des faits évoqués en amont. Sans oublier que cela implique la déperdition de certaines contributions et matériels constitutifs du patrimoine culturel transrégional commun.

Cet état de fait est à déplorer, attendu que la collaboration culturelle transfrontalière a connu de très beaux jours, significativement avec des temps forts qui étaient récurrents tels que les salons et les foires du livre, les journées de la Guyane en Amapa à Macapa, la participation aux Jeux Kalin'a et aux Jeux indigènes du Para pour ne citer que celles-là parmi tant d'autres.

Sur l'autre rive, notons que l'antenne de la CTG à Paramaribo est impliquée dans une démarche active avec l'Alliance française et l'ambassade de France au Suriname entre autres, en proposant des événements culturels dans le cadre de la Fête de la Francophonie, des concerts gratuits, dont le dernier de grande envergure en 2017 au Fort Zeelandia de Paramaribo à l'occasion de la Fête de la musique. D'autres actions afin d'animer les « journées françaises » ou encore une émission hebdomadaire intitulée « Fa waka Fransé » sur la radio Apintie, mode de diffusion d'informations sur la Guyane, avec des invités de passage, des titres du répertoire musical, et recettes de cuisine françaises. Très suivie dans les ministères, il y a une vraie appétence pour la culture, la langue française et par conséquent le patrimoine culturel guyanais.

Des actions des partenaires institutionnels qui restent malheureusement ponctuelles mais importantes pour la diffusion des patrimoines communs sont à saluer pour ne citer que « Les rencontres transfrontalières Suriname-Guyane-Brésil » en septembre 2011, qui s'inscrivait dans le cadre des Journées européennes du patrimoine organisées à Saint-Laurent-du-Maroni, du programme Musées d'Amazonie en réseau, porté par le Musée des cultures guyanaises (Cayenne), le Stichting Surinaams Museum (Paramaribo), et le Museu Paraense Emilio Goeldi (Belém). Ce programme, débuté en décembre 2010, visait à structurer la coopération entre ces trois institutions muséales des territoires frontaliers, le caractère transfrontalier de la plupart des populations de la région dans le domaine patrimonial.

L'essentiel de la coopération culturelle consiste en la participation d'artistes ou de groupes guyanais et des pays frontaliers à divers événements en réponse aux invitations des associations, promoteurs ou dans le cadre de fêtes communales.

Les collectivités frontalières, notamment la CCOG, ont tenté de stimuler la structuration des associations afin que le réseau et ses actions deviennent un levier

de coopération. Cependant, en raison de la barrière de la langue et de la complexité des démarches administratives, l'impulsion est retombée.

Les ligues et associations sportives n'ont jamais cessé de dynamiser les échanges en organisant les compétitions ou rencontres amicales tous niveaux confondus avec les homologues frontaliers et de la région. Ce, dans un souci de confronter les licenciés et jeunes sportifs à d'autres techniques et de développer leurs qualités sportives en créant le lien avec les athlètes des pays voisins.

Les Jeux inter-Guyanes, l'événement porte-drapeau de la coopération sportive, ont fait leur grand retour sous l'impulsion de la CTG en 2022, cadré par la signature d'un protocole d'accord incluant le règlement général. Les jeux concernent les étudiants de 19 ans et moins inscrits dans un établissement d'enseignement dans leur pays d'origine, pendant au moins un an, l'année précédente. La manifestation vise à favoriser une meilleure collaboration entre les pays partenaires et à encourager l'esprit de solidarité par la

pratique du sport. Enfin, à transmettre les valeurs de tolérance, d'inclusion et de cohésion. Organisés tous les deux ans, tour à tour par un des trois pays partenaires, les Jeux inter-Guyanes, d'ores et déjà en préparation, seront organisés sur le territoire fin 2024.

Un autre événement étendard, le Grand prix cycliste de la coopération ralliant selon le tracé des trois éditions entre 2015 et la dernière en 2018, Iracoubo et Sinnamary à Paramaribo, était aussi fédérateur des trois territoires Guyane, Suriname et Guyana. L'ouverture du pont sur l'Oyapock a été accompagnée du lancement du désormais traditionnel semi-marathon France-Brésil, épreuve de course à pied le traversant. Au-delà du challenge, c'est l'aspect symbolique qui est à relever. La compétition est organisée depuis cinq ans par le club Coq Roche en partenariat avec les autorités oïapoquoises, le gouvernement de Macapa et la CTG. Aujourd'hui, le défi à relever aussi bien pour le monde du sport que celui de la culture en Guyane, c'est la structuration des acteurs et des moyens pour la coordination de l'action de coopération.

Ce dans l'intention d'organiser de grandes compétitions et événements sportifs internationaux contribuant à augmenter l'attractivité du territoire pour l'un. De promouvoir, faire rayonner et exporter les patrimoines, artisanats, savoir-faire, cultures, et musiques guyanaises à l'échelle régionale et internationale, pour



l'autre. Au Guyana, bien que pour une majorité de la population le territoire soit perçu à travers le prisme des stéréotypes, la Guyane étant considérée comme une terre d'exil pour les criminels fuyant de la justice guyanienne, il semble qu'une partie des Guyaniens pourrait apprécier la proximité d'un bout d'Europe. Ce, afin de pouvoir se délecter de la gastronomie française, des viennoiseries, de produits d'épicerie fine et de luxe, à moins de deux heures de Georgetown.

L'Alliance française joue un rôle important au Guyana en tant qu'acteur culturel. La structure est très active, avec de nombreuses actions et programmes, dont le « french club » qui rassemble des expatriés, la mensuelle « french movie night » permettant aux adhérents et curieux de découvrir un film français, la fête de la musique, des cours de cuisine française et des sessions de dégustation de vin. La présidente de la structure organise plus ponctuellement des événements à échelle plus importante, la dernière avec le Musée National Gallery of Art et l'ambassade de France.

Entre 2007 et 2020, l'audiovisuel public en Guyane s'est engagé sur plusieurs conventions de coopération dont l'accord nommé Amanque avec les médias surinamais et brésiliens. Les pourparlers et réunions déjà bien engagés avec les partenaires guyaniens n'ont malheureusement pas abouti à des échanges concrets, comme espérés et au même titre qu'avec les acteurs riverains. En 2009, des échanges réguliers ont eu cours avec la chaîne de radio et télévision paraense CULTURA, portée par la fondation Funtelpa financée par le gouvernement du Para. Puis en 2010 avec le groupe REDE AMAZONICA, filiale historique de GLOBO, actionnaire de plusieurs médias radio, télévision, internet, dans les médias amazoniens des États de l'Amapa entre autres. Également au Suriname avec les chaînes STVS et Tele Sur la même année. Ces partenariats ont permis le développement d'un certain nombre de thématiques communes telles que l'échange de programmes, de contenus d'information, d'expertise journalistique, numérique et technique. De plus, l'appui logistique, l'accompagnement, la sécurité lors des missions des équipes de reportages constituaient aussi les contributions respectives des partenaires. Cette collaboration fructueuse a permis la couverture des événements culturels, sportifs, politiques tels que le Cirio de Nazareth, le Carnaval traditionnel et hors saison du Para, d'Amazonas et de l'Amapa, la foire du livre du Para, la captation de spectacles d'artistes régionaux dans le cadre de l'année de la France au Brésil, les Jeux Kalin'a, les Jeux des peuples indigènes du Para, la Foire amazonienne du tourisme, le Festival du cinéma de Manaus avec

la participation et présentation du film *Orpailleurs* de Marc Barrat, la couverture des médias frontaliers de la visite de François Hollande en Guyane en 2013... Tous les acteurs impliqués dans cette collaboration ont toujours accueilli très favorablement l'idée d'une coopération audiovisuelle renforcée et pérenne. Sans pour autant acter l'indispensable nécessité de la coordination de celle-ci au travers de la réalisation d'organigrammes ainsi que de l'attribution des responsabilités permettant l'allocation d'effectifs et de moyens renforcés dédiés à l'organisation et au suivi permanent des orientations et actions engagées. En clair, la coopération audiovisuelle n'a jamais été priorisée, alors que son apport aurait pu contribuer à une meilleure connaissance mutuelle des peuples et territoires du bassin amazonien. Par la considération et la valorisation de la station guyanaise, c'est l'image de la Guyane qui aurait été promue et ancrée dans son environnement. Une autre vision, une autre approche et d'autres perspectives auraient sûrement contribué à donner toute la dimension méritée avec cette approche originale d'ouverture sur l'Europe et l'Amazonie avec l'apport de contenus nouveaux et originaux.

Malheureusement, et pour des raisons indéterminées, les médias du bassin concernés se sont souvent heurtés à des problèmes internes avec pour conséquence le turnover dans les équipes, loin de stabiliser l'action de coopération en cours. Les incertitudes et changements d'administrations politiques des états voisins ont également entravé le développement d'une coopération audiovisuelle plus efficace et plus forte. Actuellement, et notamment du fait de la suppression de la responsabilité de la coopération régionale au sein du média public, il n'y a plus aucune action. De surcroît, il n'existe actuellement aucun média dédié, ni d'échanges directs ou de partage d'informations relevant de l'actualité entre les territoires à ce jour. Ce qui est fait dépend de la récupération et de l'exploitation des publications des médias des pays voisins et de la Région. Le média France Guyane constitue l'exception avec un correspondant au Suriname couvrant l'actualité du pays et très régulièrement du voisin guyanien et même du plateau des Guyanes. Les journalistes amapaenses s'appuient sur leur propre réseau pour relayer les actualités. Un média professionnel et transparent avec des correspondants de chaque territoire pour la diffusion des informations serait un avantage, au vu de l'influence politique encore prégnante dans le relais de l'actualité des pays de la région.

– Volet valorisation scientifique

La recherche constitue une des pierres angulaires de la coopération régionale depuis ces vingt dernières années, et a pu poser les perspectives pour l'action actuelle. Forte d'une action régulière, l'on peut se référer notamment aux Assises de la recherche en Amazonie en 2003, la rédaction du projet IRISTA (Initiative pour une recherche interdisciplinaire sur les systèmes et territoires amazoniens) en 2006 et en 2009, les Assises régionales de la recherche et de l'université en 2009, également la mise en place du groupement d'intérêt scientifique GIS IRISTA¹ comme entité de coordination des partenaires.

Guyamazon est un programme de coopération franco-brésilien pour la recherche scientifique et universitaire qui était porté par la région Guyane en collaboration avec l'ambassade de France à Brasilia et avec des partenaires tels que le Cirad, le CNRS, l'IRD, le FAPEAM, le FAPEAP et le FAPESPA. Initié en 2010 par les présidents Nicolas Sarkozy et Luiz Inácio Lula da Silva, il avait pour objectif de favoriser et soutenir des projets de recherche, de formation et d'innovation dans le cadre de collaborations entre des chercheurs des institutions d'enseignement et de recherche français, prioritairement de la région Guyane, et leurs homologues des États brésiliens d'Amazonas, d'Amapa, du Maranhão et du Para. De 2012 à 2018, c'est un total de 22 projets de recherche transfrontaliers sur les trois phases de Guyamazon qui ont été retenus et financés.

L'action d'acteurs comme la FREDON, organisme de protection dédié à la santé du végétal, qui consiste à informer, sensibiliser, transmettre les bons gestes pour éviter la propagation de la pathologie responsable de la contamination du manioc en Guyane et étendue à l'Amapa est indispensable, dans l'attente d'une solution pérenne. Il existe deux groupes de

travail, l'un en Guyane qui regroupe plusieurs acteurs : la CTG, la CCOG, la DAF, la DAAC, la Chambre d'agriculture, le Parc amazonien et la Fredon. Les échanges sont centrés autour du diagnostic et de la recherche de solutions pour créer du matériel sain afin que les cultivateurs aient des plants non contaminés.

L'autre task force est transfrontalière et permet de croiser les informations techniques (diagnostic, phytopathologie) et d'échanger avec le premier sur ce qui pourrait être mis en place. Le Brésil a fait des essais de replantation non fructueux. Dans tous les cas, les uns et les autres bénéficient des avancées, ce qui représente un gain de temps.

Certains acteurs craignent qu'une des issues de ces travaux soit l'alternative OGM proposée aux agriculteurs pour pallier le fléau. À l'image de ce qui s'était déjà opéré auparavant lorsqu'une autre culture, celle du parépou, a connu pratiquement le même sort. À ce moment, une espèce génétiquement modifiée développée en Amapa et résistante aux maladies avait été introduite et plantée en Guyane.

Le projet AcaiAction du Cirad s'appuie sur une démarche de co-construction de connaissances et d'échanges entre la Guyane et les pays frontaliers du Brésil (Amapa, Para) et Suriname. Des activités de recherche et de formation/échange sont menées avec pour objectif le développement de la filière avec un impact minime sur la biodiversité, la reconnaissance des acteurs par les pouvoirs publics. AcaiAction est mené en partenariat avec l'Université de Guyane, l'IRD (Institut de recherche pour le développement), l'Embrapa, l'Université fédérale d'Amapa, l'Université fédérale du Para, l'Université fédérale de Brasilia, l'Université du Suriname et l'IPHAN.



– Volet sanitaire

Le Centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG) est quotidiennement confronté au problème de prise en charge de plus de la moitié de sa patientèle (60 %) sans titre de séjour et demeurant au sein de l'hôpital dans l'attente que les familles les réclament. Ces patients représentent une difficulté dans la gestion de l'hôpital et l'offre de soin, attendu qu'ils « bloquent les lits du CHOG ». Au terme d'une réflexion de deux ans et demi et de la signature d'une convention en novembre 2022, les premiers « bed blockers » au nombre de 20 ont pu être transférés vers Albina.

Depuis, tous les lundis, une réunion dédiée a lieu pour la gestion des « bed blockers » du CHOG vers Marwina.

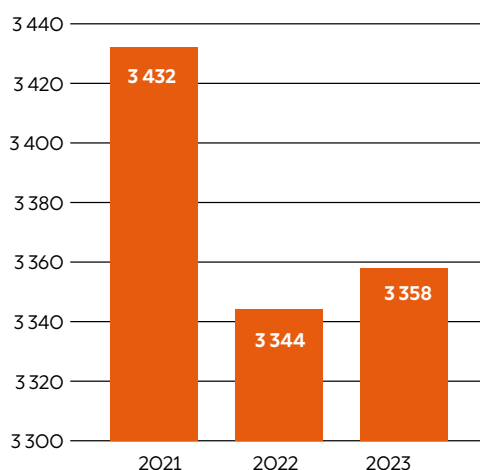
Cette situation s'explique aussi par un manque de matériel et de personnel à l'hôpital d'Albina, ne permettant ainsi aucune intervention en l'absence de laboratoire, de pharmacie et d'appareils de radiologie. Cette collaboration entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina nécessite la mise en place d'un plateau technique complémentaire. En effet, l'objectif est de renforcer l'hôpital de Marwina avec l'appui de l'Agence française de développement, afin d'augmenter sa capacité d'accueil. Un protocole de transfert post-soin des patients vers Albina est en place depuis 2022, et s'applique maintenant aux femmes enceintes hors risques, afin qu'elles puissent accoucher sur le territoire surinamais. À terme, un centre de périnatalité devrait voir le jour avec une coopération accrue pour la formation des sages-femmes.

Plus largement, la volonté est d'élargir le spectre

des patients transférés à Albina. L'idée est aussi avec la mutualisation des plateaux techniques, de faire de Marwina un hôpital international avec l'offre du même niveau de soin, que sur la rive française, afin de l'améliorer notamment sur des services comme les urgences de base. Deux grands projets impulsent la coopération sanitaire avec le voisin surinamais, premièrement la signature de la déclaration d'intention encadrant juridiquement la coopération sanitaire et reprenant toutes les conventions et accords dans le domaine depuis quarante ans. Les ministres Braun et Ramadhin l'ont ratifiée fin octobre 2023. Puis la certification européenne de l'hôpital AZP de Paramaribo de trois spécialités : la neurochirurgie, la cardiologie et l'ophtalmologie, dans un second temps, pour que les Guyanais puissent profiter de cette offre de soins à proximité. La Guyane se positionnerait en tant que pionnière, si nos chercheurs ou étudiants spécialisés dans le domaine se consacraient à des recherches sur les traumatismes affectant les populations du bassin frontalier.

La patientèle de l'hôpital de proximité de Saint-Georges-de-l'Oyapock compte 70 % de personnes d'origine brésilienne vivant sur le territoire français, aussi parler portugais est une obligation pour consulter. Il n'y a qu'un unique médecin généraliste pour accueillir les patients de la totalité de la ville frontalière. Aussi, beaucoup d'entre eux se rendent à l'hôpital de proximité. Les relations sont déjà établies avec le secrétariat de vigilance sanitaire (SVS), dans le cadre de la surveillance épidémiologique. Les autorités de l'Amapa prévoient la construction d'un centre de vigilance sanitaire à Oiapoque.

Nombre d'accouchements au CHOG



Source : la1ere.francetvinfo.fr

L'hôpital de proximité est contraint de reprendre les missions du centre du centre de prévention maternelle et infantile depuis sa fermeture, dont le suivi des grossesses à risques des résidentes, le turnover important et la pénurie de personnel soignant étant préjudiciable à l'offre de soin sur la rive française. De surcroît, il n'y a plus d'infirmière et de médecin scolaire ou de pédiatre. L'affectation d'infirmiers guyanais à l'hôpital est un plus car c'est un gage de pérennisation de leur service, puisqu'ils en ont fait le choix, mais la disponibilité de médecin guyanais fait toujours cruellement défaut. Ce qui limite fortement les interventions médicales (par exemple, aucune césarienne n'est possible faute de personnel qualifié). Oïapoque proposant un autre niveau d'offre de soins (équipement de santé, plateau technique, personnel en nombre suffisant et qualifié). Malgré cela, un nombre important de femmes brésiliennes, bien qu'ayant assuré tout leur suivi de grossesse à Oïapoque et aux alentours, parfois même à Macapa, viennent accoucher le jour même du terme à l'hôpital de proximité de Saint-Georges qui a dû s'adapter.

Ce phénomène constitue une problématique de santé, dans la mesure où l'hôpital ne peut pas assurer les soins de suite de couche et garder les jeunes mamans et leurs nouveau-nés lorsque l'accouchement s'est bien passé, d'autre part puisque l'opération de césarienne et autres interventions d'urgence ainsi que les soins postopératoires en cas de complications nécessitent l'évacuation sur Cayenne.

Ces ressortissantes brésiliennes ne reculent devant aucun risque pour accoucher sur le sol français. Le même problème apparaît avec la gestion de patients diabétiques avec de lourdes pathologies, ou souffrant du cancer en phase avancée qui viennent recourir aux soins à l'hôpital alors qu'ils n'ont jamais effectué de suivi au sein de l'établissement.

C'est pour cela que la coordination de la coopération en matière de santé est d'une nécessité absolue et que la création du centre de coordination de santé (CCS), le projet porté sur le bassin riverain de l'Oyapock serait une des réponses et une première en France.

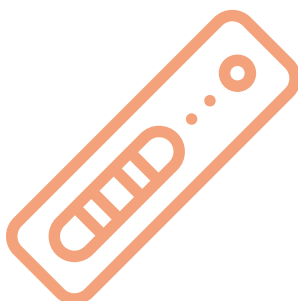
Il permettrait de lever les barrières au fonctionnement quotidien telles que la celle de la langue entre les praticiens de l'hôpital de Cayenne et ceux de Oïapoque et Macapa, et celles autour du système de santé français. En effet, par le cadrage administratif et législatif qui serait mis en place afin de régir sa mise en place et son fonctionnement, la communication



Rencontre de la commission avec le Directeur du CHOG ©CESECE Guyane

directe entre les professionnels de santé du bassin serait favorisée. Tout comme la mutualisation des plateaux techniques, l'orientation des patients en fonction de leurs pathologies et de la disponibilité des lits et moyens. Ainsi que le rapatriement des patients à Oïapoque et Macapa grâce à l'échange et au suivi. Cet outil impulserait la co-construction d'un système de santé frontalier avec un « bed management » moderne, encadré par des protocoles sanitaires adaptés co-écrits avec tous les acteurs et considérant tous les éléments différents. Le programme de prévention Oyapock Coopération d'ID Santé en collaboration avec le GHT, d'abord centré sur la prévention du VIH et l'amélioration du parcours de soins des patients vivant avec la maladie. De 2019 à 2022, les activités du projet se sont articulées autour de la prévention et de la prise en charge des violences conjugales.

Le projet Malakit, qui est avant tout un programme d'étude afin d'éliminer le paludisme et prendre en compte la population travaillant et autour des sites d'orpaillages illégaux. Visant à améliorer les comportements en cas de symptôme du paludisme, avec la distribution du kit d'auto-diagnostique créé en avant-première, permettant de se diagnostiquer et de se traiter soi-même en cas de symptômes du paludisme. Et Curema, complémentaire de Malakit, combinant l'action Malakit et le traitement du parasite. Cette deuxième phase s'axe également sur la prévention du risque de résistance aux antipaludiques.



– Volet touristique

Le développement d'une dynamique touristique frontalière et régionale est entravé par de nombreux obstacles.

S'il est évident que la mobilité et donc l'enclavement du territoire représentent le frein majeur à l'impulsion d'une action conjointe, l'obligation des formalités administratives en constitue un important également. De surcroît, les parcours du combattant à réaliser par les touristes brésiliens (non-résidents du district fédéral) et guyaniens afin de pouvoir réaliser leurs démarches administratives impliquant le détour parfois long de plusieurs centaines de kilomètres (pour certains ressortissants brésiliens) pour se rendre aux seules ambassades réalisant le fameux relevé d'empreintes obligatoire et indispensable à la délivrance du Saint Graal. Autant dire que rien que c'est trois éléments de poids sont rédhibitoires quand on sait la dichotomie que constitue la facilité pour nos voisins de se rendre en France hexagonale, ne nécessitant pas les mêmes formalités, en raison de l'accord Schengen, dont paradoxalement la Guyane est exclue...

La réponse de l'offre touristique guyanaise à la demande de cette clientèle à la recherche de produits de standings est également un élément contraignant, attendu que le profil des touristes en capacité de voyager sur nos territoires, considérant toutes ses difficultés est exigeante de services répondant à de hauts standards de qualité. Cependant, et encore dans ce cas, la Guyane fait une nouvelle fois figure d'exception mais, dans la mesure où les partenaires frontaliers et régionaux eux, misent sur leur industrie touristique, en termes d'infrastructures, de promotion et de facilitation d'accès, à l'image du Suriname et sa carte touristique, et les deux partenaires frontaliers et leurs politiques « french-tourism-friendly ». Celles-ci impliquent l'accès à des ressources, produits dédiés à la clientèle française et particulièrement guyanaise, l'accompagnement des entreprises à la formation des personnels au français (amapa) et la traduction de leur contenu... Et ce, alors que les marchés brésiliens et surinamais étaient affichés comme prioritaires dans le cadre du dernier Schéma de développement touristique, sans énoncé d'axe de développement réel néanmoins. Ils sont aussi inscrits dans une démarche commune, dans le cadre du développement de circuits touristiques ralliant un territoire à l'autre et impliquant des orientations innovantes comme l'exploitation du tourisme communautaire. À laquelle la Guyane aurait dû participer, comme il en avait été convenu en 2009. Effectivement, les trois

territoires ont déjà travaillé conjointement et se sont même accordés à la mutualisation de la promotion touristique ainsi que la proposition d'une offre de produits touristiques combinés et couvrant les quatre territoires il y a plus d'une quinzaine d'années. Les résultats de ces travaux n'ont jamais donné lieu aux packages tant attendus qui, représentant une opportunité unique, au regard du fait qu'il aurait pu être positionné en tant que produit d'appel touristique pour le territoire.

À cette fin, mais encore aujourd'hui, il est plus que nécessaire de capitaliser sur l'attractivité des bassins frontaliers ainsi que de réaliser les investissements et aménagements en ce sens. Il aurait sûrement fallu penser l'aménagement des berges de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni conjointement et simultanément avec celles d'Albina dans le cadre d'un projet commun. La réflexion autour de l'aménagement de la zone frontalière Albina – Saint-Laurent-du-Maroni en zone touristique transfrontalière et zone franche pour favoriser l'installation de commerces proposant notamment des produits de beauté et de luxe français détaxés, et de services touristiques, doit être engagée et suivie d'effets. Il en va de même pour la zone riveraine de Oiapoque – Saint-Georges, attendu qu'un accord établissant la zone franche existe déjà mais n'est toujours pas appliqué.

En tout état de cause, le gouvernement amapaense a déjà pris les devants, dans une dynamique globale de priorisation du tourisme en axe de développement et de croissance économique, notamment à la frontière avec ses travaux de produits touristiques à Oiapoque et Calcoene en collaboration étroite et par les populations autochtones. Le but étant de favoriser un essor du tourisme valorisant les savoir-faire traditionnels initiés par et impliquant les communautés; un tourisme coutumier.

Également la construction d'un couloir touristique binational impliquant une synergie entre les agences touristiques, tour-opérateurs et l'aboutissement de négociations concernant les rotations aériennes.

Le projet d'aménagement de la zone duty-free d'Oiapoque, sur lesquels les services avancent activement et puis le projet de collaboration afin que nos deux territoires se positionnent en base arrière des participants à la COP30 à Belém.

Dans ce cas, et celui de la mise en place du couloir touristique, il est crucial de pouvoir initier un travail

concerté dès à présent afin de pouvoir fédérer les agences de voyages pour leur mise en réseau, dans le but qu'elles « s'associent » pour prétendre à ce que le public qui sera partie prenante des deux dispositifs bénéficie des conditions particulières d'entrée en Guyane pour les ressortissants brésiliens. Ensuite que les partenaires institutionnels s'entendent sur les aménagements et les négociations à réaliser afin de favoriser la concrétisation de ces deux projets.

Une pierre d'achoppement va tout de même demeurer, puisque seule la voie terrestre permet de rallier Macapa à Cayenne, et s'agit du coût de l'assurance des véhicules particuliers et professionnels, pour rappel. Étant donné cette difficulté faite de négociations entre le gouvernement brésilien et les compagnies majoritaires, il serait encore, l'occasion de s'unir dans une démarche commune de lobbying agressif, afin de pouvoir trouver une solution pour permettre une avancée significative ensemble.

– Volet aménagement du territoire

L'activité du pont sur l'Oyapock est encore très récente, alors que l'idée même émanant d'une rencontre entre les présidents Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso en 1997. Toute l'histoire du pont, de 1997, passant par l'accord-cadre en 2005, la fin des travaux en 2011 et son ouverture en 2017 (soit 26 ans sur 6 ans de fonctionnement effectif), reflète la dynamique globale entre ambitions affichées, effets d'annonces et suites d'effets tardives.

Certes, l'ouverture de la structure a contribué à la nette croissance démographique de la ville frontalière de Saint-Georges de plus de mille habitants supplémentaires, son urbanisation et son désenclavement. Elle n'est pourtant pas du tout comparable à la croissance exponentielle d'Oiapoque, qui dépasse aujourd'hui les 30 000 habitants. Force est de constater que la ville de Saint-Georges manque toujours d'attractivité et nécessite d'être aménagées avec des équipements qui accompagnent les constructions scolaires ainsi que des

structures pour la pratique sportive, les loisirs et le tourisme. Actuellement, en raison de la crise des infrastructures immobilières dont le rythme de construction ne suit pas et ne permet pas le développement de la ville, les installations de nouveaux commerçants sont entravées. Aussi, tous les habitants du bassin élisent résidence sur la rive opposée.

Le pont en termes d'infrastructure publique doit faire l'objet d'une étude d'impact socio-environnemental.

À savoir que s'agissant de la circulation des personnes et des véhicules, les flux sortants sont beaucoup plus élevés que les entrants. La majorité des entrants constituant les demandeurs d'asile. Il est impératif de lever trois obstacles majeurs au fonctionnement optimal du pont ; augmenter l'amplitude horaire, il est effectivement dommage que pour un outil vecteur de développement économique, qu'il soit fermé entre midi et deux heures. Deuxièmement, accélérer le projet

La délégation des Ceser de France devant le pont de l'Oyapock.



de construction du port sec ou trouver un accord mettant fin ou une alternative au transbordement. Troisièmement, finaliser les travaux de réfection de la dernière portion non réalisée de la route BR 156 en direction de Macapa. Tant que l'asymétrie persistera entre un ressortissant brésilien usager du pont qui n'a, en plus des formalités administratives, pas accès à produit d'assurance adapté abordable, face à l'utilisateur français qui n'est pas confronté aux mêmes difficultés, le fonctionnement du pont ne pourra jamais être optimal.

L'aménagement des berges par la CCOG est en cours, dans le cadre du NPNRU avec la mise en place du port piroguier. La zone internationale d'accostage attend de pouvoir reprendre une activité beaucoup plus soutenue conséquente à la mise en service du bac international Malani.

Amphidrome de 56 mètres de long et 11 mètres de large, il est censé participer à la dynamisation de l'activité économique grâce à sa capacité de transport de 20 voitures ou 4 camions soit 44 tonnes. Il est également capable de transférer 200 personnes dont 40 assises d'une rive à l'autre. Cependant, le ferry reste au mouillage depuis février 2022, et sa mise en circulation est sans cesse repoussée, malgré l'annonce de la fin des travaux du ponton d'Albina, aménagement non anticipé sur l'ensemble de la période de la construction, à l'arrivée et sur l'année d'essai du nouveau bac... Des travaux supplémentaires élevant son coût total à la somme de 5 millions d'euros. Le suivi global est ici mis en cause par les partenaires.

La question de l'aménagement de la zone portuaire Albina – Saint-Georges est régulièrement posée, d'autant que le Suriname a déjà étudié plusieurs projets d'aménagements de la zone, (c'est d'ailleurs l'un des motifs du retard des travaux du ponton, puisque les autorités privilégient l'ancien emplacement dans ce but). Le foncier de la zone portuaire est semble-t-il réservé aux projets du gouvernement surinamais, étant donné que l'étude menée sur la zone pour la construction d'un programme « New Albina » incluant une zone d'activité portuaire, un espace duty-free et la continuité des deux ports en zones franches avait aussi été « classée ». La priorisation de l'espace pour le projet du pont sur le Maroni et de sa zone économique avait été avancée. Ce n'est pas la première fois que les autorités surinamaises affichent leurs ambitions concernant le pont, des velléités qui concourent à la vision de mailler l'ensemble du plateau des Guyanes. La Guyane serait donc la seule à ne pas être reliée à l'Ouest, d'autant plus que les travaux du pont entre le Guyana et le Suriname vont commencer, l'entente sur le financement finalement conclue. L'on pourrait donc imaginer que la conjoncture économique à laquelle est

confronté le pays est la seule entrave à la concrétisation de cette volonté.

Le grand port maritime étudie le cabotage intérieur dans la zone. À terme, le NPRU prévoit de cibler les arrivages vers le port de la CCOG. Le Malani, notamment, aidera dans cette tâche, en attente de terminer les aménagements des berges nécessaires à cet emploi et renforcé par le projet de zone de libre circulation entre le quartier margot et le bourg d'Albina. Toutefois, une ombre au tableau subsiste, notamment concernant le statut de l'équipage qui sera à bord du Malani.

A contrario, l'État entrevoit un aménagement de la zone portuaire plus en aval avec le projet du Grand port maritime dans la baie de Paddock qui prévoit 5000 m² de zone aménagée. Ce projet serait porté avec le GPM. Cependant, ce dernier est confronté à des contraintes financières et également sociétales, par rapport aux habitants du village. De plus, Saint-Laurent connaît une problématique environnementale qui nécessiterait une mise au gabarit du fleuve par son remblai. Le développement du projet de la CCOG implique un investissement de 30 millions d'euros mais le port de l'Ouest ne bénéficie jusqu'à maintenant d'aucun financement des fonds européens. Les dossiers du Grand port maritime sont prioritaires.

La faisabilité d'une ligne terrestre Cayenne-Albina est à l'étude, alors que les premières phases de travail d'ingénierie de la voie reliant Oiapoque à Cayenne sont déjà lancées. Cependant, la priorité reste le rétablissement de la desserte aérienne Cayenne-Paramaribo-Belém-Georgetown sur une base régulière et pérenne. L'opération de celle-ci dans le cadre d'une délégation de service public était considérée comme une alternative et représente; au-delà d'une opportunité, un levier de désenclavement du territoire. Par ailleurs, la mise en service prochaine du poste d'inspection aux frontières au Grand port maritime avec le service d'inspection phytosanitaire et vétérinaire est très attendue. Elle sera conséquente à la levée d'un certain nombre de freins.

Somme toute, concernant les berges du Maroni, le nettoyage et la gestion des déchets aux abords, à la surface et dans le fleuve constituent une problématique majeure commune. C'est un des gros enjeux et défis à relever par l'intercommunalité avec cette opportunité d'exploiter les gisements d'ordures pour la production d'énergie dont les deux territoires ont tant besoin pour leur développement. Encore faut-il pouvoir abaisser les barrières réglementaires.

– Volet éducation, enseignement supérieur et recherche

La coopération sur le plan universitaire est déjà effective puisque depuis sa création en 2015, l'Université de Guyane a signé avec les universités du Suriname AdeKUS et UNIFAP de l'Amapa des conventions cadre de partenariat qui ont été renouvelées. L'un des projets communs envisagés concerne la création de l'Institut amazonien de la biodiversité et du développement durable avec pour objectif de mettre en place un co-diplôme de master Biodiversité et société amazonienne.

On peut noter en ce sens, des échanges réguliers entre l'Université de Guyane et de Macapa sur la formation des étudiants et plus récemment avec Oiapoque puisqu'il s'agit d'une coopération qui touche essentiellement les domaines de la recherche, des sciences humaines et de la santé.

Néanmoins, bien que l'accord signé entre les universités soit un sujet d'intérêt commun, il n'y a pas de mise en place effective de celui-ci, aucune application selon certains professeurs. Aussi en ce qui concerne le double diplôme, il reste complexe à mettre en place en raison de l'absence d'accord spécifique entre les deux départements, entre autres (ex.: le professeur en charge de la mise en place du master commun ne parle pas français et à des difficultés à la mise en œuvre).

Au sein du département d'études françaises et plus précisément de l'Agence universitaire de la francophonie le professeur Josienne De Masceno a fondé le Centre d'éducation français. Le centre qui n'a pas de murs pour le moment est dédié au développement de la francophonie, d'activités favorisant l'apprentissage du français. Actuellement, une volontaire en service civique aide à articuler ces objectifs.

Le rectorat de la Guyane souhaite mettre en œuvre un programme d'accueil de stagiaires en hôtellerie-restauration, facilité par un partenariat avec le SEBRAE, compte tenu de son expertise, tout comme pour le secteur de la boulangerie-pâtisserie avec le SENAI, particulièrement sur le bassin d'Oiapoque – Saint-Georges – Calcoene – Camopi. À terme, la finalité est de favoriser le développement d'un programme de formation en hôtellerie et service ainsi que de faciliter l'installation de grandes chaînes de l'hôtellerie par l'offre d'avantages fiscaux.

Au Brésil en Amapa, certains partenaires sont des acteurs silencieux de la coopération. On peut noter

par exemple l'école bilingue Professora Marly Maria, dont l'équipe pédagogique particulièrement dynamique remporte régulièrement des concours tels que le France Eco Lab de 2022 et 2023. L'école souhaiterait d'ailleurs obtenir le label qualité FLE afin de pouvoir devenir centre d'examen du diplôme d'études en langue française, qui permettrait aux élèves et apprenants d'être diplômés en fin de parcours. Le secrétariat d'État a engagé la création d'un groupe de coopération internationale en son sein qui rassemble des experts francophones, anglophones, hispanophones, néerlandophones afin de pouvoir dialoguer, nouer et entretenir les partenariats avec les pays frontaliers soit le

Venezuela, le Guyana, le Suriname et la Guyane française. L'objectif est le développement de stratégies de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation. Cette ambition se retrouve d'ailleurs dans la déclinaison des actions de l'université fédérale de l'Amapa (UNIFAP) à travers l'accord renouvelé en 2022 avec l'Université de Guyane selon lequel chercheurs,

enseignants, étudiants peuvent mettre en place des actions et projets conjoints. Des actions distinctes sont menées, comme la rédaction d'articles et des actions financées via l'Université de Guyane impliquant les universités de Clermont-Ferrand et de Guyane et la visite de chercheurs de São Paulo et Recife.

En termes d'accords et d'actions de coopération impliquant le SEED, il existe un accord-cadre franco-brésilien datant de 1996 puis une participation au salon du livre réalisée en 1998. La même année, la semaine culturelle de la Guyane en Amapa avait été organisée, un événement reconduit en 2001. En 2000 a été réalisée une formation des professeurs de FLE en Guyane, il s'avère que c'est la seconde. En 2008 est signé le protocole d'accord entre le secrétariat d'État et le rectorat de l'académie Guyane. En 2018, la formation des professeurs reprend avec le premier stage amazonien organisé par la DAREIC pour les enseignants de PLE à Macapa, le stage pour les professeurs de FLE sera réalisé en 2022 à Cayenne. Enfin, une demande d'appariement scolaire liant le collège Constant Chlore de Saint-Georges aux écoles d'État Joaquim Nabucco et Joaquim Caetano da Silva d'Oiapoque est réalisée en 2017. Plus récemment, le SEED a travaillé conjointement avec l'association des professeurs de français de l'Amapa à l'homologation et la publication du programme d'enseignement fondamental de langue française en vigueur dans les écoles

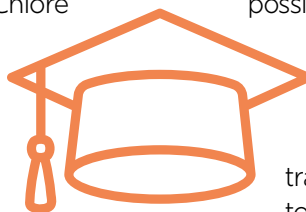




Conférence de coopération en Guadeloupe, 2023. De gauche à droite : Marie-José Gauthier, Ariane Fleurival, Marthe Panelle-Karam et Janie Cesto.

et collèges et sur tout le réseau d'enseignement de l'État. Avec la création de l'école bilingue Professora Marly Maria et le développement des centres de langue française Danielle Mitterrand, Franco Amapaense et d'éducation professionnelle artistique et culturelle Bi Trinidad. Le but est également de développer le cursus d'enseignement du français au lycée. Le SEED a aussi recensé des actions comme la première édition des jeux oyapiques à Saint-Georges en 2018, le concert de la chorale franco-brésilienne à Camopi en 2021 ou encore la participation d'élèves du collège Constant Chlore au défilé du 7 septembre dans le cadre de la fête nationale du Brésil à Oiapoque.

Un groupe de travail a été créé pour l'application du Programme scolaire interculturel frontalier à Saint-Georges (PEIF) composé de représentants du SEED, de l'université UNIFAP, de l'IFAP, le SEMED Oiapoque et du rectorat de la Guyane plus précisément la DAREIC. Ce programme consiste en l'articulation d'un projet d'alphabétisation en langue maternelle, un autre concernant le folklore de la frontière franco-brésilienne et finalement un diagnostic sociolinguistique dans des écoles ciblées le long de la frontière pour 2023. En 2024, le groupe de travail doit entre autres, mener un projet dans le domaine du développement durable et mettre en place la semaine de formation des professeurs de PLE et FLE.



Également accompagner la seconde édition des jeux oyapiques. La création de ce groupe accompagne la construction d'une politique internationale privilégiant la relation avec la Guyane. En outre, le SEED projette la création d'un établissement d'enseignement technique à Oiapoque.

Actuellement, les plus grandes difficultés de ces établissements résident dans le manque de moyens matériels et financiers. Le vivier professoral, insuffisant et sans possibilités de formation ainsi que la faible synergie entre les établissements d'enseignement francophone renforce ces difficultés. Enfin, comme la plupart des secteurs, l'enseignement est impacté par les difficultés administratives et le coût des visas pour la réussite de tous les projets envisagés (déplacement des étudiants, enseignants-chercheurs, etc.).

Au Suriname, l'université Anton de Kom est impliquée dans plusieurs programmes tels que Bio-Plateaux, une thèse sur les questions diplomatiques à la frontière ainsi qu'une étude sur les migrations des populations et leur impact sur le bassin du Maroni pour ne citer que celles-ci. Toutefois, la collaboration reste très relative, notamment dans le cadre du partenariat avec l'Université de Guyane, puisqu'en dehors des échanges de données, l'Université Anton de Kom n'est pas associée au processus.

Le projet de longue haleine à l'initiative de l'INSPE en partenariat avec l'ambassade de France au Suriname a permis de rétablir la coopération dans les domaines de l'éducation et de formation des enseignants. L'objectif est de promouvoir et impulser l'enseignement du français dans les établissements à la frontière côté Suriname et du néerlandais à Saint-Laurent-du-Maroni, dans les écoles primaires et au lycée, dans un premier temps, puis la réintroduction du français au collège. La mise en place de classes francophones est une première étape envisagée, un dispositif est déjà en cours de discussion avec le rectorat de la Guyane pour définir le cadrage.

Cependant, la barrière de la langue et les difficultés de financement des recherches sont de réels freins dans la coopération avec le Suriname. Ces contraintes sont accentuées par l'obligation de présenter un visa pour les enseignants, enseignants-chercheurs et les étudiants, ce qui représente un coût et de longues démarches administratives supplémentaires. Concernant le Guyana, au sein de l'université du Guyana Dr Paloma Mohamed vice-chancelière, existe un département d'études françaises qui promeut la langue française avec trois maîtres de conférences, des cours de français conversationnel, de la traduction comptant environ 150 étudiants. D'ailleurs, 11 000 étudiants ont choisi la langue française en option. On retrouve parmi les filières phares, le programme « plateau des Guyanes », également architecture bioclimatique qui fait l'objet d'échanges avec les deux universités, d'ailleurs un professeur et dix étudiants se sont rendus en Guyane dans le cadre de celle-ci. Toutefois, les relations de coopération et de

collaboration entre l'Université de Guyane et l'Université du Guyana connaissent des difficultés, ne sont pas durables et surtout ne sont pas entretenues. En cause principale à cette coopération fragile, nous pouvons retenir la difficulté de financement constituant un frein majeur pour le développement et la pérennisation des filières concernées et réduit donc les possibilités. À cela s'ajoute l'obstacle que représente la mobilité : coûts importants, aucune desserte aérienne directe entre Georgetown et Cayenne, démarches administratives longues et complexes ainsi qu'un visa à l'obtention compliqué (possible uniquement à Paramaribo) et au coût non négligeable.

Une lettre d'intention avec le ministère de l'Éducation du Guyana a été signée pour l'immersion d'enseignants guyaniens pendant un mois en Guyane. Ce programme ciblera cinq enseignants de cinq écoles publiques. Le ministre de l'Éducation priorise la formation des enseignants en français.

Cette action permettrait de répondre à la pénurie d'enseignants et de bénévoles que rencontre l'Alliance française, tournant actuellement avec trois formateurs et un enseignant assurant tous les niveaux. Bien que cela représente une entrave à l'enseignement du français sur le territoire l'Alliance mène à bien ses missions, singulièrement elle forme régulièrement les officiers des forces armées du Guyana à la demande du ministère dont un groupe de 14 stagiaires en 2023. Une seconde session est prévue en juin.

Présentation de l'étude sur la coopération à Monsieur le Préfet de la Guyane, Antoine Poussier.







03

Recommandations des partenaires



– Volet éducation, enseignement supérieur et recherche

Des diverses auditions sont ressorties de nombreuses propositions et pistes de résolution aux difficultés rencontrées. Ces recommandations sont d'autant plus importantes qu'elles sont apportées par les acteurs

sociaux, économiques eux-mêmes, directement concernés par ces difficultés. Celles-ci sont réparties dans le tableau ci-après, par domaine.

Administratif

- Traduire les formulaires de douane et les harmoniser (anglais, portugais) pour faciliter les formalités.
- Envisager une plateforme numérique pour fluidifier et augmenter la rapidité de traitement des formalités en douane.
- Proposer un système de classification douanière unique ou harmonisé afin de rendre les démarches moins fastidieuses.
- La question se pose de la procédure complète mais simplifiée de demande de visa ou d'un visa touristique en ligne, d'un pass journalier.
- Mise en place d'un visa de type business à partir des informations fournies par la KKF (immatriculation des entreprises).
- La traduction des sites de la DAAF et autres formulaires obligatoires.
- Créer une plateforme fédérant les acteurs de la coopération.
- Créer un véritable Espace Guyane incluant l'antenne de la CTG et un espace de coworking.
- L'établissement d'une zone internationale entre Albina et Saint-Laurent-du-Maroni pour faciliter les rencontres avec les partenaires sans contraintes incluant un projet d'aménagement de bureaux administratifs.
- Définir le statut de l'équipage qui sera sur la barge le Malani.

Économique

- Développer les niches commerciales (produits de luxe français) et la partie logistique.
- Miser sur les actions/productions complémentaires avec la rive brésilienne pour être compétitif.
- Proposer un package Brésil-Guyane-Paris et Paris-Guyane-Brésil avec possibilité de transit en local.
- Mettre des moyens techniques sur les deux grands axes d'entrée des marchandises (pas juste Dégrad des cannes).
- Favoriser les entreprises locales plutôt qu'encourager les maintiens des lobbies.
- Envisager une façon de monétiser la forêt sans détruire, en coopération avec le gouvernement (**préconisation du consulat brésilien**).
- Travailler avec les ONG sur des projets de développement en local afin de développer l'économie de la commune (**préconisation du consulat brésilien**).
- Installer une antenne de la CCI pour renforcer et développer le lien au Guyana.
- Capitaliser sur les nombreuses opportunités d'échanges économiques entre nos deux pays, dans l'objectif de pallier nos carences respectives et mutualiser les routes d'importation pour limiter les coûts. Exploiter des filières d'agro-transformation ; dans le domaine de la pêche, etc.
- Il recommande de créer un programme qui permettrait de former ou tout du moins faire passer des équivalences pour la validation du permis poids lourds ou un autre ponctuel avec des formateurs néerlandais pour faciliter la passation du permis européen.
- Ingénierie dédiée aux partenaires publics et privés pour traiter les dossiers de demande de Fonds européens du programme à l'antenne de la CTG
- Une meilleure communication de la réglementation aux partenaires privés, entrepreneurs, producteurs.

- Impulser le rétablissement de la représentation de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Guyane détachés au Suriname et au Guyane.
- Faciliter l'ouverture de commerces français de type express U à Paramaribo.
- Proposer des produits d'appels touristiques dédiés au marché guyanien sans formalités de visas contraignantes.
- Visites par des tour-opérateurs.
- Développer un ou des circuits touristiques d'Amapa à la Guyane et incluant même le Suriname.
- Permettre la délivrance de visa à Macapa.
- Mettre en réseau le port de Dégrad des Cannes avec celui de Macapa (Santana).
- Étudier la faisabilité de mettre en place une zone franche au port de Macapa.
- Mettre en application les mesures déjà ratifiées.
- Faire de Saint-Georges une base avancée où les touristes amapaenses peuvent retrouver tous les produits prisés disponibles uniquement sur le marché européen.
- Créer un programme transfrontalier de formation et d'approfondissement des compétences des micro-entrepreneurs.
- Organisation de grands événements récurrents de type foires agricoles, gastronomiques et artisanales.
- Construction d'un couloir touristique et impliquant une synergie entre les agences touristiques, tour-opérateurs et l'aboutissement de négociations concernant les rotations aériennes.

Sécurité

- La levée des freins à la frontière en plaçant le fleuve en binationale.
- Intégrer au protocole de coopération officiellement l'État d'Amapa, du Para et de Maranhão.
- Permettre des patrouilles communes entre la douane/PAF et la CAPM (immigration) et la CAPS (équivalent de la gendarmerie).
- Améliorer les pratiques et processus dans le cadre des opérations conjointes entre les forces policières de l'État, la gendarmerie et la PAF.
- Améliorer les actions conjointes policières de lutte contre l'orpaillage illégal.
- Officialiser les opérations conjointes en termes de procédure.

Justice/Législatif

- Permettre au Brésil d'avoir accès aux fichiers du centre pénitentiaire guyanais afin de pouvoir récupérer leurs ressortissants.
- La mutualisation des renseignements pour les quatre territoires et la levée des freins de la CNIL.
- Étendre la coopération à l'ensemble des services de façon complémentaire.
- Prévoir dans la loi les problématiques globales, sociales, culturelles en favorisant le multipartenariat, l'interministériel.
- Fixer les priorités à deux niveaux, politique et technique, sans les mélanger.
- Une communication réelle entre les partenaires et optimisée par la création d'une task force commune. Ce dispositif permettrait également l'échange de données, dont ils ont besoin.
- Mettre en place une véritable coopération en termes de formation aux procédures spécifiques pour la création de programmes de formations des agents de terrain.
- Mettre en place des temps de concertation entre le chef de la police, le directeur de cabinet du ministère, le ministre et les partenaires français.

Politique

- Du personnel basé sur la Guyane, formé aux relations internationales pour travailler avec les gouvernements de chaque pays est prévu dans le nouveau programme PCIA afin de créer/renforcer les liens entre les partenaires.
- Trouver des domaines d'interactions permettant la coopération sans besoin de passer par le gouvernement (coopération directe).
- Réunir les grandes instances et le CESECE Guyane pour les grands thèmes/sujets qui doivent être traités pour permettre une participation active et entière de chaque organe.
- Vulgariser les programmes sur le territoire.
- Prévoir un plan d'action, schéma de coopération transfrontalière via la CTG (chap. 3. Code général de la collectivité territoriale, L7163-4-1 politique territoriale).
- Faire preuve de modestie et encourager les entreprises locales plutôt que favoriser les grands groupes.
- Avoir un nombre d'interprètes de qualité suffisante pour faciliter les échanges.
- Généraliser la loi Letchimy pour permettre la prise de décision.
- Avoir un chef de file en matière de coopération sur le territoire pour organiser les échanges.
- Accroître le rayonnement de la France et de la Guyane.
- Favoriser et impulser toutes les formes de mobilité.
- Former effectivement les élus assignés à la coopération et à la diplomatie territoriale.
- Définir et mettre en œuvre un cadre et des orientations précises à destination des élus.
- Créer et mettre en place une commission internationale à la CTG.
- Cibler et confier la délégation de la coopération à un seul élu afin d'éviter le flou et les confusions pour les partenaires et en interne en termes de cadre.
- Suivre les recommandations et alertes de l'antenne.
- Il est crucial de replacer et repenser la notion même du plateau des Guyanes, qui est, d'une part, d'une importance géographique considérable. D'autre part, qui pourrait être le portail d'un important marché sud et latino-américain, sans oublier les autres aspects, géopolitiques et socioculturels.
- Approcher le gouvernement du Guyana formellement et l'inviter en Guyane.
- Impulser des accords de diplomatie avec le gouvernement guyanien.

Environnement

- Prévoir une gestion des déchets efficace avec Albina, mais aussi sur les communes d'Albina, Maripasoula, Antécum-Pata pour limiter le jet des ordures dans le fleuve.





Culturel/Scientifique

- S'appuyer sur le tissu associatif et culturel.
- Faciliter la venue de sportifs étrangers/internationaux.
- Évaluer les échanges actuels pour déterminer un budget moyen.
- Établir un processus spécifique et défini pour l'organisation d'un événement.
- Promouvoir la francophonie par la culture, la gastronomie et l'artisanat.
- Réinitier des événements d'envergure économiques, sportifs et culturels portés par l'antenne pour le rayonnement de la Guyane Française telle la course cycliste transamazonienne, les concerts, comme le concert de la fête de la francophonie à Fort Zeelandia en partenariat avec l'Alliance française.
- Reconduire et pérenniser les journées de France au Suriname.
- Travailler l'image de la Guyane à destination des Guyaniens.
- Proposer des échanges culturels avec des artistes guyanais.
- Création d'un programme culturel de coopération incluant des événements culturels, des échanges, des résidences artistiques et littéraires, des caravanes et formations.

Santé

- Développer le centre de coopération de santé.
- Faciliter les échanges.
- Faire une coopération complémentaire avec l'hôpital d'Albina et le centre de santé d'Albina.
- Avoir un vrai budget de coopération santé.
- Établir une commission pour diagnostic partagé et confronter l'État ainsi que la CTG à se responsabiliser.
- Création d'un système d'échanges commun de suivi des données et des informations sur les patients.
- Avoir des clauses européennes spécifiques à la Guyane pour acheter des produits voisins (denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, etc.).
- Développer les opportunités de coopération dans le cadre de la lutte contre l'usage du Mercure et la propagation du paludisme et de la malaria (*ndlr, projet Malakit*).
- Avoir les mêmes règles que Saint-Pierre-et-Miquelon pour le recrutement de personnel.

Aménagement du territoire

- Prévoir des logements et un parc hôtelier suffisant et de qualité.
- Agrandir ou prévoir un autre bâtiment pour le centre pénitentiaire.
- Encourager le retour de grandes enseignes françaises de l'hôtellerie à Paramaribo et à Georgetown.
- Construire des liaisons directes entre les Guyanes.
- Desserte directe à raison d'un vol par semaine.

Scolaire/Universitaire

- Favoriser et généraliser l'apprentissage des langues (anglais, portugais) pour favoriser les échanges.
- Faciliter les échanges scolaires/universitaires en assouplissant/supprimant le visa.
- Avoir un budget permettant les échanges.
- Impliquer l'université à toutes les phases et à tous les niveaux du processus de la mise en œuvre des programmes et projets de recherches de coopération, ce de A à Z, avec un traitement des données remises et un travail en entière collaboration.
- La création d'un observatoire des universités afin de faciliter la recherche conjointe, la veille et l'échange de données sur les sujets transfrontaliers. Pour ne citer que l'identification de la situation concernant les flux migratoires aux frontières et son impact sur les bassins de vie.
- L'accompagnement pour le financement et le suivi des recherches et programmes.
- Impulser un programme pour l'accueil de stagiaires des lycées de l'Ouest au sein des entreprises surinamaises immatriculées à la KKF.
- Nécessité d'enseignants complètement bilingues avec la possibilité d'être formés dans le cadre d'échanges linguistiques immersifs avec les universités de Guyane, du Brésil et du Suriname.
- Une campagne avec un programme d'actions et de projets de recherches communes notamment sur la biotechnologie, la pharmacopée.
- Le partage et la transmission des recherches et données sur la diaspora guyanienne en Guyane dont le Centre diaspora et immigration de l'université pourrait bénéficier. Le Suriname et la Guyane sont les seuls à ne pas avoir fourni d'éléments.
- Une véritable action partagée, partenariat avec l'Amazon Valley qui intéresse grandement, non seulement sur le volet recherche mais également commercialisation. Cela permettrait d'apporter une aide importante au « Centre pour l'innovation » entité en pleine éclosion qui a justement pour but de contribuer à générer des revenus.
- Des échanges et résidences d'artistes guyanais avec programmes dédiés dans le cadre de la filière arts visuels.
- Concrétiser les échanges notamment pour la validation du stage obligatoire avec l'EGC Business School de la CCIG et celle de l'université du Guyana. Il faut absolument optimiser les opportunités d'envoyer les étudiants au sein des territoires de la Région plutôt qu'en France métropolitaine et qu'au Royaume-Uni.
- Renforcer l'enseignement du français et de la culture française avec entre autres des échanges avec l'Alliance française.
- Faciliter les programmes d'échanges et la formation des enseignants.
- Partenariat en termes de mise à disposition de matériel et de manuels pédagogiques en FLE.
- Mettre en place un partenariat pour la mise à disposition de supports pédagogiques et le don de manuels de lecture.
- Possibilité de créer un ou des partenariats pour former les professeurs des instituts et centres de formation francophones au sein du CEF.
- Obtenir des contacts et des personnes-ressources.
- Octroyer l'accès au catalogue de formations pour chacune des universités partenaires.
- Créer des opportunités d'échanges entre

professeurs et apprenants des deux territoires.

► Initier un programme pour la mise à disposition de matériel informatique et supports pédagogiques gratuits.

► La secrétaire d'État fait le vœu de la création d'une commission sur la création de l'établissement et sur la coopération éducative entre la Guyane et l'État d'Amapa.

– Coopération par territoire

Brésil

Les échanges avec le Brésil sont réguliers et reposent pour la plupart d'entre eux sur des bases bien établies.

D'une part, en raison d'une volonté politique forte de l'État de se tourner vers notre voisin et de mettre les moyens en œuvre pour développer pour la France et donc la Guyane en tant que partenaire privilégié de l'État brésilien. Ainsi, de nombreux accords accompagnent les infrastructures servant cette visée. Le pont sur l'Oyapock et la zone de libre-échange, le Centre de coopération policière et son accord-cadre pour ne citer que ceux-là. La démarche est également soutenue par les outils de coopérations institutionnalisés, eux aussi, participant à un ancrage des relations bilatérales, malgré la succession d'administrations. En effet, les réunions très régulières des Conseils du fleuve et rencontre annuelle de la Commission mixte territoriale sont un terreau fertile à la collaboration bilatérale.

Pour autant, il est à relever que le manque d'opérationnalité suivant cette dynamique et relativement frustrante pour notre voisin, ajoutée à l'obstacle certain que représente l'obligation de la possession du visa pour circuler en Guyane alors que le Brésil est accessible librement. D'autant plus que le nouveau gouvernorat de l'état riverain de l'État de l'Amapa capitalise sur les opportunités de développement économique et l'exploitation des niches commerciales qu'offre la coopération frontalière. Dans cette optique, les autorités amapaenses affichent une ambition farouche et sont prêts à toutes les adaptations normatives, qu'elles soient françaises et européennes. Des projets, à l'image de la zone duty-free d'Oiapoque sont déjà lancés, signe que malgré les entraves administratives et légales françaises, le train est en marche.

Le CCP cité précédemment est la preuve d'une coopération active entre les forces françaises et brésiliennes. Opérant depuis 13 ans, il permet d'associer

les deux partenaires pour une réponse conjointe aux défis sécuritaires comme la criminalité transfrontalière ou la pêche illégale. Le travail de cette entité tente d'être le plus efficace possible malgré les innombrables entraves dues au cadrage législatif français et au manque de moyens propres.

Les autorités sanitaires françaises et brésiliennes coopèrent activement sur plusieurs axes en essayant de répondre aux enjeux de santé publique et aussi à la réalité du bassin de vie, dans cette action, il y a aussi une synergie avec des partenaires associatifs véritables relais en termes de prévention sanitaire, qui réalise un travail essentiel. Elles ont néanmoins besoin de moyens et de coordination avec la concrétisation du projet de centre de coordination sanitaire qui serait une réponse à certaines problématiques. Le secrétariat d'État à l'Éducation d'Amapa et le rectorat essaient de soutenir le mouvement initié par l'accord encadrant plusieurs actions dont la formation des enseignants, mais il serait bénéfique de la renforcer.

La collaboration historique entre les forces des pompiers militaires et le Sdis Guyane est un exemple de coopération réussie, une alliance pérenne et fructueuse qui, en plus de permettre de former, équiper, entraîner les personnels, est créatrice de lien humain.

Enfin la coopération avec le Brésil c'est aussi et surtout de très nombreuses initiatives à différentes échelles dans les domaines du sport et de la culture grâce aux tissus et réseaux associatifs qui ne reculent pas devant la difficulté pour lier des relations maintenir les événements et échanges malgré le peu de moyens à leur disposition.

Suriname

Comme relevé en préambule, la coopération avec l'État riverain surinamais s'axe aujourd'hui surtout autour de la réponse aux enjeux prioritaires frontaliers.

Le défi prégnant étant de pouvoir répondre aux problématiques de santé publique et pour le bassin du Maroni, de pouvoir penser, organiser et gérer le flux exponentiel de femmes enceintes riveraines venant accoucher au Centre hospitalier de l'Ouest guyanais ainsi que leurs soins de suite de couche.

Tout comme la coordination des patients exploitants aurifères illégaux hospitalisés immobilisant les lits du CHOG ainsi que les autres patients d'Albina et du bassin du Maroni venus se soigner sur le sol français.

Un travail considérable mais fécond donnant lieu à la signature d'une lettre d'intention reprenant tous les accords sur les dernières décennies, entre les deux ministres de la Santé, permet un bond en avant considérable dans ce domaine. Un projet de certification européenne d'un des hôpitaux de Paramaribo contribuera à redonner la possibilité aux Guyanais d'avoir accès à des soins de spécialités indisponibles en Guyane.

L'autre priorité commune est la lutte contre l'exploitation aurifère illicite, la criminalité frontalière et les trafics. L'action relancée par la visite du ministre français de la Justice et la signature avec son homologue, d'un protocole pour l'application du cadre visant à permettre les patrouilles conjointes le long des deux rives a officialisé ces opérations. En plus de la signature du traité précisant le tracé frontalier, cela était plus que nécessaire afin de ne plus reproduire les incidents ayant conduit à des incidents diplomatiques.

Néanmoins, il apparaît clairement que les moyens de la coopération avec le Suriname sont largement inférieurs à ceux alloués à celle avec le Brésil, rendant celle-ci asymétrique.

Bien que de fait, les coopérations divergent parce qu'elles doivent être, bien sûr adaptées aux territoires, les exemples permettent d'établir le constat que les investissements en termes d'infrastructures et les politiques ne contribuent pour l'instant pas à réduire l'écart entre les deux territoires frontaliers.

Afin de pouvoir optimiser cette coopération et les échanges, l'ancienne Région Guyane a ouvert une antenne à Paramaribo au sein des murs de l'ambassade de France au Suriname et au Guyana.

Véritable réseau d'influence, elle contribue à clarifier le statut de la Guyane auprès des États de la Grande Région, et de la positionner dans les discussions stratégiques sur les enjeux communs tels que la lutte contre la pêche illégale, contre l'exploitation aurifère illicite... Ce, à un moment décisif où le territoire doit prendre sa place sur la scène régionale.

Pourtant, là aussi, il faudrait, penser et mettre en œuvre une dynamique coordonnée issue d'un véritable plan de développement axé sur le plateau des Guyanes. Afin d'être au fait des décisions géostratégiques et géopolitiques et participer à l'intégration de la Guyane.

Plus simplement de renforcer l'antenne en moyens humains, dans le but de lui donner un rayonnement et une ampleur plus significatifs.

L'action des chefs de villages et du Grand conseil coutumier est aussi cruciale et intervient à différents niveaux, que ce soit dans les échanges dans le cadre des espaces institutionnalisés, l'ensemble des acteurs et auprès des populations des bassins de vie.

Il existe une démarche de longue haleine entretenue par une collaboration entre les partenaires dans le domaine de la protection de l'environnement et le développement durable soutenue par les acteurs institutionnels dans le cadre de la valorisation scientifique et la recherche comme l'université Anton de Kom (AdeKUS), par exemple.

Finalement, la coopération économique pourrait être féconde, mais les opérateurs économiques surinamais pointent du doigt le cadre normatif français et européen qu'ils estiment trop exigeant. Aussi sollicitent-ils ceux avec lesquels ils évoluent déjà, ou que la Guyane intègre dans les accords sud-américains et caribéens. En outre, il faut souligner que les velléités des autorités surinamaises sont freinées par la conjoncture économique du pays. Étant donné que le Suriname connaît une crise économique notoire et néfaste pour la croissance du pays, ils ont beaucoup de difficultés à formaliser cette volonté d'approfondir la coopération, attendu que le pays dépend encore beaucoup des aides internationales.

Également, à ce que les process et la documentation soient adaptés au marché, traduits et rendus accessibles.

Guyana

La coopération avec le Guyana est aussi fragile que l'image que les Guyaniens ont de la Guyane est opaque, dans la mesure où ils ne la considèrent uniquement comme le repaire des criminels fugitifs.

Comment les blâmer, attendu que plusieurs facteurs contribuent à nourrir cette méconnaissance du territoire.

La mobilité est le premier frein majeur aux relations entre nos deux pays en raison de l'absence de desserte aérienne directe qui creuse d'autant plus un large fossé.

Se rendre en Guyane relevant du parcours du combattant, de la formalité sur le site de l'ambassade de France au Suriname au Guyana complexe, chronophage ainsi que requérant de nombreuses garanties coûteuses en plus du visa, aussi onéreux.

À l'obligation du déplacement à Paramaribo pour le relevé d'empreinte systématique et exigeant, l'hébergement en transit, le temps de la formalité, en sus du trajet par voies terrestre et fluviale vers la Guyane.

A contrario, la coopération économique entre le Suriname, le Guyana et le Brésil est très dynamique, parce que ces États se doivent d'exploiter toutes les opportunités possibles pour accélérer le développement de leurs territoires respectifs. Citons les travaux du pont sur le fleuve Corentyne qui vont être lancés prochainement (le mémorandum pour l'aménagement de la rive a été signé) et des accords permettant aux transporteurs surinamais et brésiliens de circuler sur le territoire guyanien, incluant le transport de marchandises, sont appliqués depuis plusieurs années. Ces traités intègrent également des produits d'assurances adaptés. Tous ces moyens mis en œuvre contribuent à fertiliser cette coopération entre les trois territoires. Seul le territoire guyanais (français) est à contre-courant, comme s'il s'inscrivait dans une démarche opposée. Paradoxalement, toutes ces facilités sont celles qui constituent les embûches entravant les échanges économiques avec la Guyane. Par ailleurs, la méconnaissance complète du territoire et du marché guyanais, des opportunités économiques et ses acteurs écarte toute possibilité d'instauration d'une collaboration efficace. Ces constats interrogent, alors même que la CTG et le Guyana se retrouvent à un moment décisif,

nécessitant plus que jamais une collaboration active. En effet, la Guyane est en attente concernant sa demande d'adhésion en tant que membre associé à la CARICOM, dont le siège administratif se situe à Georgetown et qui est présidée en 2024 par le Président Irfan Ali.

La coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et le développement durable a, elle, pu régulièrement subsister, grâce à l'effort des acteurs dont le WWF.

Leur initiative a d'ailleurs permis de relancer la concertation, le contrôle et quelques interventions communes entre la Guyane, le Guyana fin et début 2023.

Également en raison d'une reprise du dialogue récente par les autorités judiciaires, se construit petit à petit la coopération militaire en collaboration avec le Brésil pour la sécurisation des côtes maritimes ainsi que l'application de l'accord d'entraide judiciaire.

Tout comme l'exécution de la convention bilatérale de transfèrement des personnes condamnées sur le sol français détenues au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly vers le Guyana et le Brésil pour la complétude de leurs peines, qui a très récemment vu la première reconduite d'un détenu guyanien.

Une attention particulière devrait être portée sur les relations avec le Guyana dans la mesure où l'absence de représentation diplomatique concrète de la France est dommage, puisque seul un volontaire international en administration est détaché de l'ambassade de France au Suriname et au Guyana sur Georgetown.

La mise en place d'une antenne de l'ambassade est prévue, à une date annoncée mais encore non connue. La non-présence de la Guyane est également évoquée, du fait de la volonté du développement de la coopération sur des axes communs et du positionnement de la Guyane comme partenaire privilégié.

Le peu d'échanges est regretté par les autorités guyaniennes, qui mentionnent le défaut de culture du lien avec les autorités politiques.



04

Préconisations des conseillers





Préconisations communes aux trois territoires	Structures idoines
Faciliter l'obtention et le coût du visa, voire le supprimer.	Ambassade, préfecture
Expérimenter sur une période donnée la suppression du visa.	
Faciliter et/ou mettre en relation (contacts, réunions de travail) les partenaires, entités, organismes pouvant coopérer quel que soit le domaine.	CTG
Créer un réseau par catégorie, secteur et/ou type d'activité et le rendre accessible à tous afin de favoriser les échanges culturels, sportifs, économiques, scientifiques, de même que dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement...	CTG
Formaliser et divulguer les processus pour tous les secteurs.	CTG, État
Mieux communiquer et divulguer les informations.	Institutions
Apporter des réponses concrètes aux problématiques d'assurance et de conformité par rapport à nos lois en vigueur.	États
Soutenir et développer la coopération policière et douanière (partage d'informations, patrouilles et opérations communes, mutualisation des moyens).	États
Communiquer pour faire connaître l'organisation étatique, le fonctionnement des différents territoires.	CTG
Mettre en œuvre et exécuter les différents accords, conventions et autres engagements signés et non effectifs.	État, CTG
Favoriser l'étude des langues parlées sur les trois territoires afin de faciliter les échanges : créations de classes bilingues sur des parcours et cursus complets.	Rectorat
Accompagner les partenaires sur l'ingénierie, l'utilisation des moyens possibles.	CTG, PAE
Réaliser les installations permettant les contrôles sanitaires indispensables.	État
Réaliser les aménagements des infrastructures frontalières (ports, ponts et berges).	CTG, États
Impulser pour inclure la possibilité d'émargement au PCIA pour la réalisation d'infrastructures d'aménagements frontalières et de grande envergure (infrastructures routières...).	UE, États, CTG

Guyane



Préconisations	Structures idoines
Développement économique	
Mettre en œuvre et financer le projet de coopération de plate-forme logistique pétrolière portuaire en partenariat avec le Suriname, le Brésil et le Guyana sur le PCIA (avec l'expertise du Suriname).	CTG, PAE
Porter et financer le projet de terminal céréalier (céréales + céréales animales) au Grand port maritime (GPM).	CTG
Financer le projet du port sec de l'Oyapock.	PAE
Exploiter l'étude et financer le projet de plate-forme logistique.	CTG, GPM, PAE
Penser et mettre en œuvre avec la CCIG/Business France un véritable dispositif d'appui aux acteurs (entreprises, associations et institutions) sur les trois territoires.	CTG, CCI
Organiser des missions techniques régulières trimestrielles avec des agents du PAE pour l'information sur le PCIA sur l'ensemble.	PAE, CTG
Affecter un VIE ou agent détaché de la CCIG (Business France) formé aux fonds européens au sein de chaque antenne de la CTG notamment sur celle de Georgetown pour le suivi des dossiers économiques.	CTG, CCI
Élaboration et application d'un programme transfrontalier de formation des micro-entrepreneurs en partenariat avec le SEBRAE.	CCI, SEBRAE, CTG
Doter la CTG d'une véritable direction Coopération et Affaires internationales avec un référent pour chaque pôle et la représentation de chaque service.	CTG
Établir la zone franche portuaire Albina – Saint-Laurent.	États
Faire appel à des SEM et SEML dans le cadre du développement d'infrastructures transfrontalières.	CTG
Créer la direction amazonienne des Pêches avec un axe sur la lutte contre la pêche illégale.	CTG, États
Élargir le périmètre de la DSP pour l'inclusion de la desserte des destinations régionales et leur développement.	CTG
Anticiper et préparer (direction de la Coopération, pôle Développement économique) des représentations au sein des grands rendez-vous type foires économiques et agricoles (Trade fair, expo feira, startup 20...).	CTG, CCI
Traduire les sites et formulaires des partenaires économiques (douane, DAAF, PAF...).	État
Labellisation et protection d'appellation d'origine de la production traditionnelle artisanale des populations des deux bassins frontaliers.	PAG, CTG

 Transport 	
Financer et relancer la mise en réseau des « lignes de cabotage » avec le Brésil sur le port de Santana, le Suriname, et les deux armateurs retenus à la suite de l'appel à projets.	GPM, PAE
Impulser le regroupement des importateurs pour l'acquisition d'une ligne maritime.	-
Arrêter le transbordement au profit d'un dispositif dérogatoire de 15 jours pour les transporteurs professionnels.	État
Faire du lobbying auprès des compagnies d'assurance pour la proposition de produits aux transporteurs professionnels et aux touristes des deux territoires voisins ainsi qu'un produit assurance frontière.	États
Solliciter la considération de la Guyane en tant qu'un des territoires desservis par le projet « Connect Caribe » de la CARICOM.	CTG, CARICOM

 Tourisme 	
Exploiter le tourisme de niches en coopération avec les territoires voisins.	CTG, Comité du tourisme, ministères et secrétariat d'État
Lancer des appels à projets spécifiques pour le développement d'infrastructures touristiques aux frontières dans le cadre du PCIA.	PAE
Impulser le développement touristique traditionnel avec et par les communautés (tourisme coutumier).	CTG, Comité du tourisme, GCC
Mettre en place un couloir binational centré sur des événements et actions de promotion touristique.	CTG, Comité du tourisme, SEBRAE
Étudier la faisabilité et porter un ou des projets de produits touristiques de types « circuits trans amazoniens ».	CTG, Comité du tourisme, PAG, ministères et secrétariat d'État
Créer une identité de marque touristique commune aux quatre territoires, « Guyanes, Cœurs/Terres d'Amazonie Caraïbes » par exemple, afin de promouvoir conjointement leurs potentiels considérables.	CTG, Comité du tourisme, ministères et secrétariat d'État
Mutualiser l'action et l'effort de promotion de nos destinations dans le cadre des salons internationaux.	CTG, Comité du tourisme
Développer les produits de tourisme sanitaire.	CTG, Comité du tourisme



Innovation / Recherche



Lancer un appel à projets pour le développement d'un programme complémentaire de recherche, de sensibilisation et formation aux contaminations du manioc.	CTG
Lancer un appel à projets pour un programme de recherche sur l'impact environnemental sur la culture du wassai.	État
Lancer un appel à projets pour un programme de recherche en coopération sur la dengue.	ARS
Mettre en place un programme de recherche en psychiatrie en coopération avec le Suriname sur les traumatismes au sein des populations bushinengués.	ARS
Mettre en place un programme de recherche en sociologie et psychologie sur la problématique du suicide au sein des populations amérindiennes.	ARS



Biodiversité / Environnement



Mettre en place un partenariat entre Guyane développement innovation et le CIFPA de Santana pour l'échange sur l'expertise autour de la transformation des déchets de poissons (filiales bio-bijoux et bio-marquinerie).	CTG, GDI
Faire du lobbying et créer des synergies des quatre territoires pour la réalisation d'un projet de zone de biodiversité protégée unissant les quatre parcs avec le label biosphère.	CTG, PAG, État
Exploiter l'étude sur la valorisation des déchets en collaboration avec le Suriname et le Brésil pour positionner le trafic sur les lignes de cabotages entre DDC Santana et Paramaribo.	GPM
Faire un appel à candidatures et financer un programme de collecte des déchets immergés et à la surface des fleuves à l'exemple d'Interceptor.	CTG, CCOG
Faire un appel à projets pour la campagne de communication bilingue sur l'impact de la pollution sur les fleuves et l'éducation à la protection de l'environnement des piroguiers et usagers des transports fluviaux.	CCOG
Faciliter le consentement ainsi que des procédures de transfert et de contrôle de l'importation de déchets à valoriser dans le cadre de l'application de la Convention de Bâle.	État
Créer l'observatoire amazonien de prévention des risques naturels (érosion des côtes, montée des eaux).	CTG, État



Éducation / Formation / Enseignement supérieur



Étendre le statut de ERAI ou créer une référence similaire aux établissements du premier degré guyanais, par bassin.	Rectorat
Sensibiliser les ERAI à l'application des projets avec les deux pays voisins.	Rectorat
Soutenir sur le plan financier et administratif le dispositif de stage « amazonien » étendu pour qu'il intervienne annuellement sur les deux territoires.	Rectorat, État
Recenser et systématiser tous les partenariats dans le cadre de la formation initiale et professionnelle par des accords entre les partenaires, rectorat, la CTG, les États et les partenaires (CTG-SENAI/Campus des métiers et du bois - SENAI/INSPE, ministère de l'Éducation du Suriname et du Guyana).	CTG, rectorat

Ajouter les enseignants de FLE en 4 ^e cas aux exceptions de dispenses de visa sous conditions de justification du cadre d'un programme ou échange linguistique, pédagogique avec étudiants mineurs ou non, ou d'un programme de formation.	Préfecture
Créer un programme de don de matériels, supports pédagogiques de FLE et ouvrages en français à destination des établissements enseignant le français à Oiapoque et Macapa.	Rectorat
Mettre en place un programme de coopération pour la formation en hôtellerie et service en partenariat avec le rectorat et le lycée Melkior-Garré (section brésilienne).	CTG, rectorat
Mettre en place un partenariat entre l'UNIFAP, l'UEAP, le rectorat de la Guyane (DAREIC) et l'INSPE pour le développement du Centre d'études francophones et la formation des professeurs de FLE de Macapa, l'échange avec les étudiants stagiaires PLE de l'INSPE et le vivier d'assistants de langue de portugais.	CTG, rectorat, UG, INSPE
S'assurer de la faisabilité, des disponibilités en termes de ressources avant l'accord et la signature des programmes universitaires communs (master amazonien) et adapter son application en fonction des possibilités des départements.	UG
Réaliser un recensement et un audit des accords et programmes de coopérations de l'Université de Guyane par le BRI	BRI
Identifier et mettre en réseau des référents des universités partenaires: Université Anton de Kom, UEAP, UNIFAP, UEAPA et Université du Guyana par le BRI.	BRI
Renforcer le personnel et l'action BRI de l'Université de Guyane.	UG
Faire du lobbying et impulser la création d'un Erasmus de bassin Amazonie-Caraïbes.	CTG, État
Gestion de l'Erasmus de bassin par le PAE de la CTG.	UE, État, CTG
Créer une commission ou une cellule internationale incluant les services de l'éducation, de la formation professionnelle et du pôle coopération de la CTG, du rectorat de la Guyane, du SEED de l'Amapa et des ministères de l'Éducation avec pour première mission le recensement, l'actualisation et la mutualisation des accords existants pour actualisation un document cadre.	CTG
Ouvrir deux sections brésiennes au sein du collège (pour l'obtention du brevet « série collège, option internationale ») et au sein du lycée pour la qualification de la cité scolaire de Saint-Georges en établissement.	Rectorat
Intensifier les échanges entre étudiants des quatre universités.	UG, BRI
Prévoir des fonds spécifiques pour la recherche.	État
Renforcer et augmenter le fonds FEBECS pour le territoire.	État
Appuyer et soutenir administrativement les associations porteuses de projets d'échanges transfrontaliers et internationaux.	CTG, préfecture
Lancer des appels à projets pour l'organisation de compétitions internationales pour l'augmentation de l'attractivité du territoire.	CTG, préfecture
Créer une commission multipartite conduite par la CTG incluant la DGCOPOP et les consulats avec la mise en place d'un calendrier.	CTG, préfecture

 Culture / Média 	
Identifier et recenser les projets et porteurs, acteurs, partenaires, interlocuteurs pour structuration des initiatives dans le domaine de la culture.	CTG
Systématiser l'action et les process en collaboration étroite avec les secrétariats d'État à la Culture de l'Amapa et du Para.	CTG, préfecture
Créer une cellule de coopération internationale au sein du service culturel de la CTG incluant les services culturels, la mission coopération de la CT, la DAC, les SECULT Amapa et Para, les deux ministères de la Culture avec pour priorité la définition d'un calendrier et un axe prioritaire en lien avec le PCIA ou le schéma territorial de coopération internationale.	CTG
Émettre un appel à projets ingénierie reconnaissance du peuple wayampi à l'Unesco.	PAG
Organiser des événements culturels transfrontaliers d'envergure pour augmenter la visibilité du territoire.	CTG, secrétariat d'État, ministères
Encourager et soutenir la création d'un média neutre relayant, traitant, couvrant l'actualité des quatre territoires.	-

 Santé 	
Impulser, initier et monter le projet de Centre de coopération sanitaire à Oiapoque avec l'appui du député fédéral, de l'hôpital d'Oiapoque et du GHT indispensable pour la coordination de la santé sur le bassin, la mutualisation des plateaux techniques et le rapatriement des patients brésiliens et un « bed management » moderne.	ARS, secrétariat d'État à la Santé de l'Amapa, GHT
Écrire des protocoles mutualisés adaptés et traduits incluant tous les acteurs et éléments administratifs référents dans le domaine sanitaire.	ARS, GHT
Initier un programme de vaccination transfrontalière des populations de l'Oyapock et du haut Oyapock pour le bénéfice des ressources et moyens.	ARS, GHT, SVS
Poursuivre et Intensifier l'effort et l'action conjointe du CHOG et de l'hôpital de Marwina en tant que plateau technique complémentaire.	GHT, CHOG
Soutenir et promouvoir l'obtention de l'accréditation ISO 15833 pour la certification européenne de l'hôpital AZP de Paramaribo pour l'accès aux spécialités d'ophtalmologie, neurochirurgie et cardiologie.	Ministère de la Santé du Suriname
Faire une campagne de communication dédiée sur les réseaux sociaux ayant pour objectif la lutte contre les <i>fake news</i> .	ARS
Dédier des fonds à la coopération sanitaire.	ARS
Mettre en place l'observatoire amazonien de la santé (4 territoires) avec la création d'un système de gestion des informations et données commun (contamination au mercure, malaria, dengue...).	ARS, GHT

 Diplomatie / Institution 	
Faciliter, renforcer et amplifier le dispositif de reconduite des détenus ressortissants des pays voisins dans leur pays d'origine.	États
Création d'un dispositif transversal entre les services de la préfecture, ceux de l'état civil des communes, des consulats et des ministères afin d'accéder aux données pour les ressortissants étrangers.	État (ministères, préfecture)
Engager et impulser une réflexion quant à une possible réforme de la législation sur l'accès à l'identité et les informations des détenus étrangers aux autorités de leurs pays.	État
Faciliter la coopération entre les douanes et reprendre les échanges de données statistiques.	Direction des Douanes
Prioriser la traduction des formulaires de formalités de douanes en anglais, néerlandais et portugais.	Direction des Douanes
Mettre en place des sessions de sensibilisation régulières (trimestrielle par exemple) et d'information des opérateurs économiques au Brésil et au Suriname.	Direction des Douanes
Engager une réflexion quant à une possible réforme sur le port d'armes des gendarmes et policiers en opérations de contrôles conjoints.	État
Réhabiliter et réaménager les locaux de l'ancien collège de Constant Chlore pour l'accueil définitif du Centre de coopération policière.	CTG, État
Attribuer un budget spécifique au CCP.	État
Renforcer les moyens et les ressources humaines du CCP de Saint-Georges et d'un agent douanier.	États
Harmoniser les procédures et officialiser les actions et opérations policières et militaires conjointes.	États
Créer une agence de renseignement amazonienne (4 territoires) permettant la transmission des données et informations, issues de l'activité des deux CCP, et autres institutions et du travail conjoint avec les autorités du Guyana, leur traitement ainsi que le suivi des trafics et évolution des organisations internationales.	États
Accorder une dérogatoire aux lois informatiques et libertés et protection des données pour la création d'une data base commune aux quatre territoires gérés par l'Agence de renseignement régionale.	État
Créer un dispositif spécifique de contrôle de la circulation et du commerce du mercure.	État
Créer l'observatoire des migrations.	État
Systématiser et officialiser les procédés et les procédures dans le cadre des opérations policières aux frontières entérinées par un accord avec les trois états.	États
Concevoir et dispenser des programmes de formation aux procédures policières et militaires dans le cadre des opérations conjointes aux frontières.	États
Pérenniser les relations diplomatiques avec nos voisins impulsées par des invitations formelles à des visites officielles et missions techniques.	CTG, État

Développer les pistes de travail communes, souhaitées et privilégiées par les partenaires pour la co-construction d'un accord d'action de coopération territoriale. S'assurer de la mise en œuvre et fixer des objectifs avec des indicateurs de réussite.	CTG, État
Institutionnaliser le concept de bassin de vie par un accord trilatéral cadre, définissant et reconnaissant le statut de citoyenneté frontalière.	État
Valoriser le pilotage du GPM dans le cadre des travaux pour l'observatoire du bassin caribéen « interamericas gate » dans le cadre des négociations pour l'adhésion de la Guyane à la CARICOM.	CTG
Mettre en place un soutien exceptionnel à la Chambre de commerce et d'industrie pour la re-priorisation de l'axe coopération internationale.	État
Ouvrir deux antennes de la Collectivité Territoriale de la Guyane à Macapa et à Georgetown avec appel à candidature interne pour détachement d'un agent polyvalent.	CTG
Repositionner stratégiquement l'antenne de la CTG de Paramaribo au sein d'un « espace Guyane », incluant un espace de coworking et le renfort d'un VIE de la CCI.	CTG
S'assurer du respect de la légalité, et de l'éthique dans la mise en œuvre d'actions et partenariats par les institutions.	CTG, État
S'assurer du respect des modalités de mise en concurrence dans l'attribution de marché sur des projets et programmes de coopération.	CTG, État
Appliquer le dispositif administratif dérogatoire préfectoral d'entrée des ressortissants brésiliens en Guyane aux ressortissants surinamais et guyaniens.	Préfecture
Faire du lobbying pour la signature de l'accord pour l'établissement de la zone de libre-échange Albina – Saint-Laurent.	CTG, État
Signer le traité établissant la zone de biodiversité protégée dans le cadre de la COP 30 entre les états.	CTG, État
Inclure le CESECE Guyane aux délégations françaises des Conseils du fleuve dans la logique de ses fondements de représentation de la société civile.	Préfecture
Prévoir un plan exceptionnel d'investissement pour l'accompagnement au développement d'équipements transfrontaliers nécessaires.	État
Structurer, coordonner, identifier les acteurs et les missions de la coopération par la Collectivité Territoriale de Guyane pour un positionnement en tant que véritable chef de file et création d'une plate-forme des acteurs de la coopération.	CTG
Rédiger et mettre en place le schéma de coopération régionale selon l'article L7153-4-1 du Code des collectivités territoriales.	CTG
Rédiger et mettre en œuvre un plan de coopération transfrontalière.	CTG, État
Augmenter le taux d'intervention sur le fonds de coopération régionale.	CTG
Promouvoir et communiquer véritablement sur l'activité des outils et moyens de coopération existant (tous supports community management médias...).	CTG, préfecture
Intégrer l'espace Schengen en tant que région appartenant à un État membre.	État

Placer les communes de Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Georges-de-l'Oyapock en zones d'activités transfrontalières à statut spécial et ajout à la liste des territoires frontaliers éligibles.	État
Attribuer le statut binational aux deux fleuves.	État
Former les préfets et sous-préfets (SDRF ou IHEMI) aux spécificités du travail avec des États ou des collectivités étrangères.	Préfecture
Former les élus chargés de la coopération aux enjeux stratégiques et aux réglementations.	CTG
Renfort en moyens et ressources humaines dans le cadre de la création de la Direction coopération.	CTG
Recruter du personnel connaissant le terrain/lusophone et néerlandophone aux postes de chargés de coopération des sous-préfectures.	Préfecture

Suriname



Préconisations	Structures idoines
 Développement économique 	
Associer les collectivités locales de Saint-Laurent-du-Maroni et l'EPCI CCOG à tous les échanges entre les deux états en tant que régions transfrontalières.	Préfecture
Étudier la faisabilité d'une extension de l'aménagement des berges du Maroni et d'une zone touristique internationale sur le PCIA.	CTG, PAE
Impulser et favoriser la présence et l'installation d'entrepreneurs guyanais.	CTG, CCI
 Transport 	
Étudier la faisabilité du pont sur le Maroni.	CTG, PAE, États
Étudier la faisabilité d'une ligne terrestre entre Cayenne et Albina.	CTG, PAE, États
 Innovation / Recherche 	
Mettre en place un programme de coopération de recherche sur les migrations et leur impact sur la coopération transfrontalière et régionale.	CTG, UG
Mettre en place un programme de coopération universitaire sur le développement de la ville d'Albina.	CTG, UG
 Biodiversité / Environnement 	
Lancer un appel à projets/candidatures pour la valorisation des déchets sur le bassin du Maroni et d'alternative à l'enfouissement des déchets type « Projet PI de Verde SXM ».	CCOG

 Éducation / Formation / Enseignement supérieur 	
Étendre et appliquer le dispositif de stage de formation « amazonien » (dont l'appellation prendrait alors tout son sens) au Suriname avec la formation des professeurs de NLE et FLE.	Rectorat
Ajouter les enseignants-chercheurs, enseignants ou étudiants de l'Université Anton de Kom en 4 ^e cas aux exceptions de dispenses de visa sous conditions de justification du cadre du programme de recherche ou d'échange linguistique, pédagogique avec étudiants mineurs ou non, ou d'un programme de formation.	Préfecture
Appuyer l'ouverture de classes francophones au sein d'établissements de Paramaribo.	Ambassade, ministère
Organiser des missions de formation des enseignants de l'Université Anton de Kom au sein de l'UG.	UG, ADEKUS
Collaborer étroitement dans le cadre de programmes de coopération universitaires de la première à la dernière phase.	UG, ADEKUS
Mettre en place un dispositif associant l'INSPE, le rectorat de la Guyane et le ministère de l'Éducation pour la mise à disposition d'enseignants stagiaires au sein d'établissements pour l'ouverture de classes francophones.	INSPE, rectorat, ambassade
Mettre en place un dispositif en partenariat avec le rectorat, les instituts de formation, l'UG, la commission coopération éducation, la KKF, la CCIG pour la mise à disposition de stagiaires guyanais et surinamais au sein des entreprises de chaque territoire.	Rectorat, CTG, préfecture, CCI, consulat
Relancer et pérenniser le dispositif de formation des enseignants de FLE de l'Alliance française et d'établissements au sein de l'antenne de l'INSPE de SLM.	Ambassade, INSPE
Permettre l'appariement d'une ou deux écoles et collèges de Saint-Laurent-du-Maroni à d'autres d'Albina.	Rectorat, ministère, ambassade

 Culture / Média 	
Systématiser l'ensemble des actions culturelles et les procédures en les conventionnant par un accord de coopération culturelle.	CTG, ministère

 Santé 	
Soutenir et promouvoir l'obtention de l'accréditation ISO 15833 pour la certification européenne de l'hôpital AZP de Paramaribo pour l'accès aux spécialités d'ophtalmologie, neurochirurgie et cardiologie.	Ministère, ARS
Poursuivre et intensifier l'effort et l'action conjointe du CHOG et de l'hôpital de Marwina en tant que plateau technique complémentaire.	CHOG, ministère
Qualifier l'hôpital de Marwina en hôpital International.	Ministères

 Diplomatie / Institution 	
Signer un accord de coopération judiciaire, militaire, policière, douanière pour la création du CCP de SLM.	États
Créer un Centre de coopération policière et judiciaire à Saint-Laurent-du-Maroni.	États
Mettre en place des réunions de concertation mensuelles (CCP, chef de la police, ministère justice et police, gendarmerie de Saint-Laurent, PAF, douane, attaché de sécurité intérieure et représentants de l'armée) au sein du CCP de Saint-Laurent-du-Maroni ou à Paramaribo.	Préfecture, ministère
Relance immédiate de l'outil de dialogue institutionnel qu'est la Commission mixte transfrontalière France-Suriname dans les plus brefs délais.	État, Ambassade
Accompagner à la réalisation des projets actés et engagés/	CTG
Utiliser, Exploiter, améliorer les modalités de coopération existantes	CTG
Relancer l'Alliance française.	Ambassade
Appliquer le dispositif administratif dérogatoire préfectoral d'entrée des ressortissants brésiliens en Guyane aux ressortissants surinamais.	Préfecture
Appliquer le cas général de la faveur de l'attribution d'un visa de circulation d'une validité maximale de 5 ans à certains acteurs dont l'activité requiert de nombreux allers-retours en Guyane en tant qu'exception (et cinquième cas) à la dispense de visa attribué à tous les entrepreneurs surinamais immatriculés à la KKF.	Préfecture
Adapter et appliquer le dispositif de carte transfrontalière au bassin du bas Maroni.	État

Séminaire du CESECE Guyane.



Brésil



Préconisations		Structures idoines
 Développement économique 		
Aider à la mise en relation des personnes, des entités, pour la construction d'un réseau solide qui repose sur un organigramme, des entités, des processus clairs et non sur des personnes.		CTG
 Transport 		
Appliquer l'accord du 30 juillet 2014 prévoyant l'instauration d'un régime spécial exonérant de taxes de droits de douane les biens de subsistances et établissement de libre-échange Oiapoque – Saint-Georges étendu à Vila-Brasil Camopi.		État
Créer une plate-forme pour la distribution de produits de luxes et en tension sur le marché.		CTG, CCI
S'associer à l'état d'Amapa en tant que base arrière de la COP 30 afin d'accueillir les participants et proposer des actions en marge de l'évènement.		CTG, État d'Amapa
Monter le projet de la ligne de transport terrestre Oiapoque-Cayenne.		CTG, CCI
Renforcer les moyens humains au poste frontière du pont de l'Oyapock pour l'élargissement de la plage horaire et fermeture uniquement en nocturne.		Préfecture, État d'Amapa
Financer et finaliser les travaux de construction de la dernière portion non réalisée de la route BR 156.		UE, États
 Tourisme 		
Sensibiliser et informer les tour-opérateurs et agences de voyages au dispositif administratif dispensant les visas pour les séjours d'une durée inférieure à 15 jours pour les touristes dont le voyage et le séjour sont organisés par l'intermédiaire d'un opérateur agréé et immatriculé en Guyane ou un opérateur ayant conclu un accord de partenariat avec une telle agence.		CTG, Comité du tourisme
Monter un produit touristique, package conjoint sur le bassin Oiapoque-Saint Georges-Régina		CCI, Comité du tourisme
Appuyer et soutenir les associations pour la création des Jeux amérindiens de la vallée de l'Oyapock.		CCOG, Comité du tourisme, GCC, PAG
 Innovation / Recherche 		
Lancer un appel à projets pour un programme de recherche en coopération sur la dengue.		ARS



Biodiversité / Environnement



Mettre en place un projet de sentier de trail transamazonien en coopération avec l'État d'Amapa incluant les populations.	CTG, PAG, État d'Amapa
Lancer un appel à projets pour un programme de recherche sur l'impact environnemental sur la culture du wassai.	CTG



Éducation / Formation / Enseignement supérieur



Penser et mettre en place un projet afin de permettre aux enseignants de réaliser des échanges avec leurs homologues, un programme de « pairing » pour favoriser la langue conversationnelle et la pratique.	Rectorat
Mettre en place un partenariat entre l'UNIFAP, l'UEAP, l'UEAPA, le rectorat de la Guyane (DAREIC) et l'INSPE pour le développement du Centre d'études francophones et la formation des professeurs de FLE de Macapa, l'échange avec les étudiants stagiaires PLE de l'INSPE et la constitution des viviers d'assistants en langue de portugais.	CTG, rectorat, INSPE, universités
Appuyer le SEED au projet de construction et d'ouverture de l'établissement d'enseignement technique d'Oiapoque.	CTG, rectorat
Mettre en place un partenariat entre le lycée de Matiti un OPCO ou la MFR de Mana, le service formation de la CTG et le CIFPA de Santana pour le développement d'un programme de formation bio-bijoux.	CTG, SEED
Délivrer l'agrément DELF à l'école bilingue de Macapa et au CEF de l'UNIFAP par le service culturel de l'ambassade de France à Brasilia.	Ambassade de France à Brasilia
Soutenir via l'ambassade de France à Brasilia l'ensemble des quatre établissements d'enseignement francophone.	Ambassade de France à Brasilia
Proposer l'enseignement du français au sein d'une des écoles/collèges d'Oiapoque par la mise à disposition d'un enseignant stagiaire de FLE/PLE issu du dispositif INSPE/rectorat/SEED pour la qualification de l'établissement en école bilingue.	Rectorat, INSPE
Mettre en place un dispositif associant l'INSPE, le rectorat de la Guyane, le SEED de l'Amapa pour la mise à disposition d'enseignants stagiaires en FLE au sein des établissements bilingues.	Rectorat, INSPE, SEED



Culture / Média



Systematiser l'ensemble des actions culturelles et les procédures en les conventionnant par un accord d'une coopération culturelle.	CTG, SECULT
---	--------------------



Santé



Initier un programme de vaccination transfrontalière des populations de et du haut Oyapock pour le bénéfice des ressources et moyens.	ARS, SVS
Signer un accord de coopération sanitaire entre le Brésil et la Guyane.	ARS, SESA

 Diplomatie / Institution 	
Créer une maison d'accueil binationale des femmes victimes de violences.	État, CTG
Mettre en place un accord-cadre spécifique juridique pour permettre les patrouilles des autorités françaises à la frontière brésilienne.	États

Guyana

Préconisations	Structures idoines
 Développement économique 	
Relancer le dialogue avec le gouvernement guyanien pour l'établissement d'une ligne entre le GPM et celui de Georgetown.	États, GPM, CTG
Financer la promotion de la destination Guyane à Georgetown via la location d'encarts publicitaires.	CTG, Comité du tourisme

 Transport 	
Accompagner le plan de développement de la compagnie Fly All Ways	CTG

 Innovation / Recherche 	
Développer un partenariat entre GDI, l'Université du Guyana, l'Amazon Valley (Bio Stratège) pour l'échange d'expériences et d'expertise sur la recherche en cosmétologie et pharmacopée, la commercialisation et le marketing.	CTG, GDI, université du Guyana

 Éducation / Formation / Enseignement supérieur 	
Étendre et appliquer le dispositif de stage de formation « amazonien » (dont l'appellation prendrait alors tout son sens) et des professeurs stagiaires d'anglais et de FLE du Guyana.	Rectorat
Mettre en place un partenariat entre l'université du Guyana, le rectorat de la Guyane (DAREIC), l'INSPE, l'ambassade de France au Suriname et au Guyana et l'Alliance française pour la formation des professeurs de FLE, l'échange avec les étudiants stagiaires en anglais de l'INSPE et la constitution du vivier d'assistants de langue en anglais.	Rectorat, INSPE/ ambassade
Délivrer l'agrément DELF à l'Alliance française de Georgetown et au département d'études françaises de l'UG par le service culturel de l'ambassade de France au Suriname et au Guyana.	Ambassade
Mettre en place un dispositif associant l'INSPE, le rectorat de la Guyane et le ministère de l'Éducation pour la mise à disposition d'enseignants stagiaires au sein d'établissements pour l'enseignement du français.	INSPE, rectorat, ministère

Ajouter les enseignants-chercheurs, enseignants de FLE étudiants de l'Université du Guyana en 4 ^e cas aux exceptions de dispenses de visa sous conditions de justification du cadre du programme de recherche ou d'échange linguistique, pédagogique avec étudiants mineurs ou non, ou d'un programme de formation.	Préfecture
Mettre en place un programme de formation en immersion des professeurs de français de l'Université du Guyana.	UG, université du Guyana
Lancer une étude sociologique sur l'impact des migrations des ressortissants guyaniens et sa diaspora en Guyane.	UG, université du Guyana, CTG
Mettre en place un partenariat entre l'Université de Guyane et l'Université du Guyana pour le développement du cursus et programme de recherche d'études amérindiennes.	UG, université du Guyana
Mettre en place un partenariat entre l'EGC et la Business School de l'Université du Guyana pour l'échange d'étudiants.	EGC, université du Guyana, CTG
Développer un partenariat entre la CCI et le Centre pour le développement des entreprises locales, l'ambassade de France au Suriname et au Guyana et la CTG pour la création d'un programme de formation aux métiers de l'industrie pétrolière.	Halliburton, ambassade, CCI, CTG

 Culture / Média 	
Systematiser l'ensemble des actions culturelles et les procédures en les conventionnant par un accord de coopération culturelle.	CTG, ministère
Organiser des résidences culturelles dans le cadre du cursus « art visuels » de l'Université du Guyana.	CTG, UG, ministère

 Diplomatie / Institution 	
Renouer, construire, développer les relations favorables à la coopération.	CTG, préfecture, ambassade
Créer, installer la confiance.	-
Finaliser l'installation de l'ambassade de France et donner les moyens de développer les relations.	Ambassade
Soutenir, accompagner et aider les actions de l'Alliance française.	Ambassade
Appliquer le dispositif administratif dérogatoire préfectoral d'entrée des ressortissants brésiliens en Guyane aux ressortissants guyaniens.	Préfecture
Appliquer le cas général de la faveur de l'attribution d'un visa de circulation d'une validité maximale de 5 ans à certains acteurs dont l'activité requiert de nombreux allers-retours en Guyane en tant qu'exception (en cinquième cas) à la dispense de visa attribué à tous les entrepreneurs guyaniens immatriculés à la Chamber of commerce.	Préfecture
Prioriser et faire du lobbying agressif pour l'adhésion de la Guyane à la CARICOM.	CTG
Assurer la présence de la Guyane au Guyana par l'ouverture d'une antenne.	CTG
Inviter une délégation de représentants politiques et du monde de l'entreprise en Guyane.	CTG, préfecture

– Pistes stratégiques de coopération régionale

01

Tirer parti du plan-cadre pour la négociation d'accords avec les états partenaires voisins

- Développement d'infrastructures frontalières
- Aménagement de structures touristiques sur les bassins transfrontaliers
- Déploiement des moyens et adaptation du cadre pour favoriser le commerce d'import-export
- Impulsion de l'essor de l'industrie durable par l'appui aux entreprises et porteurs de projets
- Positionnement de l'industrie bio cosmétique en économie phare

02

La coopération régionale, levier de développement économique

- Institutionnalisation du statut de bassin de vie
- Préservation et valorisation des patrimoines des populations transfrontalières
- Promotion et protection des savoir-faire et artisanats traditionnels
- Recherches sociologiques et anthropologiques sur les populations et l'impact des différents facteurs
- Diffusion et transmission des langues, cultures, histoires des populations
- Développement d'économies de proximités par et avec les populations
 - Tourisme communautaire
 - Économie culturelle et créative

03

Les bassins de vie frontaliers, berceaux de la coopération et leur population

04

La coopération régionale, moyen du désenclavement du territoire

- Conception d'infrastructures dédiées et adaptées pour le maillage et la continuité territoriale
- Extension de la délégation de service public à la desserte des territoires voisins
- Adaptation du cadre normatif et légal

05

Pour une action conjointe optimale

- Mise en place d'outils institutionnalisés pour la mutualisation de l'effort de lutte contre la criminalité transfrontalière
 - Mutualisation des zones protégées en aire de biodiversité protégée
 - Structuration et coordination des moyens dédiés
- Coordination des actions contre l'activité aurifère, la circulation et l'exploitation du mercure

Perspectives

**Présentation
de la synthèse
du présent rapport
et préconisations
idoines à la XVII^e
Conférence de la
coopération régionale
Antilles-Guyane**

**Présentation
de la synthèse
du présent rapport
et préconisations
idoines à la XIII^e
commission mixte
France-Brésil**

**Présentation
du présent rapport
au préfet de Guyane**

**Base de travail
pour la relance de
la commission mixte
France-Suriname**

**Base de travail
pour la rédaction
du schéma
de coopération
territorial**

**Développement
d'un second volet
de l'auto-saisine
étendu à la
coopération
internationale ou
le focus sur des
domaines particuliers**

Conclusion

Au regard de l'ensemble des éléments réunis dans ce rapport, il apparaît que nous sommes continuellement confrontés au paradoxe. D'une part, il y a l'État et ses services déconcentrés qui ont pour mission la mise en œuvre des politiques relevant des compétences régaliennes, l'Assemblée de Guyane chargée de promouvoir la coopération régionale. Des collectivités locales qui doivent répondre aux besoins des populations et aménager les bassins de vie selon leurs attributions et moyens, des acteurs semi-publics ou privés qui s'engagent à répondre aux défis partagés par ces mêmes communautés riveraines, considérant tous les éléments constitutifs de leurs espaces communs transfrontaliers. D'autre part, la prise en compte de réalités sociales, sociétales, environnementales, démographiques, économiques, politiques, géopolitiques, pour la mise en adéquation de ces paramètres. Ce, dans le cadre de la construction de politiques pour l'action des leviers censés placer les coopérations en moyens du développement territorial, de la croissance économique. De la synergie pour la protection des milieux naturels et plus largement de l'environnement, du développement durable ainsi que de la réponse efficace au réchauffement climatique. Pour l'éradication de l'activité minière illicite et le recul de tous les trafics criminels. Enfin pour une gestion respectueuse de nos ressources, l'aménagement de nos territoires et leur désenclavement.

Pourtant, les appareils et cadrages législatif et administratif français, apparemment dans une visée protectionniste, entrave grandement la coopération, agissant de fait, contre l'objectif ultime de pleine intégration de la Guyane dans son bassin géographique. L'appréhension du bassin de vie transfrontalier complètement cloisonnée et entrevue sans aucune considération sociale, anthropologique et historique, est en dichotomie avec les réalités quotidiennes des peuples. De surcroît, l'autorité désignée chef de file, qui doit épouser pleinement son rôle pour la coordination des partenaires et la structuration de la coopération, n'a toujours pas mis en place de programme-cadre de coopération régionale en prolongement de la politique étrangère de l'État au niveau local et complémentaire à celle-ci afin de pouvoir mettre en œuvre la diplomatie territoriale. Celui-ci apparaît comme une des clés qui pourrait permettre de lever un certain nombre de freins dont ceux posés par la lourde mécanique législative, entre autres, par la proposition de négociation d'engagements internationaux et d'accords avec les États riverains et de la région, attendus qu'ils respectent les conventions internationales liant l'État français. Ainsi, alors que des ambitions et des volontés sont affichées, que les nécessités indispensables sont reconnues, que les besoins sont recensés, théoriquement les partenaires frontaliers réunissent, quant à eux, tous les facteurs et ressources nécessaires pour l'impulsion de la dynamique de coopération territoriale, résultant de l'exclusion très concrète du territoire guyanais (français).

Mais alors, au moment où tous les acteurs se retrouvent à un moment charnière sur le plan géopolitique, quand, va-t-il, à la hauteur de ses ambitions, en réponse aux enjeux majeurs, afin de relever les défis communs, en concordance avec une vision claire dont découleront l'application de politiques stratégiques et coconstruites, se décider à prioriser la coopération, à miser sur la coopération, à exploiter toutes les opportunités de la coopération ? À ne plus agir en fonction des idées préconçues sur la coopération mais véritablement à coopérer effectivement et efficacement dans tous ses aspects dans le but d'actionner les leviers pour le développement de la Guyane et de ne plus faire de son intégration un slogan mais une réalité ?

Glossaire

AFD: l'Agence française de développement est un établissement public qui contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

ARS: Agence régionale de santé, est chargée d'assurer le pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

Article L7153-4-1 du Code des collectivités territoriales: dans les domaines de compétence de la Collectivité Territoriale de Guyane, le président de l'assemblée de Guyane peut, pour la durée de l'exercice de ses fonctions, élaborer un programme-cadre de coopération régionale précisant la nature, l'objet et la portée des engagements internationaux qu'il se propose de négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux mentionnés à l'article L. 7153-3.

BID: Banque interaméricaine de développement, est une organisation financière internationale créée en 1959 dans le but de financer des projets viables dans le développement économique, social et institutionnel tout en promouvant l'intégration commerciale au niveau régional en Amérique latine et dans les Caraïbes.

BRI: Bureau des relations internationales

Cabotage: navigation marchande de cap en cap, non loin du littoral et sur de courtes distances. On distingue le cabotage national entre port d'un même État et le cabotage international entre ports nationaux et ports étrangers.

CARICOM: la communauté caribéenne est une organisation qui regroupe des États des Caraïbes. Elle est également connue en anglais comme *Caribbean Community* (CARICOM ou, parfois, CC). Les travaux de CARICOM visent le développement social, économique et culturel des Caraïbes.

CCI: Chambre de commerce et d'industrie. Accompagne, informe et conseille les entreprises à toutes les étapes de leur développement. Elle contribue au rayonnement économique des territoires à travers un vaste plan d'action.

CCOG: Communauté des communes de l'Ouest guyanais. C'est un établissement public de coopération intercommunale regroupant huit communes de l'ouest de la Guyane française: Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saül et Saint-Laurent-du-Maroni.

CCP: centre de coopération de police. Organisme binational ou plus, chargé de favoriser et faciliter l'assistance, la coopération policière et l'échange de renseignements entre deux ou plusieurs pays voisins.

CCS: centre de coordination de santé. Organisme binational ou plus, chargé de favoriser et faciliter l'assistance, la coopération sanitaire et l'échange de renseignements entre les organismes de santé entre eux, entre deux ou plusieurs pays voisins.

CEF: centre d'études francophone.

CESECEG: Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Guyane. Composé des représentants de la société civile et des personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence. Donne un avis consultatif sur saisine de la CTG ou sur auto-saisine.

CHOG: centre hospitalier de l'Ouest guyanais.

GHT: groupement hospitalier de territoire, organise la complémentarité des établissements de santé en prenant en compte la spécificité de chacun dans la construction de l'offre de soin.

CIFPA: centre de formation professionnel des métiers de la pêche et agro-transformation de Santana.

CIRAD: centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

CMT: commission mixte de coopération transfrontalière. Traite notamment les coopérations transfrontalières en matière de défense, de sécurité, de migrations, d'environnement et de circulation des marchandises.

Cnes: Centre national d'études spatiales. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement le programme spatial français, puis de le mettre en œuvre.

CODEC: agence de développement économique du Para.

Convention cadre: énumère les engagements du groupe ou de l'entreprise qui peuvent notamment porter sur le respect d'obligations réglementaires et contractuelles ou de bonnes pratiques professionnelles, en particulier sociales ou environnementales.

COP 30: « Conference of the Parties » 2030. Elle vise à stabiliser les émissions des gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine dans l'atmosphère à un niveau qui ne met pas en danger le climat mondial. Elle est signée par 196 États et l'Union européenne

CTG: Collectivité Territoriale de Guyane. Elle a compétence pour promouvoir la coopération régionale, le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Guyane et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des communes.

CUREMA: étude qui a pour but d'évaluer une intervention innovante visant l'élimination du paludisme parmi les personnes impliquées dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, qui travaillent et se déplacent à travers le plateau des Guyanes.

DAAF: Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) est le service déconcentré du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui met en œuvre les missions du ministère en Guyane.

DAC: Direction des affaires culturelles de Guyane. C'est un service déconcentré de l'État, chargé de la mise en œuvre des priorités définies par le ministère. Elle exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

DAREIC: Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération, assurent la coordination des activités et la cohérence entre les objectifs nationaux, les particularités académiques et les pratiques des établissements.

Décentralisation: action d'attribuer des compétences et des moyens de l'État à des autorités distinctes de lui. Ces entités, appelées collectivités territoriales, sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Départementalisation: action d'attribuer aux départements une compétence qui relevait antérieurement de l'État ou d'une autre collectivité publique.

DGCOPOP: Direction générale cohésion et population. Elle est chargée de la cohésion sociale, des actions tournées vers la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, du sport, ainsi que des affaires culturelles.

DSP: délégation de service public, est une notion juridique qui recouvre l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public soumise au Code général des collectivités territoriales confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

Dynamique territoriale: une explication des dynamiques territoriales réside dans la capacité des coordinations territorialisées à identifier, révéler et utiliser des ressources latentes. Cette capacité est clairement définie comme un processus de nature collective.

ECO SEO: le projet ECOSEO lancé en 2019, permet de renforcer la coopération entre les États et territoires du plateau de Guyanes, indispensable à la préservation des écosystèmes.

Enclavement: une enclave est un territoire enfermé dans un autre (de la racine latine *clavis*, clé ou verrou).

EGC: école de gestion et de commerce.

EPCI: établissement public de coopération intercommunale, regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein des périmètres de solidarité.

ERAIEI: enseignant référent pour l'action européenne et internationale. Ils sont nommés pour un an renouvelable par le chef d'établissement dans les collèges et les lycées afin de l'assister dans le domaine de l'ouverture internationale. Ils constituent un réseau de référents.

FEBECS: Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif. Il permet de participer à la prise en charge de dépenses liées aux frais de transport des jeunes de moins de 30 ans dans le cadre de déplacements occasionnés par des manifestations ou voyages culturels, séjours linguistiques, compétitions ou rencontres sportives.

FLE: français langue étrangère. Désigne le français en tant que langue d'apprentissage. Les cours de FLE sont destinés à un public non-francophone.

FSPI: Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement

humain. Il permet aux ambassades de mener sur le terrain des actions innovantes à impact rapide et fortement visible au bénéfice des populations locales.

GDI: Guyane développement innovation.

Grand conseil coutumier: assure la représentation des populations amérindiennes et bushinengués de Guyane et défend leurs intérêts juridiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux.

GSI: Guyana shield initiative.

IFAP: Institut fédéral de l'Amapa.

IHEMI: Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur.

INSPE: Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Intercommunalité: coopération entre communes regroupées au sein d'un établissement public.

IRD: Institut de recherche pour le développement. C'est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche et de la Coopération.

ISO 15833: spécifie les exigences particulières relatives aux laveurs désinfecteurs (LD) destinés à être utilisés pour vider, rincer, nettoyer et désinfecter thermiquement les récipients employés pour contenir les déjections humaines afin de pouvoir les réutiliser après un cycle standard.

KKF: Kamer van Koolphandel en Fabrieken, chambre de commerce et d'industrie au Suriname.

KPS: Korps Politie Suriname, force de police nationale du Suriname.

Lobbying: désigne une activité qui consiste à prendre l'initiative d'entrer en contact avec des personnes chargées d'élaborer et de voter les décisions publiques ou de conduire l'action publique nationale ou locale pour influencer leurs décisions.

Malakit: le projet Malakit vise à évaluer une stratégie innovatrice de contrôle du paludisme dans un contexte particulier, celui des personnes travaillant sur des sites d'orpaillage illégaux en Guyane.

NPNRU: le Nouveau programme national de renouvellement urbain propose une nouvelle approche

de l'aménagement des territoires: le passage de la rénovation urbaine au renouvellement urbain de la transformation des quartiers.

NLE: néerlandais langue étrangère. Désigne le néerlandais en tant que langue d'apprentissage. Les cours de NLE sont destinés à un public non-néerlandophone.

ONG: organisation non gouvernementale. Le terme regroupe un très vaste spectre d'associations, d'organisations, de fondations dont les dimensions sont extrêmement variables.

OTCA: Organisation du traité de coopération amazonienne

PAE: pôle affaire européenne

PAF: police aux frontières

PAG: Parc amazonien de Guyane. Il préserve et valorise la richesse des patrimoines culturels des populations amérindiennes, bushinengués, créoles qui vivent sur le territoire.

PCIA: Programme de coopération Interreg Amazonie. Il vise à faciliter l'intégration de la Guyane dans son environnement régional.

Phytosanitaire: relatif aux soins à donner aux végétaux.

PIF: poste d'inspection frontalier.

PNUD: Programme des Nations unies pour le développement. Son travail se concentre sur trois domaines d'intervention: le développement durable, la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix, et la résilience au climat et aux catastrophes.

Population limitrophe: qui est situé, qui habite à la limite d'une étendue, d'un pays.

PROGYSAT: projet de coopération régionale d'observation des Guyanes par satellite. Il s'inscrit dans le cadre du financement européen du Programme de coopération Interreg Amazonie (PCIA) qui participe au développement intégré de la Guyane française et de ses voisins du plateau des Guyanes. Il propose, en lien étroit avec les besoins locaux et les nouvelles structures nationales, la mise en place des nouveaux usages issus du traitement de l'information spatiale dans le contexte amazonien. Il vise à favoriser le développement d'applications, utilisant la donnée spatiale, issues de la recherche thématique utiles aux politiques

publiques de la région en lien avec la démographie autour de trois thèmes majeurs : aménagement de l'espace, santé environnement, connaissance et préservation de la biodiversité.

RENFORESAP : renforcement du réseau d'aires protégées du plateau des Guyanes. Il contribue à un développement local durable, respectueux des cultures et des modes de vie en site amazonien isolé, il s'appuie sur une action multi-partenariale transnationale qui concourt à la résilience du massif forestier du plateau des Guyanes à l'horizon 2030 par un développement local durable, dans le contexte du changement climatique.

SDIS : service départemental d'incendie et de secours.

SDRF : sous-direction du recrutement et de la formation. Elle est chargée d'accompagner les différents services et directions du ministère dans la définition stratégique de leurs expressions de besoins en formation, en les guidant dans le choix des modalités pédagogiques à privilégier.

SEBRAE : Serviço Brasileiro de Apoio as Micro e Pequenas Empresas. C'est l'équivalent de la chambre de commerce et d'industrie au Brésil, chargée d'accompagner les petites et moyennes entreprises.

SECRICOMEX : secrétariat d'État au Commerce et Relation extérieures

SECULT : secrétariat d'État à la Culture au Brésil.

SEED : secrétariat d'État à l'Éducation

SEPANGUY : Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Guyane, association loi de 1901 fondée en 1964.

SEM / SEML : société d'économie mixte / société d'économie mixte locale. C'est une forme juridique d'une société régie par le droit privé. Les SEML sont des sociétés anonymes associant dans leur capital des collectivités locales et d'autres actionnaires.

SENAI : Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial. C'est l'une des institutions les plus importantes du pays offrant une formation formelle aux professionnels de l'industrie brésilienne.

STINASU : structure publique chargée de la gestion de certaines réserves naturelles et du parc national de Brownsberg.

Territorialisation : désigne un processus visant une construction du « territorial » ; où le territorial est une représentation du territoire, c'est-à-dire, une construction identitaire par différents acteurs sur plusieurs échelles.

Transbordement : consiste à faire transiter une marchandise d'un quai d'arrivée vers son lieu de sortie. Le fret n'effectue aucun passage vers un espace de stockage ou d'entrepôt.

Turn-over : désigne le renouvellement des effectifs d'une entreprise suite à des départs (licenciement, fin de contrat, démission, retraite) et des recrutements de collaborateurs.

UEAP : Universidade do Estado do Amapá.

UG : université de Guyane.

Unesco : l'Unesco est l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'Unesco vise à instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. La Constitution de l'Unesco a été adoptée à Londres en 1945 et est entrée en vigueur en 1946.

UNIFAP : Université fédérale de l'Amapá.

VIE : volontariat international en entreprise. C'est un service civique mis en place par l'État français pour encourager l'activité des jeunes et des entreprises à l'étranger. Le VIE peut durer entre six et 24 mois, et peut être reconductible une fois dans cette période de 24 mois.

WWF : World Wildlife Fund. Fonds mondial pour la nature.

Zone franche : une zone franche est un territoire bénéficiant d'une politique dérogatoire en matière d'économie et plus particulièrement de fiscalité.

Remerciements

Dans le cadre de cette auto-saisine, les conseillers ont auditionné les partenaires suivants :

Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane

Patricia Calut,

Responsable export-tourisme

Charles-André Clarke,

Chargé de l'appui des entreprises

Philip Van Den Bossche,

Président de la commission internationale

Université de Guyane

Antoine Primerose,

Président de l'Institut amazonien de la biodiversité et de l'innovation

Sonia Francius,

Directrice de l'INSPE

Rectorat

Atilas Cardozo,

Conseillère technique du recteur de l'académie de Guyane en charge de la coopération régionale

Centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG)

Fredrik Terlutter,

Directeur médical du GHT en charge de la coopération

Didier Guidoni,

Directeur

Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Mickle Papayo,

1^{er} adjoint à la ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Marie-Chantal Toupouti,

4^e adjointe à la ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Joan Philippe,

Directeur de cabinet

Sous-préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni

Bouchaib Snoubra,

Secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Laurent

Capucine Frasie,

Chargée de la coopération transfrontalière

Centre de coopération policière (CCP) de Saint-Georges

Flavien Besnehard,

Capitaine

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

Tiarrah Steenwinkel,

Vice-présidente déléguée à la sécurité/sûreté ainsi que la coopération et l'intégration régionale

Viviane Tchong Ming,

Chef de mission coopération

Anne Mathieu,

Responsable de l'antenne de la CTG à Paramaribo

Grand conseil coutumier

Bruno Apouyou,

Président

Grand port maritime de Guyane (GPM)

Philippe Lemoine,

Président du directoire du GPM

Consulat du Brésil en Guyane

Demetrio Bueno Carvalho,

Consul général du Brésil en Guyane

Direction des douanes régionale

Catherine Le Goff,

Cheffe du pôle d'orientation des contrôles

Centre pénitentiaire de Guyane (CPG)

Françoise Hulic,

Commandant du CPG

Pôle affaires européennes (PAE) de la CTG

Katiana Larance,

Chargé du pilotage et suivi du PCIA

Maud Mirval,

Directrice du pilotage et du suivi PAE

Comité territorial olympique et sportif de Guyane (CTOS)

Fabrice Prevot,
Président

Centre national de la recherche scientifique (CNRS) / IRD

Damien Davy,
Ingénieur CNRS, directeur de l'observatoire hommes/milieus « Oyapock » du Labex DRIIHM

Ministère de la Justice

Joël Sollier,
Procureur général de la Guyane

Syndicat national des agences de voyages (SNAV) Antilles-Guyane

Éric Kuo,
Président

Ministère des Affaires économiques, de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique du Suriname

Rishma Kuldip Singh,
Ministre

Commerce international du Suriname

Shailesh Ramsingh,
Directeur

Ministère de la Santé du Suriname

Amar Ramadhin,
Ministre de la Santé du Suriname

Chambre de commerce du Suriname (KKF)

Anil Padarath Jayant,
Président de la KKF

Université Anton de Kom du Suriname

Manisha Karia,
Professeur
Carol Jurgens,
Professeur

Ministère de la Police et de la Justice du Suriname

Patrick John Campaign,
Directeur des services opérationnels

Entreprise import-export au Suriname

Chaam Gobardhan,
Entrepreneur
Egon Audhoe,
Entrepreneur

Ambassade de France au Suriname et au Guyana

Nicolas de Bouillane de Lacoste,
Ambassadeur de France au Suriname et au Guyana
Pierre Gate,
Agent détaché (VIA) au Guyana

Université du Guyana

Paloma Mohammed Martin,
Vice-chancelière

Ministère de la Justice du Guyana

Anil Nandlall,
Ministre de la Justice et procureur de la République du Guyana

Indépendant

Marc Bradford,
Journaliste consultant

Alliance française de Georgetown

Dhamatie Goring,
Présidente

Port de l'Ouest (CCOG)

Lucien Durand,
Directeur

Hôpital de proximité de Saint-Georges (GHT Guyane)

Pierre Cattin,
Médecin chef

Ville de Saint-Georges-de-l'Oyapock

Georges Elfort,
Maire

**Sous-préfecture de
Saint-Georges-de-l'Oyapock**

Cyril Pralong,
Secrétaire général

**Secrétariat d'État au Tourisme de l'État
d'Amapa**

Gabriel Flores,
Directeur de la planification

Agence pour le développement économique

Jurandil Juarez,
Président-directeur

SEBRAE, État d'AMAPA

Alcilene Calvacante,
Directrice et surintendante

**École bilingue Professora Marly Maria e
Souza da Silva**

Domingos Rigor,
Directeur

Secrétariat d'État à l'Éducation de l'Amapa

Ivanete Gomes,
Coordinatrice linguistique en langue française

Centre Franco Amapaense

Leide Pinon,
Directrice

Secrétariat d'État à la Culture

Clécia Micelli,
Secrétaire d'État

**Secrétariat d'État à la Police,
Justice et Sécurité publique**

José Nieto,
Secrétaire d'État

Secrétariat d'État à la Santé

Silvana Vedovelli,
Secrétaire d'État

**Secrétariat d'État aux Relations
internationales et Commerce extérieur**

Lucas Abrahao,
Secrétaire d'État

Université fédérale d'Amapa

Josienne Da Masceno,
Professeure

José Cosme,
Professeur

Fernando Medelhos,
Professeur

**Centre culturel et de langue
Danielle Mitterrand**

Rosely Lima Da Costa,
Directrice

Secrétariat d'État à l'Éducation de l'Amapa

Antonia Andrade,
*Secrétaire d'État à l'éducation, adjointe
chargée des politiques éducatives*

Jean-Pierre Karam,
*Journaliste et cadre dans l'audiovisuel
public retraité*

Les conseillers tiennent particulièrement à remercier chacune des personnalités entendues pour leur disponibilité et leur contribution précieuse à cette auto-saisine.

La présidente de la commission, **Janie Cesto**, souhaite également témoigner sa reconnaissance pleine et entière à l'ensemble des membres de la commission :

Armand Hidair, Jean-Marc Bourette, Claude Suzanon, Raymonde Capé, Olivier Alfred, Marie-José Gauthier et Christian Dorvilma

Le témoignage de son entière gratitude au chargé d'études **Laurent Euryale** qui a accepté de relever ce challenge avec détermination et professionnalisme.

Remerciements à **Marcel Koussikana**, chef de cellule qui a accompagné la commission dans l'élaboration de cette étude et la conduite des déplacements au Brésil, au Suriname et au Guyana.

Également un grand merci à **Alphonse Ringuet**.

Sans oublier sa pleine reconnaissance à **Béatrice Paresseux**, assistante de la présidente, **Marthe Panelle-Karam** déléguée-directrice et **Ariane Fleurival**, présidente du CESECE Guyane pour leur soutien sans faille et leur accompagnement.



**Directrice de la publication**

Ariane Fleurival

Rédactrice en chef

Marthe Panelle-Karam

Rewriting

Janie Cesto, Marthe Panelle-Karam,
Keïta Stephenson, Laurent Euryale,
Béatrice Paresseux

Chargé d'étude

Marcel Koussikana

Création graphique

Orphose Studio (Hanna Abou Ali Lopes
et Louise Jerlin)

Réalisation

État d'Esprit Stratis (Julie Baldé Teurnier,
Hélène Doukhan, Corinne Sellier)

Crédits photographiques

AdobeStock, Ambassade de France, CESECE
Guyane, CTG, Mathieu Delmer, D.R., Freepik,
Christ-Laur Phillips, Service communication
du Centre hospitalier de Guyane,
Marthe Panelle-Karam, Marie-Annick Plenet,
Katherine Vulpillat

CESECE Guyane

Pôle Présidence

1, place Léopold Héder

BP 47 025

97307 Cayenne CEDEX

Guyane française

Tél.: 0594 289 605 - 0594 271 184

Octobre 2024



presidencecesece@ctguyane.fr



www.cesece-guyane.fr



[@ceseceguyane](https://twitter.com/ceseceguyane)



[cesece.guyane](https://www.facebook.com/cesece.guyane)



